DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE - N° 12599 - 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — VENDREDI 2 AOUT 1985

La fin du repli américain

Alors qu'il est empêtré dans une âpre querelle budgétaire avec M. Reagan, le Congrès américain, avant de prendre ses quartiers d'été, vient, d'une façon qui pourra paraître paradoxale, d'accorder pour l'essentiel satisfaction à la Maison Blanche dans un domaine considéré pourtant comme une pomme de discorde : celui de l'aide civile et militaire à l'étranger. Les vues des représentants du peuple et du chef de l'exécutif divergeaient à ce point ces dernières années qu'il ne leur avait pas été possible depuis 1981 d'arriver à un accord en la matière.

La Chambre des représentants a ratifié, mercredi 31 juillet, la loi, votée la veille par le Sénat, prévoyant un montant global d'aide de 12,7 milliards de dollars pour les deux années fiscales à venir (1986 et 1987). Le vote de ce budget, en retrait seulement de 500 millions de dollars par rapport aux demandes du président, traduit donc d'abord la réapparition d'un consensus du monde politique américain sur les objectifs de politique étrangère des Etats-Unis que l'arrivée au pouvoir de M. Reagan avait contribué à ébranler. Succès d'autant plus remarquable pour le chef de la Maison Blanche qu'il n'a en rien modifié ses conceptions. Certaines dispositions du texte approuvé par les membres du Congrès illustrent même un durcissement de l'opposition de Washington à la « subversion » communiste en divers points du globe.

C'est particulièrement vrai du Nicaragua. Après avoir rejeté, en avril dernier, une requête de M. Reagan demandant la reprise du soutien américain aux « contras » antisandinistes, représentants et sénateurs, fâcheusement impressionnés par un voyage du colonel Ortega à Moscou, ont depuis lors assez largement révisé leurs positions. Certes, les 27 millions de dollars accordés aux opposants armés au régime de Managua devront, en principe, être consacrés à une aide non militaire, et celle-ci ne pourra être acheminée ni par la CIA ni par le département de la défense. Ce geste n'en devrait pas moins renforcer la présence américaine sur le terrain, en même temps qu'il raffermira le moral des combattants anticommunistes.

La tendance est identique dans d'autres zones de conflits. Pour la première fois, les Etats-Unis s'engagent à fournir une aide matérielle, modeste (5 millions de dollars), mais symbolique, à la résistance antivietnamienne au Cambodge, malgré la présence en son sein des abominables Khmers rouges. Fait encore plus significatif, le Congrès a accepté de lever l'amendement Clark, qui, depuis 1976, interdisait toute aide aux rebelles antimarxistes angolais. Pour compléter le tableau, la résistance afghane bénéficiera, elle aussi, des subsides américains.

Même si ces crédits sont d'une importance limitée et doivent pour l'essentiel être affectés à une aide « civile », le fait est qu'ils illustrent un engagement plus prononcé des Etats-Unis aux côtés de mouvements armés. Ils risquent donc d'alimenter les craintes de ceux qui, à Washington et ailleurs, déplorent plus généralement la « militarisation » de la politique américaine d'aide à l'étranger sous l'impulsion de M. Reagan : les Etats-Unis, en matière d'aide gouvernementale, ne figurent-ils pas au dernier rang des pays membres de l'OCDE, loin derrière les objectifs 0,24 % au lieu de 0,7 % du PNB, que les pays industrialisés se sont eux-mêmes fixés ?

Il n'en est pas moins vrai que le vote du Congrès illustre avant tout un refus du repli sur soi qu'avait provoqué aux Etats-Unis le « syndrome vietnamien » et une reconquête progressive par la présidence des pouvoirs que la Chambre et le Sénat lui avaient enlevés à la faveur de ce drame national.

• NOUVELLE-CALÉDONIE

Les affrontements s'aggravent autour de la mine de Thio

En Nouvelle-Calédonie, la tension reste extrêmement forte dans la cité de Thio où, après leurs affrontements de mercredi avec les gendarmes, les militants indépendantistes ont brûlé plusieurs maisons voisines, et détruit en partie les installations administratives du centre minier de la Société Le Nickel. Les accès à la tribu locale et à la mine sont bloqués par deux barrages, et le délégué du gouvernement, M. Fernand Wibaux, essaie d'éviter une nouvelle confrontation. A Nouméa, le bureau politique du FLNKS a dénoncé, mercredi soir, « l'hypocrisie du gouvernement français qui, d'un côté, proclame la volonté d'apaisement et, de l'autre, intensifie les actes de répression contre les Kanaks ».

De notre correspondant

Thio. – « *De toute façon, même s'ils nous dament la gueule avec leurs engins, on brûlera les maisons des Européens ce soir* », avait crié à ses troupes, mercredi matin, Petro N'Boueri, avant l'assaut de la gendarmerie contre le barrage coupant la route du nickel, à Thio, devant la tribu de Saint Philippo-II.

Les promesses des indépendantistes Canaques ont été largement tenues. Après les échauffourées de la veille, survenues lors de la dislocation du barrage, le calme semblait revenu, mais à la tombée de la nuit, un petit groupe de Mélanésiens a décidé d'incendier les installations de la Société le Nickel. Harcelés, les Européens et les Wallisiens, habitant le bourg de Thio-Mission, ont trouvé refuge dans un cantonnement de gendarmes mobiles. Ils y ont passé une nuit d'angoisse.

De leur côté, les « politiques » de la tribu de Saint Philippe-II étaient en réunion. Ignorant les actions de représailles de leurs « incontrôlés » – qu'ils ont désavoués le lendemain – ils décidaient de remettre en place un barrage pour éviter que les gendarmes mobiles, qui s'étaient repliés à quelques centaines de mètres, ne profitent de la nuit pour pénétrer dans la tribu. C'est du moins le prétexte qu'ils invoquèrent pour s'emparer de deux énormes bulldozers de la SLN. Le premier a été mis en travers du pont de Thio-Mission qui dessert le précieux terminal minéralier, véritable poumon du centre minier. Le deuxième a été installé sur la piste qui passe derrière la tribu. Il servira de porte.

Les Canaques comme les gendarmes ont très mal dormi au cours de cette nuit de mercredi à jeudi. Les yeux rougis, au petit matin, en témoignent. Dans leurs camions bâchés, les forces de l'ordre sont frigorifiées. Sur le barrage presque imprenable désormais, on trouve aussi le temps long. Sous le soleil rasant, des feux achèvent de se consumer. Pour immobiliser définitivement le bulldozer sur le pont, ses conduites d'huile et de gazole ont été sectionnées, et de larges taches grasses se répandent sur le macadam poussiéreux.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

(Lire la suite page 5.)

• TÉLÉVISIONS PRIVÉES

La droite et les communistes hostiles à l'« ouverture »

La création par le gouvernement de nouvelles chaînes de télévision privées ne fait pas l'unanimité politique. Alors que les milieux professionnels accueillent la libération des ondes avec satisfaction, l'opposition et le Parti communiste, pour des raisons très différentes, se retrouvent côte à côte dans la même hostilité.

Ce qui pour le Parti socialiste est *« une ouverture raisonnable et équilibrée »*, est dénoncé par l'UDF et le RPR comme *« manœuvres pré électorales »*, tandis que *l'Humanité* n'y voit qu'*« une liberté pour les appétits financiers »*.

« Arbitraire », « bricolage », « trompe l'œil », « manœuvres pré-électorales » : l'opposition, dans ses premières réactions, n'a pas été tendre avec les décisions gouvernementales sur les télévisions privées. Pour les Français, auxquels on annonce deux chaînes de plus, un programme culturel haut de gamme et des télévisions locales, la surprise doit être totale : y aurait-il un piège caché, une mainmise de la gauche sur le petit écran, déguisée sous un libéralisme de surface ? Certes, on a songé à Matignon à transformer Canal Plus en une « chaîne de gauche ». Mais le président de la République a rejeté l'hypothèse. Certes, de nombreux élus socialistes ont misé sur les télévisions locales, milité pour l'éclatement de FR 3 dans l'espoir de créer des sanctuaires, des foyers de résistance politique en région. Mais le chef de l'Etat ne les a pas suivi.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(Lire la suite page 13.)



LES INCENDIES DANS LE MIDI

Cinq pompiers tués

Cinq pompiers avaient trouvé la mort, jeudi matin 1er août, en luttant contre l'incendie de forêt qui s'est déclaré la veille en début d'après-midi dans le massif du Tanneron, sur la commune de Mandelieu, dans les Alpes-Maritimes. Première victime de ce sinistre – le plus grave depuis le début de l'été, – un jeune sous-lieutenant de sapeurs-pompiers, Jean-Marc Morel, vingt ans, a été tué mercredi lorsque le véhicule porteur d'eau dans lequel il avait pris place a été atteint par les flammes.

Attisé par un mistral violent, l'incendie a continué toute la nuit, provoquant, à l'aube du 1er août, la mort de quatre autres pompiers, qui ont également péri brûlés vifs dans leur véhicule. C'est vraisemblablement en tentant de noyer les lisières de feu qu'un véhicule du centre de secours du Luc (Var) s'est trouvé pris dans l'incendie avec ses quatre passagers, un pompier professionnel, Robert Grosso, vingt-quatre ans, et trois volontaires, Yves Roger, vingt-trois ans, Hugues Desquiers, vingt ans, et Serge Pothonier, trente-quatre ans.

En Corse, près de 8 000 hectares ont été détruits par le feu, selon notre correspondant Dominique Antoni. Les incendies, pour la plupart d'origine criminelle, étaient maîtrisés ou contrôlés dans la soirée de mercredi.

(Lire nos informations page 7.)

Sur l'air du consensus

M. Roland Dumas avait estimé dans ces colonnes (*le Monde* du 25 juillet), que la *« logique du consensus »* autour de la politique étrangère de la France permettrait bientôt d'*« exprimer à la face du monde l'unité de la nation »*. Pour le ministre des relations extérieures, ce *« large assentiment, encore trop latent et discret »*, doit *« se manifester bientôt au grand jour »*, conformément aux *« vœux »* du pays.

M. Jean François-Poncet, ancien ministre des affaires étrangères, fait part des réflexions que lui inspire cet appel au « consensus ».

par JEAN FRANÇOIS-PONCET

Le consensus sur la politique étrangère est le dernier air à la mode. Il y a deux ou trois semaines, M. Mitterrand en fredonnait les premières notes. Ici même, il y a quelques jours, Roland Dumas en faisait le thème d'aimables variations. Attendons-nous, après ce prélude, à l'entendre repris par l'orchestre entier de ce que, par habitude, on appelle encore la majorité.

Le plaidoyer, chacun l'a compris, est de pure circonstance; un simple avatar de la campagne tous azimuts conduite en faveur de la « cohabitation » à laquelle aspire le président de la République. La politique étrangère, prétend-on, fait l'unanimité; de ce postulat il découle que le président pourra, avec les pouvoirs limités mais réels que la Constitution lui confère, continuer de la diriger après mai 1986 sans qu'on y trouve à redire. Elémentaire, mon cher Watson !

La partition que les socialistes nous invitent à jouer avec eux est toute neuve. Du temps qu'ils étaient dans l'opposition ils se souciaient fort peu de contribuer à l'harmonie générale. Pas question alors de mettre un bémol à leurs critiques sous le vain prétexte que la politique étrangère met en jeu les intérêts supérieurs du pays. Le président de la République, sur les instructions de qui le ministre des relations extérieures – fustige aujourd'hui avec indignation « la guerre civile des mots », traitait hier son prédécesseur de « petit télégraphiste » et rejetait avec hauteur, au lendemain du 10 mai, tout ce qui s'était fait avant lui.

Le procédé est un peu facile et ne mériterait pas qu'on y prête exagérément attention si le consensus n'était un vrai sujet et la « concorde nationale » une ambition louable qu'on ne saurait balayer d'un revers de main.

⁂

Oui, il serait souhaitable, dans les temps difficiles que nous traversons, que le pays se rassemble. Oui, la politique étrangère, si elle échappait aux clivages partisans et aux querelles politiciennes, gagnerait en crédibilité et en rayonnement. La France serait plus convaincante, son gouvernement plus écouté.

Nous avons trop déploré qu'à chaque changement d'administration la diplomatie américaine change de cap, nous mesurons trop les funestes conséquences qu'aurait pour l'Europe la disparition du consensus qui, depuis Adenauer, a fait de la République fédérale un partenaire fiable, pour ne pas appeler de nos vœux, pour la France, une politique étrangère enfin débarrassée des polémiques qui l'ont si souvent affaiblie dans le passé.

Le consensus nous rendrait plus forts, il représenterait un progrès. Point n'est besoin pour le démontrer d'invoquer « l'évolution irréversible des mentalités », « la rareté des ressources » ou « l'âpreté des antagonismes ».

Mais le consensus est-il possible sur la diplomatie conduite depuis mai 1981 ? Voilà la vraie, la seule question. La politique étrangère socialiste mérite-t-elle le consentement général et l'admiration universelle auxquels elle prétend ? C'est ce qu'on ne saurait accorder sans un examen attentif.

⁂

Il est vrai que M. Dumas prend ses précautions. La politique pour laquelle il revendique le consensus est un caillou bien lisse dont toute aspérité a disparu. Elle se réduit à quelques principes d'un si haut degré de généralité, pour ne pas dire de banalité, que le critique le plus exigeant ne saurait y trouver à redire. Le procédé est adroit mais est-il convaincant ?

Personne ne fera l'injure au chef de l'État de croire qu'il veuille, si peu que ce soit, porter atteinte à la sécurité de la nation, compromettre l'indépendance ou le rayonnement de la France, renier « le message de la République ». On ne contestera pas davantage la sincérité de son engagement européen, ni la réalité des efforts qu'il a consentis pour en promouvoir la construction.

Mais une politique étrangère ne se juge pas aux principes qu'elle affirme, ni aux intentions qu'elle proclame. Comme toute entreprise humaine, elle se juge à ses résultats, aux problèmes qu'elle résout, aux progrès qu'elle accomplit, au sillage qu'elle laisse dans l'histoire. A cette aune, la diplomatie socialiste paraît bien courte.

Initiatives et propositions n'ont certes pas manqué. Mais combien ont résisté à l'épreuve des faits ? L'espace social européen devait relancer la Communauté, il a sombré dans l'oubli. La résolution franco-égyptienne sur le Moyen-Orient gît dans un tiroir.

(Lire la suite page 4.)

Le Monde DES LIVRES

LIRE

étranger

AFRIQUE

Afrique du Sud

La Commission de Bruxelles assure que des sanctions «deviendront inévitables» si Pretoria ne change pas d'attitude

Les ambassadeurs européens rappelés en consultation

La Communauté européenne vient d'entreprendre deux nouvelles démarches en direction de l'Afrique du Sud. Mercredi matin 31 juillet, le commissaire européen chargé des relations extérieures, M. Willy de Clercq, a convoqué le représentant de Pretoria auprès de la CEE, M. Petrus Hendrick Meyer, pour lui indiquer que la Commission *« déplore vivement la dégradation de la situation (...) et la proclamation de l'état d'urgence »* en Afrique du Sud. La Commission de Bruxelles, lui a-t-il précisé, *« renouvelle ses appels pour que l'Afrique du Sud change son attitude le plus rapidement possible. Sinon, des mesures économiques à l'encontre de ce pays deviendront inévitables »* et *« la CEE doit se préparer à cette éventualité »*. Le système de l'apartheid, a ajouté la Commission par l'intermédiaire de M. de Clercq, *« n'a pas d'avenir; toute tentative de le maintenir ne manquera pas de miner les efforts de ceux qui œuvrent pour une solution pacifique et suscitera inévitablement de nouvelles manifestations de violence »*.

La Belgique envisage de soumettre à ses neuf partenaires de la Communauté, selon le porte-parole du premier ministre, M. Martens, un plan en huit points proscrivant notamment la conclusion de tout accord financier avec Pretoria et préconisant le rappel des attachés militaires européens en Afrique du Sud, ainsi que l'adoption d'*« une position restrictive concernant la coopération nucléaire »*.

A Helsinki, d'autre part, les ministres des affaires étrangères des Dix, ainsi que leurs collègues espagnol et portugais, se sont réunis dans la soirée de mercredi, en marge des cérémonies organisées à l'occasion du dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de la CSCE *(lire page 4)*, pour évoquer la situation en Afrique du Sud et adopter une position commune.

Ils ont confirmé leur déclaration du 22 juillet dernier et notamment leur *« ferme condamnation de la proclamation de l'état d'urgence dans d'importantes parties de ce pays »*. Les Dix ont aussi *« condamné le refus du gouvernement de l'Afrique du Sud d'avoir des entretiens avec Mgr Tutu »*, et répété *« leur appel à ce gouvernement d'ouvrir un dialogue avec tous les représentants de la majorité noire, y inclus ceux dont ils ont demandé la libération le 22 juillet »*.

Les ministres des affaires étrangères des Dix notent que *« tous les pays de la Communauté s'imposent certaines restrictions dans leurs relations avec l'Afrique du Sud »*, et demandent au comité politique *« d'établir un inventaire de ces mesures et d'avoir une discussion approfondie des politiques à poursuivre et des mesures à arrêter en vue de contribuer à l'abolition de l'apartheid »*. Ils vont *« convoquer leurs ambassadeurs en Afrique du Sud pour qu'ils viennent en consultation afin d'assister à cette réunion »*.

Projet commun des deux Chambres américaines

Le Congrès américain a demandé, mercredi, l'interdiction immédiate de la vente des pièces d'or sud-africaines aux Etats-Unis et s'est mis d'accord sur un texte énonçant une série de sanctions économiques afin d'amener l'Afrique du Sud à renoncer à l'apartheid.

Le projet adopté par une commission mixte des deux Chambres et cité par l'AFP prévoit également l'interdiction aux Etats-Unis d'exporter de la technologie nucléaire en Afrique du Sud ou de vendre du matériel informatique *« pouvant permettre à Pretoria de développer sa politique d'apartheid »*.

Par ailleurs, le Congrès s'est déclaré hostile à l'octroi de nouveaux prêts bancaires à l'Afrique du Sud. Les compagnies américaines seront toutefois autorisées à continuer d'investir dans ce pays.

Les responsables des deux Chambres ont indiqué qu'ils s'efforçaient d'obtenir un vote final sur ce projet avant vendredi, date à laquelle le Congrès doit suspendre ses travaux pour un mois.

Si le texte est voté, il devra ensuite être soumis au président Reagan, qui aura la possibilité d'y opposer son veto. Or, le président américain s'est montré jusqu'ici défavorable à des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. *« La position du président n'a pas changé : il pense que l'imposition de sanctions à l'Afrique du Sud nuirait à ceux-là mêmes que nous essayons d'aider »*, a rappelé M. Larry Speakes, porte-parole de la Maison Blanche.

● *Forte chute du rand.* — La monnaie sud-africaine a été échangée mercredi 31 juillet à 45,50 cents contre 48 la veille. Le rand avait déjà connu une forte chute la semaine dernière à la suite de l'annonce de l'état d'urgence dans une partie du pays, puis de sanctions françaises contre l'Afrique du Sud. Mercredi le rand s'est particulièrement déprécié face au franc français, clôturant la session à Johannesburg à 3,88 F, contre 4,13 la veille. — *(AFP.)*

Silence, on enterre...

De notre correspondant

Johannesburg. — La liberté d'expression des Noirs vient d'être encore réduite. Désormais, en application de l'état d'urgence, ils ne pourront plus enterrer leurs morts victimes des émeutes selon leur tradition, c'est-à-dire en chantant et en dansant. Ces obsèques, qui ressemblaient plutôt à des forums politiques contre l'apartheid qu'à des funérailles normales, sont maintenant illégales. Les cérémonies qui, la plupart du temps, se déroulaient dans le stade de la cité et auxquelles la presque totalité de la population participait seront soumises à des règles draconiennes. Les nouvelles mesures, qui entrent en application dans les trente-six districts judiciaires où l'état d'urgence a été instauré, ont été annoncées par le responsable de la police, le général Johan Coetzee.

A la sauvette

Les Noirs ne pourront enterrer qu'une seule personne à la fois. Un seul officiant sera autorisé à prendre la parole. Il ne pourra *« ni défendre, ni attaquer, ni critiquer, quelque forme de gouvernement que ce soit, ainsi qu'aucun principe de la politique du gouvernement, ni parler des boycottages, de l'état d'urgence ou de toute action des services de sécurité »*. Les personnes qui assisteront aux funérailles devront suivre en voiture un trajet qui aura auparavant été fixé par la police. Au cours de la cérémonie, aucun discours ne pourra être prononcé. Les drapeaux, bannières, calicots, tracts et posters seront interdits. Désormais, les Noirs tués par les forces de l'ordre devront donc être enterrés en silence et à la sauvette.

La dernière possibilité de réunion qui restait à la communauté noire est supprimée sur décision du ministre de la loi et de l'ordre, M. Louis Le Grange pour *« ramener le calme »*. Les mouvements anti-apartheid considèrent qu'en supprimant le seul moyen pour les Noirs de faire entendre leur voix on prépare *« davantage de bains de sang »*, comme l'a déclaré le pasteur Allan Boesak, président de l'Alliance mondiale des Eglises réformées. Le 21 mars dernier, l'interdiction de funérailles dans la cité de Langa, près de Uitenhage, avait provoqué la mort de vingt personnes. Pour le révérend Beyers Naude, secrétaire général du Conseil des Eglises sud-africaines (SACC), ces nouvelles restrictions vont *« accroître la colère des Noirs, qui vont inévitablement s'opposer à ces contraintes »*.

M. B.R.

Ouganda

M. Paulo Muwanga, « numéro deux » du régime déchu est nommé premier ministre

UN POLITICIEN SANS SCRUPULES

(De notre correspondant en Afrique orientale.)

Nairobi. — Hier, sous le régime de M. Milton Obote, il était vice-président de la République et ministre de la défense. Aujourd'hui, sous celui du général Tito Okello, le voici premier ministre. M. Paulo Muwanga, soixante ans, a habitué ceux qui le connaissent à des retournements inattendus. En bon Bougandais, ce politicien madré n'avait-il pas engagé sa carrière publique, au début des années 50, en fondant un mouvement monarchiste ?

Lors du premier passage au pouvoir de M. Obote — le fossoyeur du royaume bougandais, — il occupa le poste de chef du protocole. En janvier 1971, au lendemain du coup d'État fomenté par le général Idi Amin Dada, il choisit, contrairement à beaucoup de ses amis politiques qui avaient pris le chemin de l'exil, de se mettre au service du dictateur. Ce dernier, qui cherchait à se concilier les bonnes grâces des Bougandais, lui confia plusieurs missions diplomatiques, dont l'ambassade d'Ouganda en France. Les deux hommes se brouillèrent en 1975 à propos d'une affaire mineure.

M. Muwanga rallia, très tardivement, la Tanzanie, où avaient trouvé refuge la plupart des adversaires d'Amin Dada. Il participa, en mars 1979 à Moshi, à la conférence qui réunit tous les mouvements d'opposition. Membre du comité directeur du Front national de libération de l'Ouganda et chef de la province de Masaka, il entra, en tenue de combat, dans Kampala, libérée du tyran.

Ministre de l'intérieur d'avril 1979 à février 1980 dans les gouvernements de MM. Yusuf Lule et de Godfrey Binaisa, il complota avec des officiers supérieurs pour renverser ce dernier. Après le succès de l'entreprise, il fut nommé président de la commission militaire — composée de huit membres parmi lesquels M. Yoweri Musuweni — chargée d'administrer le pays jusqu'aux élections. A ce poste, il s'employa, avec succès, à préparer le retour au pouvoir de M. Obote en décembre suivant.

Constatant, ces derniers mois, que le régime de M. Obote s'enfonçait irrémédiablement dans l'anarchie et la violence, M. Muwanga s'efforça de s'en démarquer, notamment par quelques initiatives humanitaires, en obtenant, par exemple, la libération de détenus dont les cas avaient été portés à sa connaissance. Il tenta aussi de rester à l'écoute de ses « frères » bougandais, hostiles à un pouvoir dominé par des « nordistes » et garda le contact avec M. Musuweni.

Lorsque la rébellion des soldats acholi avait éclaté dans le nord du pays, ce politicien sans scrupules, cet homme de toutes les trahisons, s'était contenté de parler d'*« incidents mineurs »*...

J. de B.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Surprise et déception à Kampala : un dirigeant du régime renversé par le putsch du 27 juillet revient sur le devant de la scène. Le conseil militaire vient, en effet, de confier la charge de premier ministre à M. Paulo Muwanga, vice-président de la République et ministre de la défense de M. Milton Obote. Cette nomination, qui suit celle du général Tito Okello comme chef de l'Etat — tous deux très liés au précédent gouvernement, — ne risque-t-elle pas de compromettre le processus de réconciliation nationale ? Pour beaucoup de ceux qui y ont applaudi, le coup d'Etat prend des allures de simple révolution de palais.

La colère des maquisards

Il semble que le cardinal Emmanuel Nsubuga, archevêque de Kampala, ait suggéré, en vain, aux autorités militaires de faire appel à M. Paul Semogerere, président du Parti démocratique. Certains des membres de ce parti qualifient de « consternante » la décision de confier la direction du nouveau gouvernement à l'ancien bras droit de M. Obote.

M. Yoweri Musuweni, chef de l'Armée nationale de résistance (NRA), se satisfera-t-il de la nomination d'un homme avec lequel il a jadis travaillé et était, depuis lors, resté en contact mais qui symbolise quand même, aux yeux des siens, le régime abhorré de M. Obote ? Ne sera-t-il pas tenté, au contraire, de faire monter les enchères ? Certains de ses lieutenants, qui n'avaient pas caché leur mécontentement lors de la nomination du général Okello, laissaient entendre, ces derniers jours, que les maquisards de la NRA encerclaient Kampala et pourraient s'en emparer très rapidement. Selon les témoignages de voyageurs arrivés, le mercredi 31 juillet, par la route, au Kenya, les rebelles auraient pris le contrôle de la ville de Mukono et de la station de télécommunications de Mpoma, situées, l'une et l'autre, à proximité immédiate de la capitale.

La radio nationale a fait état d'informations selon lesquelles des scènes de pillages et des massacres avaient eu lieu dans les districts d'Igana et de Mukono, tous deux proches de Kampala et a précisé que les autorités militaires allaient prendre des *« mesures énergiques »* pour y mettre fin. Déjà *« tous ceux qui ont volé des véhicules privés ou publics »* ont été sommés de les remettre au commissariat central de police.

Se référant à des sources locales dignes de foi, le quotidien kényan *The Nation* indique que des troupes fidèles à M. Obote se seraient regroupées près de Lira, en pays Lango, d'où est originaire l'ancien chef d'Etat. Quoi qu'il en soit, quelque trois cents résidents étrangers — parmi lesquels vingt Français — ont quitté Kampala, le mercredi 31 juillet, pour rejoindre par la route le Kenya voisin. Dans un message au général Tito Okello, M. Xavier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, lui a demandé de *« lever tous les obstacles »* qui empêchent les fonctionnaires internationaux et leurs familles de vivre en sécurité dans la capitale.

JACQUES DE BARRIN.

EUROPE

Grande-Bretagne

APRÈS LA SUPPRESSION D'UNE ÉMISSION SUR L'IRLANDE DU NORD

L'indépendance de la BBC en question

Mme Thatcher recommandait récemment à la presse audiovisuelle d'étouffer la voix des groupes terroristes et de ne plus les alimenter en oxygène, mais *« elle vient en fait de fournir de l'oxygène aux censeurs »*. Pour que le très placide *Financial Times* sorte ainsi de ses gonds, il faut que l'enjeu soit de taille. Il l'est, puisqu'il s'agit de rien moins que de la sacro-sainte indépendance de la BBC.

La décision prise mardi 30 juillet par le conseil d'administration de la chaîne de télévision, sous la pression du gouvernement, de retirer des programmes une émission consacrée à l'Irlande du Nord (*le Monde* du 1er août) fait des vagues à Londres. Réunis en assemblée générale, les journalistes de la BBC ont lancé un mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures pour le 7 août (jour où l'émission devait être diffusée) et ils réclament la démission du président du conseil d'administration, M. Stuart Young. C'est en effet la première fois dans les annales de la télévision d'Etat britannique — dont l'indépendance est garantie par les statuts — que pareille chose se produit. Le premier ministre et le ministre de l'intérieur ont réclamé publiquement la suppression d'une émission qu'ils n'avaient même pas visionnée, sans menacer pourtant de recourir aux prodécures de censure (qui n'ont jamais été utilisées en temps de paix). Le conseil d'administration de la chaîne a cédé. *« C'était une occasion pour la BBC de faire la preuve de son indépendance, et voilà qu'elle a craqué »*, écrit encore le *Financial Times*, qui estime que la réputation des services extérieurs de la BBC pâtira de cette décision.

Ce débat sur la méthode et sur l'indépendance de la télévision a pratiquement occulté la question de fond, à savoir : fallait-il ou non donner la parole aux représentants de deux mouvements extrémistes nord-irlandais, un protestant unioniste et un catholique républicain, l'un et l'autre partisans du recours à la violence et dont en fait seul le second, M. Martin McGuiness, est visé par cette censure ?

M. Martin McGuiness est soupçonné par la police britannique d'appartenir à l'état-major de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), qui a revendiqué, entre autres attentats, celui qui a failli coûter la vie à plusieurs membres du gouvernement, dont Mme Thatcher, l'année dernière à Brighton. Mais il est aussi l'élu d'un mouvement politique légal, le Sinn Fein, qui présente ses candidats dans les instances nord-irlandaises et même à la Chambre des communes de Westminster. Il y a donc — de quelque bord qu'on soit — une certaine contradiction à l'interdire d'antenne. Plusieurs commentateurs britanniques estiment d'autre part qu'on fait ainsi au dirigeant républicain une meilleure publicité que si on l'avait laissé parler, et qu'on insulte le bon sens du téléspectateur britannique.

Les grands quotidiens populaires conservateurs, comme le *Sun* et le *Daily Express* s'en prennent cependant vertement, ce jeudi, aux diverses personnalités qui *« défendent le droit de la BBC à promouvoir le terrorisme »*. Le *Times*, quant à lui, s'en tire par l'humour : *« Le ministre de l'intérieur a demandé à la BBC de supprimer une émission qui pourrait inciter à la haine et à la violence*, écrit-il. *La réponse de la BBC a été positive. On songe sérieusement à interdire toute interview avec Mme Thatcher... »*

C. T.

Italie

M. Craxi a refusé la démission du ministre du Trésor et celle du gouverneur de la Banque centrale

De notre correspondant

Rome. — Le « vendredi noir » de la lire, cette journée du 19 juillet où la monnaie italienne s'est effondrée à la Bourse de Milan, continue de peser sur le climat politique de la péninsule. Le gouvernement de coalition du socialiste Bettino Craxi s'est trouvé au bord de la crise dans la soirée du 31 juillet après les démissions — aussitôt refusées — du ministre du Trésor, M. Giovani Goria (démocrate-chrétien), et du gouverneur de la Banque centrale, M. Carlo Azeglio Ciampi, qui s'estimaient mis en cause dans le discours tenu devant le Sénat par le président du conseil, à la veille du vote de confiance.

M. Craxi avait souligné que la spéculation menée à la Bourse de Milan *« était un fait inconcevable qui ne pouvait pas ne pas susciter (...) les interrogations les plus bizarres »*. Il avait dénoncé aussi bien le comportement spéculatif de l'ENI (Institut italien des pétroles) que l'étrange attitude de la Banque centrale *« qui a accepté de lui vendre des devises à un prix fantaisiste »*. Il avait ajouté : *« Les explications qui ont été fournies jusqu'ici ne suffisent pas à expliquer d'une façon convaincante ce qui s'est passé ni*, a fortiori, *à le justifier. »*

Après s'être entretenu avec le secrétaire de son parti, M. Ciriaco de Mitta, puis avec le gouverneur de la Banque d'Italie, le ministre du Trésor a décidé en même temps que ce dernier de remettre sa démission. M. Craxi a refusé. Un communiqué de la présidence du conseil rendu public en fin de soirée a tenté de calmer les polémiques en soulignant que le chef de gouvernement continuait d'accorder toute sa confiance à son ministre du Trésor et au gouverneur de la Banque centrale.

Cette crise au sein de la majorité gouvernementale, aboutissement de plusieurs semaines de tension entre la démocratie-chrétienne et le Parti socialiste, n'en menace pas moins la survie du cabinet. Le résultat du vote de confiance prévu ce 1er août s'annonce d'autant plus incertain que déjà, la veille, le gouvernement avait été mis en minorité devant la Chambre par 179 voix contre 250, à propos de la création d'un fonds d'aide extraordinaire de 120 000 milliards de lires pour le Mezzogiorno.

(Intérim.)

Pologne

● MANIFESTATION. — Deux mille à trois mille personnes ont manifesté le mercredi 31 juillet dans le centre de Varsovie après une messe célébrée pour l'anniversaire de l'insurrection contre l'occupant nazi en 1944. La police n'est pas intervenue contre les manifestants, qui scandaient des slogans en faveur du syndicat dissous Solidarité. — *(AFP.)*

URSS

● ARRESTATIONS. — Deux membres du « groupe pour l'instauration de la confiance entre l'URSS et les Etas-Unis », un groupe pacifique interdit par les autorités soviétiques, ont été arrêtés. M. Nikolaï Khramov est détenu depuis le vendredi 26 juillet dans un hôpital de Moscou ; M. Alexandre Roubtchenko a été arrêté le mardi 30 mai à Moscou, devant le domicile d'un autre membre du groupe. — *(AFP.)*

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

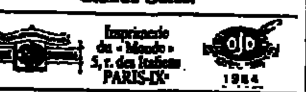
Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

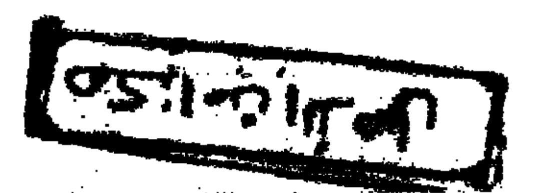
Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4.20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 335 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0.350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9.00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1.80 f. ; Yougoslavie, 110 nd.



PROCHE-ORIENT

Liban

LE SORT DES OTAGES OCCIDENTAUX

Le chef spirituel des intégristes chiites avoue son impuissance

Washington *(AFP)*. – Le dignitaire religieux chiite Cheikh Mohamed Hussein Fadlallah a déclaré que tous ses efforts pour libérer les sept otages américains et les quatre français détenus au Liban étaient restés vains, jusqu'à présent, et que leur sort pourrait bien lui échapper.

Dans un entretien publié, mercredi 31 juillet, par le quotidien américain *Washington Post*, le guide spirituel du parti intégriste Hezbollah (Parti de Dieu) a ajouté que, en dépit de son manque de succès jusqu'ici, il poursuivait ses efforts pour faire libérer les otages, dont certains dont détenus depuis plus de dix-huit mois.

« Je suis intervenu avec toute mon énergie pour obtenir la libération du journaliste américain (le correspondant de l'agence américaine Associated Press, Terry Anderson) *et du journaliste français* (Jean-Paul Kauffmann), *qui est juif* (NDLR : M. Kauffmann n'est pas juif), *sans obtenir de résultat positif »*, a dit le Cheikh Fadlallah. *« Mais*, a-t-il enchaîné, *je sens que je peux arriver à un dénouement positif »*, en ajoutant que *« l'affaire est plus complexe qu'elle n'apparaît »*.

Dans un autre entretien, M. Ghassan Siblini, un important dirigeant du mouvement chiite Amal de M. Nabih Berri, a déclaré que les otages étaient tous détenus par le même groupe, qu'il a refusé d'identifier. Le responsable chiite a ajouté que le groupe qui détenait les otages était sous l'influence de la Syrie, étant donné que l'ensemble du Liban est sous influence syrienne.

« Les Syriens peuvent jouer un grand rôle, mais ils ne peuvent utiliser la force », a estimé M. Siblini, Selon lui, *« rien ne peut être obtenu par la force, car elle entraînerait la mort des otages et nourrirait la haine contre les Américains, la Syrie et nous-mêmes »*.

LA RÉCONCILIATION DES «FRÈRES ENNEMIS» CHRÉTIENS

La rencontre Frangié-Hobeika s'est déroulée sous l'égide de la Syrie

Correspondance

Beyrouth. – La rencontre du mercredi 31 juillet entre l'ancien président Frangié et M. Elie Hobeika à Ehden (*le Monde* du 1er août) scelle-t-elle une véritable réconciliation des «chrétiens ennemis» à l'heure où dans le camp musulman un vaste regroupement s'opère sous l'égide de la Syrie ? Marque-t-elle le point de départ d'une réunification susceptible de rendre l'initiative aux chrétiens ?

M. Frangié devait répondre à ces questions ce jeudi dans une conférence de presse. Pour sa part, M. Hobeika a déclaré à l'issue de sa visite : *« Je puis affirmer qu'il y a concordance de vues sur tous les sujets abordés avec le président Frangié. La réunion a été marquée par des acquis positifs qui devront se concrétiser sur le terrain, ainsi qu'à travers des prises de positions visant au règlement de tous les problèmes internes (chrétiens) sur le plan national. »*

De son côté, M. Karim Pakradouni, chef du département de l'information des Forces libanaises nous a déclaré : *« C'est un bon début et cette visite sera suivie d'autres initiatives concrètes »*. M. Pakradouni avait, mercredi, à l'heure où M. Frangié recevait M. Hobeika, exposé, dans une conférence de presse, la portée de la visite et les objectifs des Forces libanaises. Allant peut-être un peu vite en besogne, il avait affirmé que l'initiative des FL représente *« une unification réelle et authentique des rangs chrétiens »* avant d'ajouter : *« Jamais les chrétiens n'ont été unis comme ils vont l'être. C'est une unification, militaire, grâce à l'accord de fusion de nos forces conclu dernièrement avec le parti phalangiste et politique, grâce à la réconciliation avec le président Frangié »*. Cependant, M. Pakradouni observait qu'il faudra sans doute *« beaucoup de concertation »* avant d'aboutir à un accord et à un projet politiques communs.

Sans M. Gemayel

M. Pakradouni a souligné que des émissaires libanais avaient soumis le projet de rencontre Frangié-Hobeika aux dirigeants syriens qui *« l'avaient bien accueilli et même soutenu »* il y quinze jours. Pour M. Pakradouni, la réconciliation avec M. Frangié permettra au camp chrétien, à l'heure où l'on reparle beaucoup de dialogue national au Liban sous l'égide de Damas, de présenter, face au camp musulman, un interlocuteur très largement représentatif. Il a encore souligné que les positions des FL et de M. Frangié se recoupent sur trois points : 1) la nécessité de l'entente avec la Syrie; 2) le conflit avec M. Yasser Arafat; 3) la nécessité de faire face à tous les projets islamiques extrémistes. Expliquant que *« l'expérience des FL avec le président de la République libanaise, M. Amine Gemayel, était amère »*, il a assuré que les milices chrétiennes avaient fait en vain deux tentatives de collaboration avec le chef de l'Etat, et agissaient cette fois *« sans recourir »* au président de la République.

Selon ses proches, M. Frangié considère que la *« tête de l'Etat est pourrie »* et, en conséquence, que M. Gemayel *« doit partir de lui-même »*, ne serait-ce que pour éviter, au cas où il serait forcé de se démettre, d'emporter dans sa chute tout le système libanais et, avec lui, les garanties qu'il offre aux chrétiens.

ROGER GEHCHAN.

EUROPE

La métamorphose «spontanée» des Turcs de Bulgarie

Il n'y a plus de minorité turque en Bulgarie. Ou plutôt il n'y en a jamais eu. Au terme d'une opération dite de *«restauration des noms bulgares»*, un million de personnes environ sont redevenues ce qu'elles n'avaient, malgré les apparences, jamais cessé d'être : des Bulgares comme les autres, qui ont *«spontanément»* abandonné les noms à consonance turque que leur avaient donnés les caprices de l'histoire...

Ce qui précède est évidemment la version bulgare d'une opération qui, vue de Turquie, apparaît comme un « énorme » tour de passe-passe et dissimule en fait un douloureux cortège de souffrances et d'humiliations. L'affaire, en tout cas, a été rondement menée. Quelques semaines, quelques mois tout au plus. Ses origines sont pourtant très anciennes.

Cinq siècles de domination

Cinq siècles de domination turque, puis l'indépendance bulgare en 1878, non sans quelques retours de flamme dans les décennies suivantes : les Turcs restés en Bulgarie se trouvaient dans la situation d'une minorité qui, par la nature des choses, risquait d'avoir à «payer» pour le passé. Mais, explique-t-on aujourd'hui à Ankara, les droits de cette minorité étaient reconnus ; il y avait, avant la dernière guerre, un millier d'écoles turques en Bulgarie. Après la guerre, le nouveau régime institue des écoles uniques, mais avec un enseignement du turc, qui ne sera supprimé qu'en 1972.

Entre-temps, Ankara et Sofia ont conclu plusieurs accords d'émigration – après une première vague d'émigration plus ou moins forcée, dit-on du côté turc. Plusieurs centaines de milliers de Turcs quittent la Bulgarie. Mais il en reste beaucoup – d'autant que leur taux d'accroissement démographique est supérieur à celui des Bulgares – de huit cent mille à un million, estime-t-on généralement, soit un dixième de la population. En novembre dernier, un responsable du ministère bulgare des affaires étrangères refuse de confirmer ce chiffre devant nous. Ce n'est pas une surprise : depuis plusieurs années déjà les autorités de Sofia s'abstiennent de fournir toute indication qui risquerait de consacrer l'existence d'une minorité reconnue comme telle, et la «sensibilité» des officiels bulgares sur ce sujet est bien connue.

Mais le responsable accepta tout de même d'aborder la question, il fait valoir que les Bulgares d'origine turque jouissent de tous les droits reconnus à l'ensemble des citoyens, que, s'il n'y a pas de «Turcs» au bureau politique, on en trouve au comité central du parti ; que faute d'écoles, on peut trouver des journaux édités en turc, ou plus exactement des journaux bilingues.

Au même moment, pourtant, se préparait la vaste opération dont les premiers symptômes allaient apparaître en janvier dans les journaux occidentaux et dans la presse turque. Des témoignages, difficiles à confirmer car ceux qui tentent d'aller vérifier sur place sont interceptés par les policiers bulgares, font état de violences. Des villages turcs, où la campagne de « bulgarisation » des noms se heurtait à une vive résistance, auraient été investis par l'armée. Peu à peu, les témoignages se font plus précis, on parle de dizaines de morts, de jeunes filles violées par des soldats, d'humiliation publiques.

« Propagande bourgeoise »

Les autorités d'Ankara, restées assez longtemps silencieuses, commencent à s'émouvoir. Du côté bulgare, on rejette avec indignation les affabulations de la « propagande bourgeoise » et on distribue abondamment aux rédactions des lettres d'« imams » bulgares qui ne tarissent pas d'éloges sur la manière exemplaire dont se conduisent les autorités à l'égard des musulmans. Mais il n'est plus question de « Turcs », et, peu à peu, dès le mois de mars, la (nouvelle) version officielle apparaît, au détour de certaines phrases prononcées par des responsables du parti et reproduites dans des journaux de province. L'opération a bien eu lieu, mais elle était parfaitement *« volontaire et spontanée »*, et d'ailleurs elle est terminée. Ceux qui ont « repris » leurs noms slaves sont les descendants de Bulgares islamisés de force sous l'Empire ottoman (1). En un mot, la boucle est bouclée, et il n'est pas question d'envisager à l'avenir une quelconque émigration vers la Turquie. Comme le déclare en mai un dirigeant local du parti, *« la restauration des noms bulgares prive la propagande bourgeoise turque de sa base sociale »*.

D'autres déclarations, reproduites dans la presse bulgare, laissent bien deviner que l'opération « spontanée » a laissé des meurtrissures. Ainsi un responsable appelle à faire preuve de *« réalisme »* et à reconnaître qu'une part considérable de *« cette population* [il s'agit évidemment de l'ex-minorité turque] *se considère comme blessée dans ses sentiments »*, et que *« le choc n'a pas été surmonté »*. Mais on trouve aussi des accents beaucoup plus inquiétants. Le président de l'Assemblée nationale, M. Stanko Todorov, membre du bureau politique, déclare ainsi dès le début de mars : *« Ceux qui se laissent prendre par la propagande d'Ankara et ses agents nationalistes locaux, ceux qui en ont assez de vivre dans leurs villages et souhaitent émigrer doivent savoir que des instructions ont été données aux organismes compétents pour leur assurer une émigration rapide. En l'espace de trois ou quatre heures. Pas vers la Turquie, cependant, mais vers d'autres régions de Bulgarie, où ils pourront vivre plus calmement et trouver leur bonheur. »* On peut ou non apprécier « l'humour » du propos, mais la menace, elle, est limpide.

Les efforts d'assimilation de la minorité turque de Bulgarie ne datent pas d'hier, et des pressions étaient exercées depuis longtemps pour inciter les porteurs de noms turcs à les slaviser. Mais pourquoi cette soudaine hâte d'en finir, de « régler le problème » une fois pour toutes, quitte à entamer encore un peu plus la réputation – déjà mal en point – de la Bulgarie ?

Diverses hypothèses ont été avancées, la volonté de faire le ménage avant le recensement prévu pour la fin de cette année, ou encore avant le congrès du parti, quelques mois plus tard ; ou même une manifestation de rancune à l'égard de ces Turcs par lesquels est arrivé le «scandale» : la mise en cause de la Bulgarie dans l'attentat contre le pape. Aucune de ces explications, en fait, n'est tout à fait convaincante.

La « guéguerre » des camions

Les autorités d'Ankara semblent en tout cas avoir tardé à mesurer les dimensions de l'affaire, ou du moins à réagir publiquement. Cependant, en janvier 1985, la Turquie a proposé à Sofia de négocier un nouvel accord d'émigration de large envergure. Une solution de dernière extrémité, car dans le passé, les Turcs déjà affectés par un très fort chômage avaient semblé un peu réticents à l'idée de voir arriver en trop grand nombre leurs cousins de Bulgarie. Mais Sofia, cette fois, ne voulut rien savoir, et les relations entre les deux pays, présentées naguère comme satisfaisantes, se détériorèrent rapidement.

Les camionneurs bulgares circulant en Turquie connurent de sérieux désagréments, de même que les chauffeurs de poids lourds turcs en Bulgarie (où ils se plaignaient déjà par le passé d'être systématiquement assommés de contraventions par la police bulgare). Des restrictions furent apportées aux séjours touristiques en Bulgarie. Le consulat de Bulgarie à Istanbul, où s'était réfugié un individu considéré par les autorités turques comme un *«agent» bulgare*, fut pratiquement mis en état de siège, de même que les consulats de Turquie dans diverses villes bulgares, sans parler de l'annulation des rencontres sportives.

Récemment, cependant, une certaine détente est apparue – les conditions de transit pour les camions sont redevenues un peu plus normales, et le siège des consulats respectifs a été levé. Car, malgré qu'ils en aient, les deux pays sont placés dans une situation de dépendance réciproque. Trente six mille camions bulgares transitent chaque année par la Turquie vers le Proche-Orient, et trente mille camions turcs passent par la Bulgarie. La « guéguerre », sur ce terrain, ne peut que nuire aux deux parties.

Fait accompli

Mais le problème, prétendument réglé côté bulgare, reste entier pour les dirigeants turcs. Que peuvent-ils faire ? Rappeler avec une amère ironie que le chef du PC bulgare, M. Jivkov, évoquait lui-même, dans une interview accordée il y a deux ans à un journal britannique, les droits des « Turcs bulgares » dont il nie à présent l'existence n'avance évidemment à rien.

Plus concrètement, les Turcs, pour réduire leur dépendance, vont s'efforcer de mettre en place une liaison par ferry-boats avec la Roumanie. Un accord en ce sens a été signé à l'occasion d'un récent séjour du président turc, le général Evren, à Bucarest. Les Roumains sont ravis de l'aubaine, qui leur permettrait de rentabiliser un peu leur nouveau et très coûteux canal Danube-mer Noire, très largement sous-utilisé.

Les Bulgares, cependant, ne sont pas en reste. M. Jivkov vient, lui, de se rendre à Athènes, où il a évoqué avec M. Papandreou, ennemi intime des Turcs, l'éventuelle création d'une ligne de train-ferries passant directement de Bulgarie et de Grèce en Syrie, en sautant cette fois l'étape turque.

Ces diverses initiatives, de toute manière, ne changeront pas grand chose au sort de la minorité turque « bulgarisée ». Pour tenter d'empêcher le succès de cette politique du fait accompli, Ankara a décidé de poser le problème devant les instances internationales, notamment lors de la conférence réunie à Ottawa sur les droits de l'homme, au printemps. Les Turcs ont constaté avec satisfaction que certains pays occidentaux, en particulier la France, avaient appuyé leur position, tandis que les pays de l'Est mettaient bien peu d'empressement à soutenir leur allié bulgare.

Les pays socialistes nourrissent en effet, pour certains, leurs propres querelles bilatérales à propos de diverses minorités et semblent peu soucieux de s'aventurer sur ce terrain glissant. Sans compter le cas particulier de la Yougoslavie, qui a toutes raisons d'en vouloir aux Bulgares pour leur refus de reconnaître l'existence d'une minorité macédonienne dans la région de Pirin. (Les Turcs, au contraire, ne manquent pas de présenter comme « exemplaire » la situation faite à la minorité turque de Yougoslavie.)

Le handicap kurde

A Ankara, on se déclare résolu à maintenir cette question à l'ordre du jour des divers forums internationaux. Avec quelles chances de succès ? Les Turcs de Bulgarie, souligne-t-on avec aigreur à Ankara, ont le tort d'être des musulmans, et leur sort n'émeut guère l'Europe occidentale, plus portée à dénoncer les violations des droits de l'homme en Turquie même.

Et puis, même s'ils l'admettent difficilement, les Turcs pâtissent d'un autre handicap – très gênant. Leur propre attitude à l'égard de la minorité kurde, à laquelle ils refusent tout droit spécifique. Les Bulgares, dans les textes qu'ils diffusent en Occident pour contrer les accusations d'Ankara, n'ont-ils pas beau jeu de souligner que, selon la loi turque, les *« ressortissants turcs ne peuvent porter que des noms turcs ? »*

JAN KRAUZE.

(1) Cette thèse, jusque-là avancée à propos des seuls «Pomaks», est maintenant étendue à l'ensemble des musulmans de Bulgarie.

Israël

CONDAMNANT « L'INCITATION AU RACISME »

Un amendement constitutionnel pourrait empêcher le parti du rabbin Kahane de participer aux élections

De notre correspondant

Jérusalem. – Le mouvement Kach du rabbin Meir Kahane pourra-t-il se présenter aux prochaines élections ? C'est peu probable après l'adoption d'une nouvelle loi antiraciste par la Knesset. Il s'agit d'un amendement à la loi fondamentale portant qu'aucune liste ne sera autorisée à participer aux élections si elle *« nie le caractère démocratique de l'Etat d'Israël »* ou si elle *« incite explicitement ou implicitement, par ses actes et ses objectifs, au racisme »*.

Le rabbin Meir Kahane avait recueilli pour la première fois suffisamment de voix pour siéger à la Knesset aux dernières élections législatives de juillet 1984. La plupart des sondages prévoient qu'en cas de nouvelles élections son parti, le mouvement Kach, obtiendrait environ cinq sièges. En 1984, le mouvement Kach avait d'abord été interdit par la commission de contrôle de législation, mais la Haute Cour de justice avait ensuite levé cette interdiction. D'où la nécessité de promulguer cet amendement à la loi fondamentale de la Knesset qui établit désormais les critères qui permettent la disqualification d'un parti.

Une autre formation est directement visée par cet amendement. Il s'agit de la Liste judéo-arabe progressiste pour la paix, qui avait obtenu deux sièges aux élections de juillet 1984, après avoir été – comme le mouvement Kach – interdite puis autorisée par la Haute Cour de justice. Ce parti préconise des négociations avec l'OLP et la création d'un Etat palestinien indépendant à côté de l'Etat d'Israël. Or l'amendement à la loi fondamentale adopté par la Knesset porte également que *« l'Etat d'Israël est l'Etat du peuple juif »* et qu'aucune liste ne pourra se présenter aux élections si *« elle nie explicitement ou implicitement l'existence de l'Etat d'Israël comme Etat du peuple juif »*.

Lors du vote sur cet amendement, les deux députés de la Liste progressiste pour la paix se sont abstenus, tout comme les députés communistes.

(Intérim.)

Egypte

ALCOOL FRELATÉ : VINGT MORTS

Une aubaine pour les islamistes

De notre correspondant

Le Caire. – Vingt personnes sont mortes, et plus de quarante autres ont été hospitalisées en moins d'une semaine en Egypte à la suite de la consommation d'alcool frelaté. La police a déjà procédé à la fermeture de deux distilleries et de plusieurs débits de boissons ayant fabriqué ou vendu de l'alcool frelaté. Selon les premiers résultats de l'enquête, le « brandy » consommé par les victimes contenait de l'alcool méthylique. Les deux distilleries incriminées auraient utilisé de l'acool à brûler pour fabriquer à meilleur marché leur mortelle eau-de-vie.

La majorité des victimes sont des étrangers. Six Soudanais, cinq Indiens, quatre Roumains, un Tanzanien et quatre Egyptiens sont morts, tandis qu'une vingtaine de Roumains et autant de Soudanais et d'Indiens sont toujours dans un état grave. Des empoisonnements ont été signalés dans certains quartiers populaires du Caire et à Fayoum (110 kilomètres au sud de la capitale).

Cette affaire, qui fait la une des journaux, est une aubaine pour les partisans de la prohibition proches du courant islamiste. L'hebdomadaire islamique *Al Lewaa Al Islami* publie, ce jeudi, le texte d'un projet de loi pour l'application de la charia (loi islamique) en ce qui concerne la consommation et la vente d'alcool. Les peines prévues varient entre vingt et quarante coups de fouet. La revue ne fait aucune référence aux victimes de l'alcool frelaté, mais elle «ressort» à point nommé un projet de loi datant de plus de six mois, alors que le Parlement ne se réunira pas avant octobre prochain.

Les islamistes étaient parvenus à faire interdire l'alcool à bord des appareils de la compagnie nationale Egypte air et espèrent généraliser la prohibition. Leur échec devant le Parlement, en mai dernier, et l'offensive anti-islamiste du gouvernement depuis le début de juillet les avaient poussés à mettre en veilleuse leur projet de loi.

A.B.

● *Les manœuvres « Bright Star »*. – La Somalie va participer avec l'Egypte et la Jordanie aux séries de manœuvres militaires « Bright Star » organisées par les Etats-Unis conjointement avec ces pays, a annoncé mercredi 31 juillet le Pentagone. Le département américain de la défense avait indiqué que 9 000 soldats américains allaient entamer le 4 août prochain des manœuvres d'une semaine avec l'armée égyptienne, et que 520 autres soldats américains avaient déjà commencé des manœuvres du même type, qui doivent se prolonger jusqu'au 17 août, avec des forces jordaniennes. – *(AFP.)*

ASIE

TENSION A NEW-DELHI

Le député assassiné mercredi figurait sur la « liste noire » des extrémistes sikhs

De notre correspondant

New-Delhi. — Un climat tendu règne dans la capitale indienne, où toutes les forces de sécurité ont été mises en état d'alerte pour les funérailles de Lalit Maken, député du Congrès (I) assassiné mercredi 31 juillet (*le Monde* du 1er août) ainsi que sa femme et un de ses proches collaborateurs. Le chef de la police de New-Delhi, M. Zved Oarwah, reste extrêmement prudent dans ses déclarations sur l'enquête, évoquant *« trois pistes distinctes »*. De notoriété publique les ennemis de M. Maken étaient nombreux. Pour l'instant, trois personnes seraient *« en train d'aider les enquêteurs »*. L'un des assaillants serait déjà venu voir M. Maken, une semaine auparavant, pour lui demander une lettre de recommandation. La police cherche activement à dissiper l'impression que les meurtriers sont nécessairement des sikhs. Selon M. Oarwah, les deux tueurs étaient des *« professionnels »*.

Elu pour la première fois au Parlement national dans les rangs du Parti au Congrès « I » et figurant les proches du premier ministre M. Rajiv Gandhi, Lalit Maken, trente-neuf ans, était un personnage complexe. Dirigeant syndical puissant, il avait recours à des procédés expéditifs pour accroître l'influence du syndicat qu'il avait créé au détriment de nombreuses autres formations rivales... dont celle qui dépendait officiellement de son parti. Jeune politicien en vogue, il n'avait pas la réputation d'être un tendre au sein du parti au pouvoir et avait dû jouer des coudes pour s'imposer. Détesté par les extrémistes sikhs, il figurait sur la liste des hommes à abattre depuis qu'une commission d'enquête indépendante l'avait accusé d'avoir dans la rue, en novembre dernier, au lendemain de l'assassinat d'Indira Gandhi, incité les émeutiers à *« casser du Sikh »*. Il aurait même *« distribué argent et alcool »* à la foule pour accroître son ardeur.

A l'annonce de la mort du jeune député, les commerçants ont baissé les rideaux de fer, craignant une répétition des scènes de violence qui avaient ensanglanté New-Delhi après l'assassinat d'Indira Gandhi. Des policers en armes sont en faction dans toutes les rues de la capitale, et les patrouilles ont été intensifiées dans les quartiers qui avaient le plus souffert lors des émeutes de novembre. Pour le moment, aucun incident n'a été signalé, sinon quelques jets de pierres près de l'hôpital où reposent les corps des victimes.

Critiqué pour son imprévoyance — estimant que M. Maken n'était *« plus en danger »*, on lui avait, la semaine dernière, retiré ses gardes du corps, — le chef de la police invoque le manque de moyens alors que des milliers de personnes dans la capitale sont actuellement classées dans la catégorie à haut risque.

(Intérim.)

AMÉRIQUES

APRÈS L'ATTENTAT DU 19 JUIN A SAN-SALVADOR

Représailles américano-salvadoriennes contre la guérilla

Washington (*AFP, Reuter, UPI*). — Des soldats salvadoriens, agissant avec l'aide des services secrets américains, ont tué vingt et un guérilleros et en ont capturé neuf autres en représailles à l'attentat du 19 juin, qui avait fait treize morts — dont quatre « marines » américains — à San-Salvador. Une quarantaine d'autres membres du Parti révolutionnaire du travail centre-américain (PRTC), qui avait revendiqué l'attentat, ont été blessés au cours des raids de représailles, a annoncé, mercredi 31 juillet, la Maison Blanche.

Le porte-parole du Pentagone, M. Fred Hoffman, a déclaré que l'opération avait été menée récemment, mais il a refusé de donner des détails. Il a précisé cependant que des agents des services de renseignements américains avaient fourni des informations aux Salvadoriens, mais qu'ils n'avaient pas pris part aux opérations dans les zones contrôlées par la guérilla de gauche. Ces renseignements ont permis *« d'infliger une défaite majeure à l'organisation de guérilla qui avait organisé et réalisé l'assassinat des « marines »*, a-t-il ajouté.

M. Caspar Weinberger, secrétaire américain à la défense, a pour sa part affirmé : *« Le gouvernement salvadorien, avec notre aide, s'est occupé (...) d'un certain nombre de personnes impliquées dans ces meurtres. »* Il a ajouté que certains des *« assassins présumés »* des « marines » avaient été arrêtés ou tués lors des raids de l'armée. Des reponsables du Pentagone ont corrigé cette déclaration en disant ignorer si les responsables de la fusillade se trouvaient parmi les guérilleros détenus ou morts. Un porte-parole militaire salvadorien a indiqué qu'aucun des tireurs n'avaient été retrouvé.

Selon un haut fonctionnaire de la Maison Blanche, qui a demandé à garder l'anonymat, l'opération aurait été menée environ deux semaines après l'attentat du 19 juin, et deux dirigeants du PRTC se trouveraient parmi les neuf prisonniers. Le 19 juillet, le département d'Etat avait offert une somme de 100 000 dollars à toute personne qui apporterait des informations de nature *« à poursuivre efficacement et à punir »* les auteurs de l'attentat du 19 juin. Les Etats-Unis avaient mis en cause le Nicaragua pour *« l'appui donné par le gouvernement sandiniste au PRTC »*.

Par ailleurs, à San-Salvador, le chef d'état-major des forces armées salvadoriennes, le général Adolfo Blandon, a rendu public le bilan des combats des six premiers mois de l'année. Celui-ci s'établit à deux cent onze morts, cinq cent soixante-sept blessés et vingt-deux disparus dans les rangs de l'armée. Selon le général Blandon, il y a eu sept cent soixante-quatorze morts, environ quatre cent cinquante-cinq blessés et quatre cent cinquante-six désertions parmi les membres du Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) au cours de la même période.

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

• LES AGRESSIONS CONTRE LES PRÊTRES. — Le pape Jean-Paul II a dénoncé le mercredi 31 juillet deux agressions récentes contre des prêtres en Algérie, dont un a été assassiné et un autre grièvement blessé, en les qualifiant d'*« actes de violence aveugle et cruelle »*.

Le pape, qui s'adressait à plusieurs milliers de fidèles rassemblés sur la place Saint-Pierre à l'occasion de l'audience générale hebdomadaire, a évoqué l'assassinat de l'abbé Jean-Marie Jover, curé d'El Chelif, tué de nuit dans son presbytère, et l'attaque contre un vieux missionnaire, membre de l'Institut des Pères blancs, le Père Paul Martz, qui avait été grièvement blessé dans la basilique Notre-Dame d'Alger. — *(AFP.)*

Espagne

• L'ETA REVENDIQUE LE DOUBLE ATTENTAT DE LUNDI. — L'ETA militaire a revendiqué, ce jeudi 1er août à Bilbao, les deux assassinats, commis le 29 juillet, du vice-amiral Fausto Escrigas, directeur général de la politique de défense au ministère de la défense, et d'un sous-commissaire de police de Vitoria. Le vice-amiral Escrigas est le quarante-septième militaire assassiné par l'ETA depuis 1973. — *(AFP.)*

Guatemala

• UN PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ ASSASSINÉ. — M. Carlos Leonel Caxaj, professeur à l'université de Guatemala, a été assassiné le mardi 30 juillet près de la capitale, a annoncé la famille de la victime. M. Caxaj militait au sein du GAM, un groupe d'entraide qui réunit des parents de personnes disparues. En avril dernier, la vice-présidente de cette organisation, Mme Maria del Rosario et son fils, âgé d'un an, avaient aussi été assassinés. — *(AFP.)*

DIPLOMATIE

LA RENCONTRE SHULTZ-CHEVARDNADZE A HELSINKI

Le ton de la diplomatie soviétique semble avoir davantage changé que ses orientations

Les cérémonies organisées à Helsinki pour célébrer le dixième anniversaire de la signature de l'Acte final de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe), qui réunissent les ministres des affaires étrangères de trente-cinq pays dans la capitale finlandaise, devaient s'achever ce jeudi 1er août. La réunion a été marquée, mercredi, par la rencontre entre les chefs de la diplomatie américaine et soviétique, MM. Shultz et Chevardnadze, rencontre que l'agence Tass a qualifiée, comme la partie américaine, d'*« entretien utile, franc et nécessaire »*.

Les ministres des affaires étrangères des Douze, qui s'étaient réunis mercredi soir en marge de la cérémonie, ont par ailleurs adopté un ensemble de dispositions à l'égard de l'Afrique du Sud, comportant notamment le rappel en consultation de leurs ambassadeurs à Pretoria. (Lire page 2.)

A Bonn, M. Richard Perle, sous-secrétaire américain à la défense, a déclaré, au cours d'un séminaire de la fondation du Parti chrétien-démocrate, qu'un « accord-cadre » fixant les normes et les objectifs de la coopération entre la République fédérale et Washington à propos du projet de défense spatiale IDS devrait être conclu *« avant la fin de l'année »*. Le porte-parole du chancelier s'est refusé à confirmer cette déclaration, mais a indiqué qu'un groupe d'experts ouest-allemands se rendrait à Washington en septembre.

De notre envoyé spécial

Helsinki. — La réunion organisée dans la capitale finlandaise est l'occasion pour les ministres des affaires étrangères occidentaux de faire connaissance avec le nouveau chef de la diplomatie soviétique, M. Edouard Chevardnadze, dont c'est le premier dépalacement officiel à l'étranger depuis sa prise de fonctions, il y a un mois. Beaucoup sont curieux de cerner la personnalité de cet homme et de savoir si sa nomination annonce des orientations nouvelles, ou au moins un certain assouplissement de la diplomatie soviétique. Ceux qui l'ont approché ou rencontré durant cette réunion d'Helsinki s'accordent à dire que le successeur de M. Gromyko est *« sympathique »*, *« souriant »*, presque *« jovial »* parfois, et qu'il aime plaisanter.

Reçu par M. Koïvisto, président de la République finlandaise, M. Chevardnadze a immédiatement constaté qu'il existait entre les deux hommes un point commun : ils ont tous les deux succédé à des personnalités qui étaient restées longtemps au pouvoir, vingt-huit ans pour M. Gromyko et un quart de siècle pour le président Kekkonen. M. Chevardnadze prend des notes mais peut sortir de ses dossiers pour improviser sur différentes questions. Il st *« compétent et sûr d lui »*, dit un responsable américain. Selon un autre diplomate occidental, c'est un homme *« avec qui on peut parler »*. Il y a incontestablement *« un changement de style »*, ce qui ne signifie pas que dans les discussions le ministre soviétique ne fasse pas preuve de la même fermeté que son prédécesseur.

Dans l'après-midi du 31 juillet, M. Chevardnadze a eu un entretien de trois heures avec son homologue américain, M. George Shultz. Selon un haut fonctionnaire du département d'Etat, ces conversations ont été *« utiles, intéressantes et franches »*, et elles se sont déroulées *« su un ton d'affaires » (business like)*, mais sans apporter, semble-t-il, d'éléments réellement nouveaux. Pour la première fois dans ce type de rencontres soviéto-américaines, les délégations ont eu recours à la traduction simultanée. De l'avis des deux parties, l'expérience a été *« concluante »*; cette technique a permis de gagner du temps et de passer en revue un large éventail de questions.

Celles-ci avaient trait principalement au contrôle des armements, aux problèmes régionaux, aux droits de l'homme et aux affaires bilatérales. La délégation américaine a constaté que les divergences de vues demeuraient profondes et qu'une grande *« continuité »* dans les positions soviétiques se manifestait. Il est vrai qu'on ne s'attendait pas à un infléchissement de la politique de l'URSS *« du jour au lendemain »*, même après les changements rapides intervenus ces derniers temps à Moscou.

Sur le chapitre des droits de l'homme, M. Chevardnadze n'a pas manqué de faire remarquer à ses interlocuteurs qu'il n'avait pas du tout apprécié le discours musclé tenu la veille à la tribune du palais Finlandia par M. Shultz. Le secrétaire d'Etat avait, rappelons-le, mentionné les noms d'une vingtaine de dissidents poursuivis ou emprisonnés dans les pays de l'Est pour leurs opinions politiques ou religieuses. Invité à commenter cette intervention, M. Vladimir Lomeiko, chef du service de presse du ministère des affaires étrangères à Moscou, s'est contenté de dire que *« chacun écrit ses discours comme bon lui semble, et selon ses capacités »* et que l'Union soviétique *« n'a pas pour habitude d'apprendre aux autres comment il faut faire »*. Il a indiqué que les deux ministres étaient parvenus à *« établir un climat de travail »*.

« Mieux se connaître »

L'objectif de cette rencontre n'était pas de tenter de trouver un accord sur un sujet particulier, ou de formuler de nouvelles propositions, mais avant tout d'éclaircir et de préciser les positions de chaque gouvernement, et de péparer le sommet Reagan-Gorbatchev du mois de novembre. Selon un haut responsable de l'administration américaine, qui a refusé de fournir des détails sur le contenu des discussions portant sur les questions *« régionales »* et de dire quels conflits ou zones de tension avaient été évoqués, *« ce serait une erreur de vouloir donner l'impression que le climat entre nos deux pays s'est amélioré après ces conversations d'Helsinki »*, et il convient de *« rappeler que le but du prochain sommet n'est pas de parvenir à un accord, mais de permettre aux deux chefs d'Etat de mieux se connaître. Nous avons la possibilité de faire des progrès*, a-t-il ajouté, *mais cela ne veut pas dire que des progrès seront réalisés »*.

Discuter de mesures concrètes

Il est clair que les Soviétiques ne désirent pas particulièrement discuter des droits de l'homme à Genève, et qu'ils ont proposé à Helsinki trois thèmes « concrets » de négociations à leurs interlocuteurs : le désarmement, les conflits régionaux et les affaires bilatérales. Les préparatifs en vue du sommet de novembre se poursuivront maintenant au niveau des fonctionnaires, et les deux ministres se rencontreront de nouveau au cours de l'automne, à New-York et à Washington.

L'entretien du ministre français des relations extérieures, M. Roland Dumas, avec le chef de la diplomatie soviétique, mercredi matin, a été *« franc et direct »*. Il a essentiellement porté sur la préparation de la visite officielle de M. Gorbatchev à Paris, et il en ressort apparemment, du côté soviétique, une volonté d'approfondir les problèmes bilatéraux. M. Chevardnadze a évoqué les propositions de l'URSS de moratoire sur les essais nucléaires. On estime, en général, dans les milieux occidentaux que de telles mesures se heurteront à des problèmes de vérification et de contrôle, et qu'elles sont difficilement envisageables tant qu'un climat de confiance internationale ne sera pas restauré.

Les ministres des affaires étrangères de quinze pays ont pris la parole mercredi au palais Finlandia. Dans une certaine indifférence, il faut bien le dire, en raison des nombreuses rencontres bilatérales, qui se déroulaient parallèlement. Dans son discours, le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, a souligné que les frictions entre les deux Etats allemands, qui autrefois pesaient sur le climat de politique internationale, avaient fait place *« à un sentiment de responsabilités communes pour le bien de la stabilité de l'Europe »*. *« Cette évolution positive*, a-t-il ajouté, *se manifeste aussi dans l'examen des questions d'ordre humanitaire entre les deux Etats allemands. »* Il a relevé les progrès que constituent les possibilités accrues de réunification des familles qui ont vécu séparées dans les deux pays. Il a toutefois souligné que, *« dans ce domaine comme pour ce qui est des atteintes aux droits de l'homme, de la liberté de culte et des droits des minorités »*, bien des choses restent à faire.

Le chef de la diplomatie de Bonn a apporté officiellement le soutien de la RFA à la proposition française, présentée par M. Dumas la veille, de réaffirmer, lors de la réunion de la CSCE de Vienne en 1986, *« le droit de chacun de quitter tout pays, y compris le sien, et d'y revenir »*, de décider que la partie de l'Acte final d'Helsinki, qui en traite sera *« effectivement appliquée »*; et d'organiser ensuite une conférence sur la réunion des familles en Europe, conférence que la France est disposée à accueillir. D'une manière générale, on insiste du côté français sur la nécessité, en matière de défense des droits de l'homme, de discuter avec les Soviétiques de mesures concrètes, plutôt que de se borner à réaffirmer éternellement les « grands principes ».

ALAIN DEBOVE.

Ancien ambassadeur à Dublin et à Prague

M. EMMANUEL D'HARCOURT EST MORT

M. Emmanuel d'Harcourt, ancien ambassadeur, compagnon de la Libération, est mort mardi 30 juillet.

[Né le 19 novembre 1914, licencié en droit, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, E. d'Harcourt s'est engagé dans les Forces françaises libres dès sa démobilisation en 1940. Sa conduite lui valut la Légion d'honneur à titre militaire, la croix de guerre, la médaille de la Résistance. Il devait finalement être fait compagnon de la Libération. Intégré au cadre des affaires étrangères en août 1944, il fut d'abord envoyé en poste à Ottawa, puis affecté à l'administration centrale (Europe) en 1947, à Londres comme secrétaire général adjoint de la commission permanente du traité de Bruxelles en 1948, à Copenhague en 1950, à Prague en 1952 et, deux ans plus tard, de nouveau à l'administration centrale (affaires économiques). E. d'Harcourt a ensuite été nommé à Varsovie (1958), à Rome (1963), puis ambassadeur à Dublin en 1969 — il accompagna le général de Gaulle lors du voyage de l'ancien chef de l'Etat en Irlande, après son départ de l'Elysée — et à Prague en 1975. Il avait pris sa retraite en 1979.]

Sur l'air du consensus

(Suite de la première page.)

Le discours technologique de Versailles n'a pas laissé plus de souvenir que le discours de Cancun. La déclaration franco-mexicaine est restée sans lendemain, et l'appel à un nouveau Bretton Woods n'a pas éveillé le moindre écho.

On a prétendu donner une dimension militaire aux consultations franco-allemandes, mais on ignore si elles ont débouché sur quelque chose, et sur l'initiative de défense stratégique du président Reagan, grand problème à l'ordre du jour, Paris et Bonn sont gravement divisés. Arrêtons là l'énumération. Ce que depuis le 10 mai 1981 le gouvernement donne l'impression de savoir le mieux faire, ce sont les commencements. Ce qui fait défaut malheureusement, ce sont les aboutissements. Le décor change, les scènes se succèdent, mais l'argument de la pièce est toujours le même : beaucoup de bruit pour rien.

Et pas mal de dégâts aussi !

En Afrique. Les événements du Tchad ont porté une atteinte grave et durable au prestige de la France et à la confiance qu'elle inspire. Rien, il faut le reconnaître, n'a manqué au triste spectacle donné par le gouvernement : ni la naïveté de s'être fié à la parole de Kadhafi, ni les contre-vérités proférées à tous les niveaux de l'État, ni l'humiliation d'avoir exposé le crédit du chef de l'État en Crète, ni surtout l'acceptation à peine déguisée de la partition du Tchad.

Changement de décor

Avec l'URSS. Au début tout était clair. Prenant ostensiblement, sur ce point comme sur d'autres, le contre-pied de son prédécesseur, le président de la République adopte une position en flèche dans l'affaire des Pershing et annonce solennellement que l'Afghanistan, les SS-20, la Pologne, lui interdisent d'avoir des relations normales avex Moscou. Le temps passe. Bientôt la France craint d'être exclue du dialogue Est-Ouest au moment où Reagan le renoue, et on s'avise à Paris que les bénéfices intérieurs et extérieurs de la « fermeté » vis-à-vis de Moscou ont été encaissés.

Du coup le décor change : la France, en pleine répression polonaise, signe un énorme contrat gazier qu'il faudra réviser ultérieurement et qui contribuera à aggraver le déséquilibre de ses échanges commerciaux avec l'URSS ; le président de la République prend le chemin de Moscou sans qu'aucune des conditions qu'il avait semblé y mettre soit remplie. L'Afghanistan est toujours occupé par l'armée Rouge, le nombre des SS-20 double, l'état de guerre fait passer son rouleau compresseur sur la Pologne. Certes, M. Mitterrand se rattrape en faisant retentir sous les voûtes du Kremlin le nom de Sakharov. Mais, qui ne voit qu'à travers ses embardées successives, la diplomatie socialiste a bien du mal à trouver, entre le dialogue et la fermeté, le juste équilibre qui doit marquer nos rapports avec Moscou.

En Europe. Le pire, à savoir l'éclatement de la Communauté, a été évité, et on aurait mauvaise grâce à nier la réalité du danger ou à contester le rôle positif joué par la France. Mais en sens inverse, il faudrait une singulière complaisance pour ne pas constater, que, à l'exception du problème britannique que M. Mitterrand a accepté de régler en concédant à Mme Thatcher, à titre définitif, les mêmes avantages qu'il reprochait à son prédécesseur de lui avoir accordé à titre provisoire, aucune des hypothèses qui pesaient sur l'avenir de l'Europe n'a été levée : ni l'hypothèque financière, ni l'hypothèque agricole, ni l'hypothèque de l'élargissement, dont les problèmes ont été reportés et non résolus, ni l'hypothèque politique, dont on annonçait le dénouement prochain, mais que les fausses manœuvres du récent sommet de Milan ont, au contraire, sensiblement aggravée.

L'indépendance de la France, enfin. Les intentions ne sont pas en cause, mais les faits : un pays ne s'endette pas sans aliéner une part de sa liberté; il ne vit pas à crédit sans entamer son crédit; il ne dévalue pas sa monnaie sans se dévaluer lui-même.

On comprend mieux, dès lors, pourquoi les chantres du consensus préfèrent invoquer les principes qu'aborder les sujets concerts.

Trop d'éloquence, trop de discrétion

Il eût été pourtant plus intéressant pour les Français, mais plus risqué évidemment, que le ministre nous éclaire sur les pensées et les intentions du gouvernement. Que pense au juste celui-ci de la « guerre des étoiles » ? Comment compte-t-il s'y prendre pour convaincre Kadhafi de retirer ses troupes du Tchad ? Par quels moyens envisage-t-il de soutenir les efforts de paix au Proche-Orient ? Quel parti prendra-t-il dans le débat ouvert, à propos des traités européens, entre les révisionnistes et les antirévisionnistes ?

Trop d'éloquence sur les principes, trop de discrétion sur les applications. C'est présumer à l'excès de la naïveté de l'opposition. Il ne suffira pas de l'inviter à danser sur l'air du consensus pour la convaincre d'adhérer à une diplomatie qui a réduit la France à un rôle de figurant dans les rapports Est-Ouest, l'a fait disparaître de la scène du Moyen-Orient, a entamé le capital d'estime et de confiance dont elle avait hérité en Afrique et menace aujourd'hui de faire végéter l'Europe à l'écart des grands chemins de l'histoire.

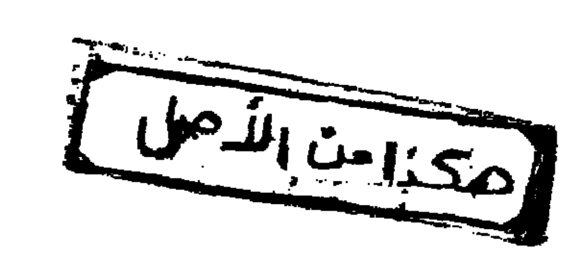
Un consensus, pourquoi pas ? Mais pas dans le brouillard où s'enveloppe une politique moins habile à remporter des succès qu'à masquer ses échecs.

JEAN FRANÇOIS-PONCET.

EN NOUVELLE-CALÉ

les affrontements s'a

autour de la mine d



politique

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Les affrontements s'aggravent autour de la mine de Thio

(Suite de la première page.)

Entre les chenilles de l'engin, dont le pot d'échappement est orné par une branche de bananier, une trentaine de cocktails Molotov et de bouteilles de peinture destinées à « aveugler » les blindés ont été disposés.

Les militants du FLNKS sont confiants. Pour Joseph Moindou, le frère du chef de Saint-Philippo-II, l'administration est maintenant contrainte de négocier. Il est persuadé du soutien du ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, M. Edgard Pisani, dont le directeur de cabinet, M. Roland Kessous, est actuellement sur le territoire. « *Malgré tout*, dit-il, *tout le monde ici est prêt à l'affrontement* ». Comme pour confirmer ses dires, une pancarte accrochée dans un arbre au-dessus du barrage, proclame : « *Le FLNKS dit et fait.* »

Vers 10 heures (1 heure à Paris), les indépendantistes révèlent que des rencontres sont prévues dans l'après-midi avec le chef de la délégation spéciale assurant la gestion de Thio, M. Alain Le Ravallec, puis avec le préfet du territoire, M. Hubert Blanc, qui devaient se rendre à Thio en compagnie de l'adjoint de M. Pisani.

« Négociations »

Vers 13 heures, en effet, M. Le Ravallec se présente au barrage au volant de sa voiture, en compagnie d'un intermédiaire du FLNKS. Après avoir effectué un détour, il pénètre dans la tribu. Face à lui, à la table des négociations – bien que le chef de la délégation spéciale réfute fermement le terme, – il y a une dizaine de militants du FLNKS, en « tenue de combat », casques, foulards et armes blanches. Joseph Moindou, un des responsables du FLNKS de Thio, est assis face au chargé de mission, son masque à gaz autour du cou. Au cours du dialogue qui dure une heure et quart, M. Le Ravallec explique que le FLNKS de Thio est en train de gommer le chemin politique parcouru depuis six mois et qu'à Nouméa les anti-indépendantistes se réjouissent de l'indiscipline des gens de Thio. Peu à peu se dégage de cette laborieuse discussion une proposition que les chefs indépendantistes vont soumettre à leur base avant, espèrent-ils, de rencontrer M. Hubert Blanc, qui doit arriver incessamment.

Après le départ de M. Le Ravallec, une palabre réunit les membres de la tribu, qui adoptent à l'unanimité les propositions de discussion. Les indépendantistes réclament un engagement signé du délégué du gouvernement, M. Fernand Wibaux, fixant une date pour le départ des quatre gendarmes territoriaux qui sont à la recherche de Maurice Moindou – « *On veut surtout voir partir deux d'entre eux*, dit un militant, *ceux qui nous connaissent le mieux* » – ainsi que la diminution du nombre de gendarmes mobiles que les Canaques de Thio veulent voir ramener à seulement quelques dizaines alors qu'ils sont près de six cents actuellement dans la région. Certains indépendantistes n'hésitent pas à affirmer que l'administration leur a laissé entendre qu'elle pourrait céder sur ce point.

Entre-temps, M. Blanc est arrivé au village de Thio en hélicoptère. Comble de malchance pour lui, son appareil se pose en même temps que deux Puma qui viennent d'évacuer seize Européens et Wallisiens d'une zone encerclée la nuit précédente par les Canaques.

A sa descente d'hélicoptère, le préfet est pris à partie par les réfugiés qui reprochent vertement à l'administration de ne pas assurer leur sécurité. Mais, contrairement à ce qu'espèrent les indépendantistes, le préfet n'ira pas à Saint-Philippo-II pour les rencontrer. Un vague rendez-vous est pris pour le lendemain, vendredi, à moins que d'ici là M. Wibaux juge que ce qui n'était « *pas négociable* » mercredi, et dont on a pourtant parlé toute la journée de jeudi, soit à nouveau jugé irrecevable ce vendredi.

FREDERIC FILLOUX.

Plus de trois cents préfets déplacés depuis 1981

Depuis que Napoléon a créé les préfets et surtout depuis la loi du 10 août 1871, jamais aucun gouvernement n'a voulu reconnaître que les changements de préfets qu'il opérait étaient inspirés de considérations politiques ou électoralistes. Certes l'image du préfet chargé de « *faire les élections* », largement justifiée sous la IIIe République, peu contestable sous la quatrième, est devenue moins juste sous la cinquième. Depuis que les commissaires de la République ont vu, en 1982, leurs pouvoirs d'« exécutif » des collectivités locales disparaître au profit des présidents des conseils généraux, cette conception est largement obsolète. Ils ne distribuent plus la manne des subventions qui étaient réputées faire bien voter. Le résultat des élections depuis 1982, à lui seul, pourrait le prouver !

Et pourtant, il reste toujours dans l'esprit l'idée qu'une « *valse des casquettes* » n'est jamais totalement innocente, qu'elle n'est jamais uniquement guidée par le seul souci de la « bonne gestion du corps », comme on se plaît à le dire place Beauvau. Le préfet reste encore pour beaucoup, comme l'a écrit l'un d'eux, M. Marcel Savreux, « *l'homme à tout faire de la République, le paratonnerre du gouvernement, le lampiste galonné devant faire face à toutes les situations, réparer l'irréparable, remédier à l'irrémédiable* ». Et cet expert ajoute : « *Avec comme perspective un éventuel congédiement dont il ignorera les raisons* ». En effet, bien des préfets se sont demandé ou n'ont pas voulu s'avouer les motifs d'une subite disgrâce.

Le mouvement décidé par le gouvernement mercredi 31 juillet ne saurait donc totalement échapper à cette réputation. Il retient particulièrement l'attention à un double titre : sa date et son ampleur.

Certes, il est arrivé – mais ce n'est pas une règle – que de tels mouvements se produisent en été. Celui de 1981, survenu en juillet et en août, était imposé par la victoire présidentielle de mai et la victoire législative de juin. Celui de 1982 ne concernait que sept départements et il avait été réglé le 13 juillet. L'année suivante, ce sont les mois de mai et juin qui avaient été choisis. En 1984, ils ont parsemé le début de l'année jusqu'à celui du mois d'août dû au changement de premier ministre et de ministre de l'intérieur du mois précédent. Enfin, c'est en mars 1985 que M. Joxe a procédé à des changements touchant – déjà – une quarantaine de postes.

Dès lors, on s'interroge dans les milieux administratifs sur la date retenue du 31 juillet 1985. Assez éloignées des dernières consultations électorales défavorables pour la majorité, certaines mesures peuvent difficilement apparaître comme des sanctions. A sept mois des législatives, elles ne peuvent non plus être prises pour le mise en place d'un réseau d'hommes sûrs.

Rajeunissement du corps

Certains y voient, au contraire, l'occasion saisie pour être prêt à temps à parer à toute éventualité. Et d'évoquer les rumeurs entretenues dans certains cercles de l'opposition, comme de la majorité, d'une dissolution de l'Assemblée nationale et d'élections anticipées. *L'Humanité* du 1er août y voit la preuve « *du choix de la défaite de la « majorité » actuelle en 1986 et la perspective d'une cohabitation tranquille entre la droite et François Mitterrand* ». Ladite droite, évidemment, y voit plutôt le contraire et n'y trouve aucun cadeau. M. Gantier, député UDF de Paris, évoque même « *des mœurs politiques dignes du Second Empire* ».

Ce qui retient aussi l'attention, c'est l'ampleur de ce mouvement. Depuis sa création, la Ve République n'a guère connu qu'une demi-douzaine de changements de cette importance. On peut citer ceux de 1967 (42 postes) et de 1974 (21 postes), puis ceux de 1981, de 1984 et les deux de 1985. Au total, depuis mai 1981, quelque trois cents vingt-neuf membres du corps préfectoral ont changé d'affectations, ont été placés en position hors-cadre ou ont bénéficié d'un congé spécial (79 en 1981), 74 en 1982, 49 en 1983, 34 en 1984 et 93 en 1985). Dans des mouvements aussi vastes, la plupart du temps se mêlent les considérations d'efficacité du commandement, du déroulement normal d'une carrière, de la rotation régulière des titulaires, mais aussi les faveurs faites à un élu local ami ou le contraire, sans oublier les promotions ou les blâmes camouflés et les règlements de comptes à retardement. Récompenses et punitions sont donc parfois malaisées à distinguer nettement.

Le ministère de l'intérieur se plaît à souligner dans l'actuel mouvement le rajeunissement du corps. En fait, celui-ci était déjà largement entamé. Il n'est que confirmé. On insiste aussi sur le fait que, parmi les neuf qui, pour la première fois, reçoivent leur casquette de préfet, sept sont d'anciens élèves de l'ENA. Or, si l'Ecole nationale d'administration est la source normale du recrutement du corps préfectoral, les précédents mouvements ont enregistré la nomination de syndicalistes (comme, par exemple, M. Chérèque) ou de militants socialistes (comme MM. Jacques Roynette, Christian Blanc, Jean-Gilles Marzin, Guy Merrheim ou Michel Delebarre, ministre du travail), ou encore de policiers (comme MM. Broussard ou Prouteau).

Le ministère de l'intérieur souligne également que les dix préfets placés en position hors cadre ou en congé spécial, c'est-à-dire sans poste (1), avaient une moyenne d'âge de cinquante-huit ans. Or, non seulement l'âge de la retraite est de soixante-cinq ans pour les préfets, mais plusieurs sont plus jeunes que certains maintenus en fonction. Il semble plutôt que si ce mouvement assure des changements tout à fait normaux et des promotions tout à fait régulières pour les membres du corps préfectoral, il reflète en revanche une certaine coloration politique pour quelques mutations et pour les départs. On comprend que M. Lambertin, qui était préfet des Alpes-Maritimes depuis 1973 – un record ! ait choisi à six mois de la retraite le « congé spécial ».

Les autres, plus jeunes, avaient été nommés à leur poste actuel en 1981, comme MM. Jourdan et Desgranges, et fin 1983, comme MM. Manière, Mazenot, Lacolley et Crépeau. Tous avaient servi dans le corps préfectoral avant 1981. Dans les milieux politiques et administratifs, on retient particulièrement le départ pour le Finistère de M. Yves Bonnet, directeur de la DST, dans lequel on ne voit pas une promotion. En revanche, on en voit une pour le jeune préfet des Hautes-Alpes, M. Rémy Pautrat, qui devient à Paris le chef du contre-espionnage.

Certains fonctionnaires rappellent que l'ancien directeur avait remporté de grands succès contre les « espions » de l'Est et les terroristes du Proche-Oreint. Ils soulignent que le nouveau directeur de la DST, natif de la Nièvre, camarade de promotion à l'ENA du directeur du cabinet de M. Dumas, bénéficiera auprès des services secrets de certains pays orientaux des contacts qu'ils a pu nouer lorsque, pendant trois ans, il a été le chef de cabinet de M. Cheysson, alors ministre des relations extérieures. Les liens du contre-espionnage avec le Quai d'Orsay devraient être renforcés. Mais on se demande si l'efficacité sera accrue. M. Madelin, député UDF d'Ille-et-Vilaine, y voit « *un signe de faiblesse avant la visite de Gorbatchev à Paris* ».

Réorganisation au ministère

On note enfin que le gouvernement n'est pas ingrat en nommant M. Silberzahn, conseiller de M. Fabius, à la tête de la région de Haute-Normandie, où le premier ministre possède ses bases électorales, ou en faisant de l'ancien collaborateur de M. Pisani à Nouméa, M. Christian Blanc, le préfet de Seine-et-Marne, ou encore en nommant dans la Nièvre M. Fournet, directeur du cabinet de M. Lemoine, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM.

Il reste à M. Pierre Joxe à réorganiser son ministère. Deux postes de directeur doivent être pourvus, celui du personnel et des affaires politiques, laissé vacant par la nomination de M. Thoraval dans les Hauts-de-Seine, et dont le remplacement est important en cette période préélectorale, et celui de M. Jean-Michel Hubert aux affaires financières, immobilières et sociales, dont le départ s'apparente à un renvoi. Deux postes de sous-directeur, aux finances locales et au personnel, sont également à pourvoir. Le ministre aurait l'intention, à cette occasion, de procéder à un « *remodelage* » de la place Beauvau, autant dans ses missions administratives que policières. On peut légitimement se demander comment de telles transformations pourraient, dans une certaine mesure, ne pas avoir de caractère politique.

ANDRÉ PASSERON.

(1) Dans la position hors cadre, le préfet est sans affectation mais demeure à la disposition du ministre. Le « congé spécial », dont le nombre est fixé par le gouvernement chaque année, s'apparente davantage à une pré-retraite.

POLITIQUE

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL

Le mouvement préfectoral décidé mercredi 31 juillet par le conseil des ministres concerne trois régions et vingt-sept départements. Il implique quarante-deux préfets et hauts fonctionnaires.

● **CHAMPAGNE-ARDENNE : M. Paul BERNARD.**

M. Paul Bernard, préfet, commissaire de la République de la région Corse et du département de la Corse-du-Sud, est nommé commissaire de la République de la région Champagne-Ardenne, commissaire de la République de la Marne, en remplacement de M. Pierre Manière, nommé hors cadre.

[Né le 12 septembre 1934 à Montpellier (Hérault), M. Bernard, chargé de cours à l'Ecole nationale d'administration, est nommé en 1966 sous-préfet de Pithiviers et en 1968 chargé de mission auprès du préfet de la région Bretagne. En octobre de la même année, il est nommé chef de la mission régionale de Bretagne. Il était sous-préfet de Lorient depuis avril 1974. Préfet de l'Aveyron en 1977, de la Sarthe en 1981, M. Bernard était commissaire de la République de la région Corse et de la Corse du Sud depuis le 18 mai 1983.]

● **CORSE : M. Bernard LANDOUZY.**

M. Bernard Landouzy, préfet, commissaire de la République des Pyrénées-Atlantiques, est nommé commissaire de la République de la région Corse, commissaire de la République de la Corse du sud, en remplacement de M. Jean Bernard, nommé commissaire de la République de Champagne-Ardenne et de la Marne.

[Né le 16 juin 1933 à Paris, M. Landouzy, ancien élève de l'ENA, occupe en 1960 et 1961 les fonctions de chef de cabinet des préfets de Saïda (Algérie) et du Calvados. En 1962, il est mis à la disposition du préfet d'Ille-et-Vilaine. En 1967, il devient directeur du cabinet du préfet de la région Midi-Pyrénées. En 1969, il est chargé des fonctions de secrétaire général du Morbihan. Il était sous-préfet de Brest depuis août 1973. Préfet de la Réunion en 1977, nommé préfet hors cadre en 1980, préfet de la Haute-Marne en 1982, il était commissaire de la République des Pyrénées-Atlantiques depuis le 22 juin 1983.]

● **HAUTE-NORMANDIE : M. Claude SILBERZAHN.**

M. Claude Silberzahn, préfet hors cadre, conseiller auprès du premier ministre, est nommé commissaire de la République de la région Haute-Normandie, commissaire de la République du département de la Seine-Maritime, en remplacement de M. Alain Gérolami, nommé à la Cour des comptes.

[Né le 18 mars 1935 à Mulhouse (Haut-Rhin), licencié en droit, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Claude Silberzahn a été secrétaire général de la préfecture de la Martinique, en 1967, avant de participer à plusieurs cabinets ministériels : en qualité de conseiller technique de M. André Bord, au secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, en 1971-1972 ; en qualité de chef de cabinet de M. Albin Chalandon au ministère de l'équipement et du logement, en 1972, puis, la même année, de conseiller technique de M. Xavier Deniau au secrétariat d'Etat aux DOM-TOM ; enfin, en 1973-1974, en qualité de directeur du cabinet de M. Bernard Stasi, qui avait succédé à M. Xavier Deniau à la rue Oudinot. Avant d'être nommé conseiller auprès de M. Laurent Fabius, M. Silberzahn avait été également, de 1979 à 1982, secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime (où il avait fait la connaissance du futur premier ministre) et préfet de la Guyane, de 1982 au 9 août 1984, date de sa nomination à l'Hôtel Matignon.]

● **ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE : M. Patrice MAGNIER.**

M. Patrice Magnier, administrateur civil, sous-directeur au ministère de l'intérieur et de la décentralisation, est nommé préfet, commissaire de la République du département des Alpes-de-Haute-Provence, en remplacement de M. Claude Guyon, nommé commissaire de la République du département d'Indre-et-Loire.

[Né le 18 juillet 1938 à Paris, ancien élève de l'ENA, M. Patrice Magnier a été directeur du cabinet du préfet de la Corse, en 1966, puis directeur du cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle, en 1969, sous-préfet de Provins, en 1974, et secrétaire général de la préfecture de la Réunion, en 1976, avant d'être nommé, en 1980, sous-directeur des affaires politiques au secrétariat d'Etat chargé des DOM-TOM, puis en juin 1982, sous-directeur des personnels et de la formation à la direction générale de l'administration au ministère de l'intérieur.]

● **HAUTES-ALPES : M. Lucien KALFON.**

M. Lucien Kalfon, sous-préfet, commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de Montmorency (Val d'Oise), est nommé préfet, commissaire de la République du département des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Rémy Pautrat, nommé directeur de la DST.

[Né le 23 août 1936 à Oran, M. Lucien Kalfon, ancien élève de l'ENA, a notamment occupé les fonctions de chef de cabinet auprès de Norbert Segard au secrétariat d'Etat, puis au ministère du commerce extérieur, de juin 1974 à février 1975, avant de conserver ce rôle auprès de Norbert Segard quand celui-ci devint, en 1976, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications. Il fut ensuite le directeur du cabinet du président de la mission interministérielle de la mer, M. Achille Fould, en 1978-1979, avant d'entrer, en juillet 1981, au cabinet de M. Michel Crépeau, alors ministre de l'environnement. Il était commissaire adjoint de la République de l'arrondissement de Montmorency depuis février 1984.]

● **ALPES-MARITIMES : M. Jean-Pierre PENSA.**

M. Jean-Pierre Pensa, préfet, commissaire de la République de l'Isère, est nommé commissaire de la République des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Pierre Lambertin, admis, sur sa demande, au bénéfice du congé spécial.

[Né le 10 janvier 1923 à Bastia (Haute-Corse), licencié ès lettres et en droit, ancien élève de l'Ecole libre des sciences politiques, M. Pensa a été attaché, successivement, aux cabinets de Robert Prigent, Pierre Abelin, Yvon Coudé du Foresto, Henri Queuille et Robert Schuman, de 1946 à 1951. Sous-préfet de Castellane (Alpes-de-Haute-Provence) en 1952, il a été, en 1955, chef du cabinet de Robert Schuman. Après avoir été affecté au service de coopération internationale de la police, M. Pensa est devenu, en 1966, chef du cabinet de M. André Bettencourt. Conseiller technique au cabinet de M. Pierre Vertadier, secrétaire d'Etat à l'intérieur en 1973, M. Pensa a été nommé préfet du Gers, en 1974, du Vaucluse, en 1978. Il était préfet, commissaire de la République de l'Isère depuis le 8 juillet 1981.]

● **ARDÈCHE : M. André TERRAZZONI.**

M. André Terrazzoni, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, est nommé préfet, commissaire de la République du département de l'Ardèche, en remplacement de M. Jean-Gilles Marzin, nommé commissaire de la République du département de la Sarthe.

[Né le 2 juillet 1933 à Perpignan (Pyrénées-Orientales), M. Terrazzoni, diplômé d'études pénales, administratives et financières, a occupé diverses fonctions auprès de M. Jacques Chirac, de 1967 à 1971. De 1971 à 1980, il a été successivement : sous-préfet d'Avranches, secrétaire général de la préfecture de la Drôme, chef de mission auprès du préfet de la région Champagne-Ardenne avant d'être, en juin 1980, nommé secrétaire général des Alpes-Maritimes.]

● **DROME : M. Jacques PALAZY.**

M. Jacques Palazy, préfet, commissaire de la République du Tarn, est nommé commissaire de la République de la Drôme en remplacement de M. Jean Mingasson, nommé commissaire de la République de l'Isère.

[Né le 12 février 1928, à Malagas (Hérault), M. Palazy, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, diplômé de droit public et d'économie politique de la faculté de droit de Montpellier, a été chef du cabinet du préfet de l'Indre en 1951, du préfet du Morbihan en 1953, puis du préfet de Seine-et-Marne en 1954. Secrétaire général des Basses-Alpes (département devenu celui des Alpes-de-Haute-Provence) en 1956, puis du Lot en 1959, sous-préfet de Chinon (Indre-et-Loire) en 1960, secrétaire général d'Eure-et-Loir en 1964, sous-préfet de Sedan (Ardennes) en 1967, secrétaire général adjoint des Bouches-du-Rhône en 1972, directeur du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur et des Bouches-du-Rhône en 1974, sous-préfet d'Alès (Gard) en 1977, secrétaire général du Loiret en 1979, préfet des Hautes-Pyrénées en 1982, M. Palazy était commissaire de la République du Tarn depuis le 12 octobre 1983.]

● **EURE-ET-LOIR : M. Jean-Louis DESTANDAU**

M. Jean-Louis Destandau, préfet, commissaire de la République des Landes, est nommé commissaire du département de l'Eure-et-Loir, en remplacement de M. Yves Moures, nommé commissaire de la République des Vosges.

[Né le 30 novembre 1938 à Paris, diplômé de l'Institut d'études politiques, licencié en droit, M. Destandau a été administrateur puis directeur d'études dans un bureau d'études d'urbanisme et d'aménagement du territoire (BERU puis CODRA). Adhérant au PS en 1979, il a été appelé, la même année, par M. Pierre Joxe, élu président du conseil régional de Bourgogne, à diriger son cabinet. Nommé préfet, il était commissaire de la République des Landes depuis le 20 octobre 1982.]

● **FINISTÈRE : M. Yves BONNET**

M. Yves Bonnet, préfet, directeur de la surveillance du territoire au ministère de l'intérieur et de la décentralisation, est nommé commissaire de la République du département du Finistère, en remplacement de M. Hubert Blanc, chargé, depuis le 26 juin dernier, d'une mission auprès de M. Fernand Wibaux, délégué du gouvernement, haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

[Né le 20 novembre 1935 à Chartres (Eure-et-Loir), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Bonnet a été chef de cabinet du préfet de la Mayenne en 1960, puis du préfet de la Manche en 1963. Après avoir été directeur de cabinet du préfet de la Guyane, il a été nommé en 1968 sous-préfet de la Trinité (Morbihan) ; détaché en 1970, en qualité d'administrateur civil au ministère de l'intérieur, nommé en 1974 sous-préfet d'Arles (Bouches-du-Rhône) en 1976, sous-préfet de Cherbourg (Manche) ; en 1978, sous-préfet de Dunkerque (Nord). Représentant du gouvernement à Mayotte en 1982, M. Bonnet était directeur de la surveillance du territoire au ministère de l'intérieur et de la décentralisation depuis le 10 novembre 1982.]

● **INDRE-ET-LOIRE : M. Claude GUYON.**

M. Claude Guyon, préfet, commissaire de la République des Alpes-de-Haute-Provence, est nommé commissaire de la République du département de l'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Pierre Blondel, nommé commissaire de la République du Val-d'Oise.

[Né le 8 juin 1928 à La Roche-sur-Yon (Vendée), licencié en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Guyon a, notamment, été chargé de mission, puis chef de mission auprès du préfet de la région Auvergne, de 1967 à 1972, avant d'être nommé sous-préfet d'Alès (Gard), en 1974, puis sous-préfet de Mulhouse (Haut-Rhin) en mai 1977. Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1981, il était commissaire de la République des Alpes-de-Haute-Provence depuis le 16 juin 1982.]

● **ISÈRE : M. Jean MINGASSON.**

M. Jean Mingasson, préfet, commissaire de la République de la Drôme, est nommé commissaire de la République de l'Isère, en remplacement de M. Jean-Pierre Pensa, nommé commissaire de la République des Alpes-Maritimes.

[Né le 28 février 1931 à Paris, licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit public et de sciences économiques et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Mingasson a été sous-préfet de Calvi (Haute-Corse) en 1964, de Langres (Haute-Marne) en 1968, depuis il est devenu secrétaire général de la Guadeloupe (1973), directeur du cabinet du préfet de la région Midi-Pyrénées (1976) et secrétaire général de l'Isère (1980). Nommé préfet, il était commissaire de la République de la Drôme depuis le 22 juin 1982.]

● **LANDES : M. Pierre SEBASTIANI.**

M. Pierre Sebastiani, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Vienne, est nommé préfet, commissaire de la République du département des Landes, en remplacement de M. Jean-Louis Destandau, nommé commissaire de la République du département d'Eure-et-Loir.

[Né le 27 octobre 1939 à Savigny-sur-Orge (Essonne), M. Sebastiani, ancien élève de l'ENA, a été notamment directeur du cabinet du préfet de la Nièvre (1971), secrétaire général de la Lozère (1973), secrétaire général du Lot-et-Garonne (1975), avant de devenir en 1978 conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé des relations avec le Parlement (M. Jacques Limouzy), sous-préfet de Libourne (en 1975), enfin secrétaire général de la Vienne, en janvier 1982.]

● **LOT : M. Michel BESSE.**

M. Michel Besse, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, est nommé préfet, commissaire de la République du département du Lot, en remplacement de M. Jean Thiéblemont, nommé délégué à la qualité de la vie.

[Né le 7 juillet 1941 à Rotalier (Jura), ancien élève de l'ENA, M. Besse a exercé les fonctions de directeur du cabinet dans les préfectures de la Drôme (1968) et des Yvelines (1972) avant d'être nommé secrétaire général de l'Yonne (1974), puis de l'Eure (1977), sous-préfet de Senlis (1980), enfin secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, en juin 1983.]

● **LOZÈRE : M. Michel BRIZARD.**

M. Michel Brizard, sous-directeur au ministère de l'intérieur, est nommé préfet commissaire de la République du département de la Lozère, en remplacement de M. Maurice Joubert, nommé commissaire de la République du département de la Mayenne.

[Né le 24 février 1936 à Paris, M. Brizard a commencé sa carrière comme inspecteur des PTT avant d'entrer à l'ENA puis, en qualité d'administrateur civil, d'être nommé sous-préfet, en poste successivement dans le Gers et dans le Lot. Affecté en 1976 au ministère de l'intérieur, il a été chef du bureau des répartitions financières à la sous-direction des finances locales et sous-directeur de l'équipement et du développement économique, avant de devenir, en mai 1982, sous-directeur des finances locales et de l'action économique à la direction générale des collectivités locales.]

● **HAUTE-MARNE : M. Jean-Claude ROURE.**

M. Jean-Claude Roure, délégué à la qualité de la vie, est nommé préfet, commissaire de la République du département de la Haute-Marne, en remplacement de M. Albert Crépeau, nommé préfet hors cadre.

[M. Roure, né le 11 mai 1938 à Alger, licencié ès lettres, ancien président de l'UNEF, est, depuis 1966, fonctionnaire de l'éducation nationale détaché à la Société centrale d'équipement du territoire (SCET). Il y a successivement occupé les postes de chef du service d'équipement touristique, directeur de la société d'équipement de la Drôme, directeur de l'agence d'urbanisme de ce département, et, en 1980, le poste de directeur de la SCET pour la région Midi-Pyrénées. Parallèlement, M. Roure a été, de 1966 à 1977, administrateur, trésorier, puis président de l'Union des centres sportifs de plein air (UCPA), dont il est resté le conseiller technique jusqu'à ce que M. Michel Crépeau le fasse nommer, en octobre 1981, directeur de la qualité de la vie auprès du ministère de l'environnement.]

● **MAYENNE : M. Maurice JOUBERT.**

M. Maurice Joubert, préfet, commissaire de la République de la Lozère, est nommé commissaire de la République de la Mayenne, en remplacement de M. Georges Mazenot, nommé préfet hors cadre.

[Né le 14 juin 1930 à Grenoble (Isère), licencié en droit, M. Joubert a été sous-préfet d'Albertville (Savoie), en 1969, de Mantes-la-Jolie (Yvelines), en 1976, et de Valenciennes (Nord), en 1979. Nommé préfet, il était commissaire de la République de la Lozère depuis le 22 juin 1983.]

● **MORBIHAN : M. Bernard MAILFAIT.**

M. Bernard Mailfait, préfet, commissaire de la République du département de la Sarthe, est nommé commissaire de la République du département du Morbihan, en remplacement de M. Jean Desgranges, nommé préfet hors cadre.

[Né le 22 juin 1929 à Sedan, M. Mailfait est passé par l'ENA : Sous-préfet de Redon (1958), puis de Lesparre, il est chargé de mission au cabinet de M. Louis Joxe, ministre d'Etat chargé des affaires algériennes (1960-1962). Il poursuit sa carrière préfectorale à Bayeux, dans le Loir-et-Cher (comme secrétaire général), puis à Arles, en Meurthe-et-Moselle, à Boulogne-Billancourt, avant d'être nommé préfet de l'Aude (1980), préfet de la Haute-Loire (1981), enfin, préfet de la Sarthe, le 18 mai 1983.]

● **NIÈVRE : M. Jacques FOURNET.**

M. Jacques Fournet, sous-préfet, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, est nommé préfet, commissaire de la République du département de la Nièvre, en remplacement de M. Mohamed Bengaouer, nommé le 13 juin inspecteur général de l'administration.

[Né le 7 février 1946 à Chamalières (Puy-de-Dôme), M. Fournet, ancien élève de l'ENA, a commencé sa carrière comme inspecteur des impôts avant d'être affecté au secrétariat d'Etat aux DOM-TOM. Il a assumé les fonctions de secrétaire général adjoint, puis de secrétaire général de la Polynésie française (1979-1983), avant de devenir conseiller technique au cabinet de M. Henri Emmanuelli, puis directeur du cabinet de M. Georges Lemoine, depuis le 26 mars 1983].

● **PYRÉNÉES-ATLANTIQUES : M. Clément BOUHIN.**

M. Clément Bouhin, préfet, commissaire de la République du département des Vosges, est nommé commissaire de la République du département des Pyrénées-Atlantiques, en remplacement de M. Bernard Landouzy, nommé préfet de la région Corse.

[Né le 2 février 1926 à Dunkerque, M. Bouhin a débuté dans la carrière administrative en 1945 comme contrôleur, puis commissaire à la direction générale des prix et des enquêtes économiques. Elève de l'ENA de 1953 à 1955, il est, en 1956, chef de cabinet du préfet, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, puis chef de cabinet du préfet des Hautes-Pyrénées. Il occupe ensuite successivement les postes de sous-préfet de Bressuire, de secrétaire général du Var, de sous-préfet de Morlaix et de Chalon-sur-Saône. Il est nommé secrétaire général du Val-de-Marne en novembre 1973. Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon en 1979, I était préfet des Vosges depuis le 22 juin 1983.]

● **SARTHE : M. Jean-Gilles MARZIN.**

M. Jean-Gilles Marzin, préfet, commissaire de la République du département de l'Ardèche, est nommé commissaire de la République du département de la Sarthe, en remplacement de M. Bernard Mailfait, nommé commisaire de la République du département du Morbihan.

[Né le 27 novembre 1940 à Morlaix, diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble, M. Marzin a été successivement chargé de mission auprès du maire de Grenoble (M. Dubedout), du président de la chambre de commerce de Saône-et-Loire, du président du conseil général de la Nièvre (M. Mitterrand). En 1972, il devient chef de service à la Société centrale d'équipement du territoire, à Nantes, puis, en 1978 délégué au développement urbain de la ville de Nantes dont le maire était jusqu'aux dernières élections M. Chénard, député socialiste. Il avait été nommé préfet, commissaire de la République de l'Ardèche en mai 1983.]

● **SEINE-ET-MARNE : M. Christian BLANC.**

M. Christian Blanc, ancien secrétaire général du territoire de la Nouvelle-Calédonie, est nommé commissaire de la République du département de Seine-et-Marne, en remplacement de M. Albert Lacolley, nommé préfet hors cadre.

[Originaire de Bordeaux, né le 17 mai 1942, M. Blanc a mené de front une carrière dans une société d'aménagement dépendant du ministère de l'équipement et une vie militante à l'UNEF, puis au PS à partir de 1974.

Directeur de cabinet de M. Michel Rocard de 1979 à 1981, M. Blanc était, ensuite, devenu directeur du cabinet de M. Edgard Pisani, nommé commissaire à la commission des Communautés européennes. Nommé préfet des Hautes-Pyrénées en octobre 1983, il avait été mis hors cadre en décembre 1984 afin de collaborer à nouveau avec M. Pisani au poste de secrétaire général du territoire de la Nouvelle-Calédonie.]

● **HAUTS-DE-SEINE : M. Joël THORAVAL.**

M. Joël Thoraval, préfet, directeur des personnels et des affaires politiques à la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur, est nommé commissaire de la République du département des Hauts-de-Seine, en remplacement de M. Dieudonné Mandelkern, nommé au cabinet du premier ministre.

[Né le 7 septembre 1935 à Boulogne (Seine), ancien élève de l'ENA, M. Thoraval est, en 1964, sous-préfet chargé de mission pour les affaires économiques auprès du préfet de Paris. Chef du service du Plan et des études économiques à la préfecture de Paris (1969), il devient chef de cabinet du préfet de la région parisienne (1971), puis sous-préfet de Pointe-à-Pitre (1973), et secrétaire général du Val-d'Oise, en 1975. Nommé préfet de la Haute-Loire (1979), puis du Tarn (1981), il était directeur des personnels et des affaires politiques au ministère de l'intérieur depuis le 6 octobre 1982.]

● **TARN : M. Jean-Marie DIEMER.**

M. Jean-Marie Diemer, préfet, commissaire de la République du département de Tarn-et-Garonne, est nommé commissaire de la République du département du Tarn, ne remplacement de M. Jacques Palazy, nommé commissaire de la République du département de la Drôme.

[Né le 31 août 1927, à Nancy, docteur en droit, licencié ès lettres, M. Diemer, enseignant de 1949 à 1958, élève de l'ENA de 1959 à 1961, est mis à la disposition du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes (M. Louis Joxe). Secrétaire général des Hautes-Alpes en 1962, il est réintégré, en 1965, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur. Chef du bureau de contrôle administratif et financier de la région de Paris en 1969, sous-préfet de Mulhouse en 1974, sous-préfet du Havre en 1977, chargé de mission à l'inspection générale de l'administration en 1978, il devient l'année suivante, secrétaire général de la Loire. Il avait été nommé préfet, commissaire de la République du Tarn-et-Garonne en septembre 1982.]

● **TARN-ET-GARONNE : M. Paul MINGASSON.**

M. Paul Mingasson, administrateur civil, est nommé préfet, commissaire de la République du département de Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Jean-Marie Diemer, nommé commissaire de la République du département du Tarn.

[Né le 28 février 1945 à Paris, ancien élève de l'ENA, M. Mingasson a été administrateur civil au ministère de l'équipement et du logement, puis au ministère de l'urbanisme et du logement avait de devenir, en 1981, conseiller technique au cabinet du premier ministre.]

● **VAL-D'OISE : M. Pierre BLONDEL.**

M. Pierre Blondel, préfet, commissaire de la République du département d'Indre-et-Loire, est nommé commissaire de la République du département du Val-d'Oise, en remplacement de M. Pierre Jourdan, nommé préfet hors cadre.

[Né le 11 juillet 1929 à Grand-Fresnoy (Oise), chef de cabinet du préfet de la Lozère, puis de celui de l'Allier de 1955 à 1957, M. Blondel est nommé sous-préfet d'Ussel en juillet 1959, et de Loches en août 1961. En septembre 1964, il devient chef de cabinet du préfet de la région Basse-Normandie et, en août 1969, secrétaire général de la Haute-Savoie. Sous-préfet de Bayonne en septembre 1973, il est nommé en mai 1975 chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), puis préfet de Belfort (1977), préfet de la Savoie (1980) et préfet d'Indre-et-Loire le 17 novembre 1982.]

● **VOSGES : M. Yves MOURES.**

M. Yves Moures, préfet, commissaire de la République du département d'Eure-et-Loir, est nommé commissaire de la République du département des Vosges, en remplacement de M. Clément Bouhin, nommé commissaire de la République du département des Pyrénées-Atlantiques.

[Né le 3 octobre 1928 à Marseille, M. Moures occupe successivement, de 1951 à 1958, les fonctions de chef de cabinet des préfets de la Nièvre, de l'Eure, du Doubs, de la Vienne, de l'Eure et du Loiret. En 1960, il est nommé sous-préfet au Blanc ; en 1964, secrétaire général de la Creuse. En 1973, il devient sous-préfet de l'Haÿ-les-Roses et, en octobre 1974, secrétaire général des Yvelines. Nommé préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, en avril 1977, il était devenu préfet d'Eure-et-Loir le 1er juillet 1981.]

● **DST : M. Rémy PAUTRAT.**

M. Rémy Pautrat, préfet, commissaire de la République du département des Hautes-Alpes, est nommé préfet hors cadre, directeur de la Direction de la surveillance du territoire (DST), en remplacement de M. Yves Bonnet, nommé commissaire de la République du département du Finistère.

(Lire page 8.)

● **DÉLÉGUÉ A LA QUALITÉ DE LA VIE : M. Jean THIÉBLEMONT.**

M. Jean Thiéblemont, préfet, commissaire de la République du département du Lot, est nommé délégué à la qualité de la vie, en remplacement de M. Jean-Claude Roure, nommé commissaire de la République du département de la Haute-Marne.

[Né le 12 août 1930 à Paris, ancien gardien de la paix et commissaire de police, M. Thiéblemont est entré à l'Ecole nationale d'administration par le concours interne. En 1965, il est nommé administrateur civil au ministère des transports où il fait toute sa carrière, notamment dans le secteur de l'aviation civile, puis il devient en 1979 chef du service des transports interurbains de voyageurs à la direction générale des transports intérieurs. Il était commissaire de la République du Lot depuis le 16 juin 1982.]

Ont été nommés préfets hors cadre :

MM. Pierre MANIÈRE (préfet de la région Champagne-Ardenne), Pierre JOURDAN (Val-d'Oise), Georges MAZENOT (Mayenne), Albert LACOLLEY (Seine-et-Marne), Jean DESGRANGES (Morbihan), Albert CRÉPEAU (Haute-Marne).

Bénéficient du congé spécial :

MM. Pierre LAMBERTIN (Alpes-Maritimes) et Jacques FERRET (directeur de l'urbanisme à la préfecture de police).

En outre, il est mis fin aux fonctions de directeur des affaires financières, immobilières et sociales, au ministère de l'intérieur et de la décentralisation, exercées par M. Jean-Michel HUBERT, ingénieur en chef des télécommunications, et M. Claude BOZON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé directeur de l'urbanisme et des équipements à la préfecture de Paris.

● *Au cabinet du premier ministre.* — M. Dieudonné Mandelkern, préfet, commissaire de la République des Hauts-de-Seine, est nommé conseiller auprès du premier ministre en remplacement de M. Claude Silberzahn, préfet, nommé commissaire de la République de la région Haute-Normandie et de la Seine-Maritime.

[Né le 29 octobre 1931, à Paris, licencié en droit, ancien élève de l'ENA, maître des requêtes au Conseil d'Etat en 1965, M. Mandelkern a exercé, notamment, les fonctions de chef de service des affaires culturelles et de l'information au secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, chargé de la coopération (1965-1968) ; secrétaire général du conseil supérieur de l'Agence France-Presse (1969-1974) ; rapporteur général de la commission technique des ententes et des positions dominantes (1970-1975) ; commissaire du gouvernement près les formations contentieuses du Conseil d'Etat (1972-1974), avant d'être nommé directeur au secrétariat général du gouvernement en 1974. Nommé préfet, il était commissaire de la République des Hauts-de-Seine depuis le 29 avril 1983.]

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 31 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

● **ETABLISSEMENTS PUBLICS**

Le premier ministre a présenté au conseil des ministres un projet de décret relatif aux emplois de direction de certains établissements publics, entreprises publiques et sociétés nationales.

Ce décret, pris en application de l'article premier de l'ordonnance du 28 novembre 1958 portant loi organique concernant les nominations aux emplois civils et militaires de l'Etat, met à jour la liste des emplois dont l'importance justifie qu'ils soient pourvus en conseil des ministres. Il tient compte des modifications législatives et réglementaires intervenues depuis 1967, date à laquelle la liste précédente avait été établie.

● **DÉVELOPPEMENT DE LA TÉLÉVISION**

Le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication a présenté au conseil des ministres une communication sur le développement du système audiovisuel *(lire page 13)*.

● **MOUVEMENT PRÉFECTORAL**

Le conseil, sur proposition du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a décidé un mouvement préfectoral *(lire ci-dessus et page 5.)*

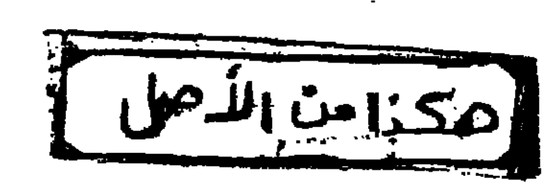
Mesures d'ordre individuel

Le conseil des ministres a adopté les mesures individuelles suivantes :

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, M. Jacques Narbonne, conseiller d'Etat, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite ;

Sur proposition du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, M. Jean-François Nouaille-Degorce, inspecteur de l'administration, est nommé inspecteur général de l'administration ; M. Jean-Marc Erbes, inspecteur de l'administration en service détaché, est nommé inspecteur général de l'administration ; M. Gaston Heurley, inspecteur de l'administration, est nommé inspecteur général de l'administration ;

Sur proposition du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, M. Georges Vianes, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé directeur général du développement régional et de l'environnement industriel et technologique.



MÉDECINE

TOXIQUES ET INTERDITS

SCIENCES

Dominique Ferriot

SPORTS

société

MÉDECINE

TOXIQUES ET INTERDITS IL Y A SIX MOIS

Les produits Solomidès sont toujours commercialisés en France

L'affaire Solomidès n'en finit pas de rebondir. Pourtant, en bonne logique, il y a longtemps qu'on ne devrait plus parler des « physiatrons synthétiques » du docteur Jean Solomidès (ce médecin, mort en 1979, qui pensait avoir mis au point un remède efficace contre les affections cancéreuses). Ses produits, jugés toxiques et interdits il y a six mois par les autorités françaises, continuent néanmoins d'être commercialisés au prix de 3,20 F l'ampoule.

En janvier dernier, le secrétaire d'Etat à la santé expliquait avoir la preuve – avec des analyses du Laboratoire national de la santé – de la « *toxicité* » des « physiatrons synthétiques » fabriqués à Sceaux par Oléa-Centre, société dirigée par la veuve de Jean Solomidès. A la demande de Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, on fermait le 22 janvier dernier l'établissement. Et, le 5 février, Mme Michèle Solomidès, M. Jean-Michel Solomidès, son fils, ainsi que M. Landrin, pharmacien, étaient inculpés pour « *exercice illégal de la médecine et de la pharmacie* ».

Via la Belgique

On assiste alors à un véritable début de panique chez les fidèles solomidiens, ainsi que chez ceux qui – à raison ou à tort – estiment n'être encore en vie que grâce à la consommation régulière des produits fabriqués à Sceaux. Surpris sans doute par l'ampleur de la réaction, les ministères concernés tentent – une nouvelle fois – de mettre en place une structure de concertation. Objectif : bâtir au plus vite un protocole d'expérimentation scientifique dMme Michèle Solo-

midès, M. Jean-Michel SolomiSceaux on s'organise. C'est ainsi que ces substances – qui ne bénéficient d'aucune autorisation de mise sur le marché et qui ne peuvent donc être qualifiées de « médicaments », – toujours fabriquées par la société Oléa-Centre, – sont aujourd'hui conditionnées en Belgique, puis revendues en France par l'intermédiaire de trois associations de malades. A Sceaux, un répondeur téléphonique renvoie sur un « point de distribution » situé à Athis-Mons, au siège du « *comité de défense des usagers de la médecine* », où on explique aux patients : « *Il vous faut d'abord adhérer à notre association moyennant cent francs. Ensuite, vous nous adresserez la photocopie d'une ordonnance et nous vous ferons parvenir les ampoules de « physiotrons synthétiques ».*

« *Nous continuons ainsi à avoir la même audience que par le passé,* explique M. Jean-Michel Solomidès (qui, après le récent décès de sa mère, reste seul inculpé avec le pharmacien d'Oléa-Centre), *soit entre 2 000 et 3 000 malades. Nous avons eu des contacts avec le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, et une expérimentation de nos produits sur des malades atteints de cancer pourrait prochainement commencer. En fait, on veut bien que nous travaillions, à condition que cela ne soit pas trop voyant. L'avocat du ministère a fait savoir à notre avocat que les autorités fermeraient les yeux si nous ne parlions plus de* « physiotrons synthétiques » *et si nous retirions un des composés jugé toxique, de nos produits.* »

Les Ponce-Pilate

Au cabinet de Mme Dufoix, officiellement, on ne connaît rien de la commercialisation des « *physiotrons synthétiques* » via la Belgique, et on s'indigne à l'évocation d'un éventuel contact. Le contact, pourtant, a bien existé, comme nous l'ont confirmé Me Thierry Lévy, avocat de la famille Solomidès, et Me Paul Bouchet, conseiller d'Etat et ancien chargé de mission auprès de Mme Dufoix. « *Mme Dufoix,* explique Me Bouchet, *est très favorable à ce que tout soit mis en œuvre pour une expérimentation de toutes les formes de médecine. Notre problème, c'est de ne pas favoriser les groupes de pression, quels qu'ils soient. La justice fera son œuvre, mais nous ne pousserons pas à la roue. Dans le même temps, nous ne voulons pas jouer les Ponce-Pilate. Au-delà de tout juridisme, une expérimentation devra être mise en œuvre qui rendra compte des caractéristiques de ces médecines.* »

S'agit-il là d'une nouvelle et discrète ouverture après les sanctions publiques de janvier ? Le dossier Solomidès, sans doute jugé plus politique que technique, a quitté le secrétariat d'Etat à la santé pour gagner – avec d'autres, il est vrai – le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale. Reste une question : comment – sinon pourquoi – les autorités sanitaires françaises laissent-elles, aujourd'hui, dans le commerce des produits qu'elles qualifiaient en janvier de « toxiques » ?

JEAN-YVES NAU.

LES INCENDIES DANS LE MIDI DE LA FRANCE

Cinq pompiers brûlés vifs dans les Alpes-Maritimes

Jeudi matin 1er août, dans le massif du Tanneron, l'incendie qui a causé la mort de cinq sapeurs-pompiers n'était toujours pas maîtrisé, en dépit des efforts de quelque trois cents sauveteurs présents toute la nuit. Selon un bilan établi mercredi soir, plus de 2 000 hectares de forêts avaient été ravagés en quelques heures. A titre de comparaison, ce sont 17 000 hectares de forêts qui avaient brûlé l'année dernière, chiffre cependant bien inférieur à celui qui avait été enregistré les années précédentes (53 000 hectares en 1983).

Dès les premières heures de la matinée du 1er août, six avions Canadair avaient repris leurs rotations sur le feu.

Dans le Var, près de Callas, l'autre foyer qui s'était également déclaré le 31 juillet avait détruit 900 hectares de forêts et broussailles. Six cents sapeurs-pompiers étaient toujours sur les lieux.

• De la fumée dans le ciel de Cannes

Le premier foyer, mercredi en début d'après-midi, a été signalé à la limite du Var et des Alpes-Maritimes. Très rapidement, le feu s'est étendu au massif du Tanneron, de l'autre côté de l'autoroute de l'Esterel (A 8), menaçant le quartier résidentiel de Mandelieu. Sur toute la baie de Cannes, le ciel a été soudainement obscurci par la fumée, provoquant un début de panique chez les habitants et les estivants, notamment parmi les campeurs installés sur les hauteurs de Mandelieu.

Les craintes se sont accentuées lorsque l'autoroute et la RN 7, encerclées par le feu, ont dû être fermées à la circulation. Des dizaines de villas – dont deux ont été détruits – ont été évacuées. Plusieurs tentes et caravanes ont été détruites au camping du plateau des Chasses, à Mandelieu, et deux autres campings ont été évacués.

En fin d'après-midi, alors que les centres de secours des départements voisins (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône) étaient mis en état d'alerte et appelés progressivement en renfort, la circulation était rétablie sur l'autoroute et sur la nationale, l'un des campings évacués étant réintégré par ses occupants. Cependant, une soixantaine de campeurs ayant tout perdu ont dû être relogés dans une école de Mandelieu.

• CORSE : près de 8 000 hectares détruits

En Corse, ce sont près de 8 000 hectares qui ont été dévastés par le feu. Attisés par le vent, une trentaine de foyers ont été signalés dans le nord de l'île, en Haute-Corse. Ces incendies, pour la plupart d'origine criminelle, étaient maîtrisés ou contrôlés mercredi soir.

Le principal feu s'était déclaré aux portes de Bastia, sur la commune de Furiani, dans la banlieue sud de la ville. Deux pompiers ont été blessés, plusieurs hangars et deux maisons ont été détruits. A Ghisoni, une partie de la forêt de pins (près de 250 hectares) a été dévastée par les flammes.

Dans le cap Corse, les communes de Brando et Sisco ont été particulièrement touchées. Dans cette dernière localité, un camping a été partiellement détruit. En Balagne, un feu a attaqué une pinède de Calvi. Au nord, Saint-Florent n'a pas été épargné. Enfin, la vallée du Golo, dans le sillon central, est elle-même atteinte. Face à cette multiplication de foyers, les moyens mis en œuvre apparaissaient mercredi insuffisants : 4 Canadair, 3 avions trackers, 350 hommes, une centaine de véhicules divers, parvenaient mal à contenir l'extension des feux causés par des allumages volontaires relevés sur le terrain.

Les causes des incendies en Corse sont bien connues : les pompiers ont déjà accusé les bergers de procéder à des « écobuages » sauvages, c'est-à-dire de brûler intentionnellement le maquis pour fertiliser le terrain, pratique courante mais soumise à autorisation. M. François Giacobbi, le président du conseil général de la Haute-Corse, a dénoncé ces « actes criminels » des bergers.

Pour sa part, Mme Louise Moreau, député des Alpes-Maritimes et maire (UDF) de Mandelieu, trouve « *très bizarre que l'on ait pu dénombrer quatre foyers différents sur la commune en quelques minutes* ». « *Une enquête est en cours* », a-t-elle précisé.

DANS LA CREUSE ET DANS LE LOIRET

Neuf morts (deux familles entières) dans deux accidents de la route

En vingt-quatre heures, deux familles ont été anéanties par deux accidents de la route qui se sont produits les 30 et 31 juillet.

Mardi matin, près de La Souterraine (Creuse), un couple et ses deux enfants ont été tués et le conducteur d'un poids lourd gravement blessé sur la nationale 145 : M. Jean-Louis Ovilon, trente-huit ans, agriculteur à La Chevalleraie (Loire-Atlantique) conduisait en vacances sa femme, Jeanine, trente-huit ans et leurs deux enfants, Stéphane, quatorze ans et Mikael, onze ans, dans une voiture tractant une caravane. Pour une raison inconnue, l'automobile s'est déportée sur la gauche et a été traînée sur une trentaine de mètres par un camion arrivant en sens inverse. Le conducteur du poids lourd, M. Fabrice Mascareu, vingt-trois ans, demeurant à Limoges (Haute-Vienne) a été hospitalisé à Guéret dans un état grave.

Mercredi matin, près de Sury-aux-Bois (Loiret), une famille de cinq personnes, qui revenait de vacances dans l'Est, a trouvé la mort. L'accident a eu lieu vers 5 h 45, en pleine ligne droite, dans une zone boisée à proximité de la commune de Sury-aux-Bois, à mi-chemin entre Montargis et Orléans. M. Jean-Michel Cédano, trente ans, carrossier à Latillé (Vienne), son épouse, Roselyne, trente et un ans, et leurs trois enfants, Cécile, Ingrid et Cédric, âgés respectivement de neuf, cinq et trois ans, circulaient en direction d'Orléans, quand leur voiture s'est déportée sur la gauche de la chaussée où elle a heurté de plein fouet un camion arrivant en sens inverse. Le chauffeur du camion, M. André Poulin, cinquante ans, domicilié à Aschères-le-Marché (Loiret), a été légèrement blessé dans la collision.

• *Inauguration du Mémorial des victimes de la route.* – La comédienne Nicole Courcel et le délégué interministériel à la sécurité routière, M. Pierre Mayet, ont inauguré, le 31 juillet, le Mémorial de l'avenir construit sur l'aire de Curney (Côte-d'Or) de l'autoroute A 6. Ce monument, consacré aux victimes de la route, a été érigé non loin de l'endroit où cinquante-trois personnes, dont quarante-six enfants périrent brûlés vifs, le 31 juillet 1982, dans la catastrophe de Beaune. L'œuvre a été réalisée par le sculpteur Françoise Jolivet et le site, aménagé par l'architecte Jacques Valentin.

UNE QUARANTAINE DE FAMILLES COMORIENNES EN CONFLIT AVEC LE GÉRANT D'UN « HOTEL » DU DIX-SEPTIÈME

Des années de crasse et de misère

Une odeur poisseuse, pénétrante sur fond de murs couleur fraise et vanille. Une odeur qui ne vous lâche plus, même si la façade est propre : elle a été récemment ravalée. Dans cette impasse calme, presque bourgeoise du dix-septième arrondissement de Paris, les deux plaques vieillotes, « Maison meublée », « Confort moderne », inspireraient presque confiance. Ce pourrait être un de ces petits hôtels de Clichy, où Miller avait coulé des jours tranquilles...

Tranquille ? Sur six étages, répartis dans une quarantaine de chambres, ils s'entassent, jusqu'à huit ou neuf dans des pièces de douze mètres carrés. Le plancher est troué, et le lino usé laisse voir les planches à nu, cassées. Les fils électriques forment des réseaux anarchiques sur des murs déchirés de crevasses. Les enfants aux yeux noirs regardent l'étranger : « *Tu cherches une maison, ici ? Il n'y en a pas. On est beaucoup déjà.* » En effet.

Dans cette chambre, ils sont plusieurs dans le même lit superposé. La télévision en couleurs est allumée en permanence. La cuisinière, accompagnée de sa grosse bonbonne de gaz porte encore les reliefs du repas de la veille. Il n'y a qu'un lavabo par chambre et les mêmes toilettes servent à tout l'étage. Dans le bric-à-brac, tous les appareils ménagers sont là. Il y a même une chaîne stéréo, mais pas d'air. Pas ou peu de lumière. La plupart des locataires sont comoriens et vivent ici depuis plusieurs années. Les enfants sont venus peu à peu. Mais on est resté, faute de mieux, s'accommodant de la vétusté, de la saleté. Cette misère était devenue trop coutumière sans doute pour que l'on se batte contre elle. Partir ? Encore fallait-il trouver où se reloger, et l'on ne trouvait pas.

Au printemps dernier, un nouveau gérant est arrivé. Algérien, Mahmoud Bouhlal a racheté, pour 550 000 francs le fonds de commerce de l'Hôtel *Clairaut*. Maçon, il avait, dit-il, l'intention de faire lui-même les travaux indispensables. En novembre 1984, il reçoit le rapport d'un inspecteur de la salubrité de la préfecture de police de Paris, qui lui enjoint d'exécuter un certain nombre de réfections et de faire respecter le taux d'occupation de certaines chambres particulièrement surchargées. « *Je ne savais pas qu'ils étaient aussi nombreux là-dedans, quand j'ai acheté.* »

Des travaux ? Il n'y est pas opposé, mais comment faire sans expulser les locataires ? De plus, M. Bouhlal est gérant et, à ce titre, il doit encaisser ses loyers. Il veut même les augmenter : à trois reprises, selon les locataires, il augmente : 100 francs en octobre, 25 francs en janvier et 75 francs en avril doivent s'ajouter aux 925 francs perçus chaque mois pour une chambre. « *Il nous a dit que c'était pour l'électricité, parce qu'il payait de grosses notes à cause de tous nos appareils. Alors on a demandé à voir les notes.* » En vain. Les locataires, excédés, décident de refuser de payer cette dernière augmentation, qu'ils versent sur un compte commun. La tension monte.

Sans doute, M. Bouhlal et les Comoriens n'ont-ils pas la même lecture de la loi islamique. Par exemple, la présence de son chien, un gros berger, a choqué les Comoriens ; « *Chez nous, on dit qu'il ne faut pas toucher un chien et surtout ne pas être en contact avec sa gueule. Si l'on est taché par sa salive, on doit se purifier grâce à des rites compliqués.* » Or le chien monte une garde efficace au point que l'un des locataires porte plainte contre le gérant et produit un certificat médical lui prescrivant un arrêt de travail de douze jours dû à une morsure. Les visites des étrangers sont interdites. Les enfants n'ont pas le droit de jouer dans l'escalier.

Augmentations contestées

Le gérant trouvé les locataires sales et menteurs. Il les accuse d'acheter du matériel électronique volé sous son nez. Surtout, il réclame ce qu'il estime être son dû : ces augmentations contestées. Les Comoriens alertent leur association, l'ATC, (Association des travailleurs Comoriens). Des tracts commencent à circuler dans le garni : des années de crasse, d'exiguïté, de misère trouvent là une manière de s'épancher. Le gérant, lui, saisit les tribunaux. Son avocat, Me Dominique Mesny s'apprête à délivrer à une partie des locataires des citations d'expulsion. Aucune des quarante cinq familles qui habitent l'hôtel ne refusera de déménager pour être relogée ailleurs, bien sûr. Mais aucune n'a trouvé d'appartement. On a même répondu à une mère de trois enfants, enceinte d'un quatrième qu'elle ne pouvait occuper un F4, « trop petit » pour une famille nombreuse. La colère croît mais ne débouche sur rien. Impasse dans l'impasse.

AGATHE LOGEART.

SCIENCES

Mme Dominique Ferriot devient déléguée à l'information et à la culture scientifique

Un décret du premier ministre, publié au *Journal officiel* du 31 juillet, supprime la mission interministérielle de l'information scientifique et technique (MIDIST). Le même numéro publie trois décrets modifiant l'administration centrale du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur, et celle du ministère de la recherche et de la technologie.

Au ministère de la recherche et de la technologie est créée une délégation à l'information, à la communication et à la culture scientifique et technique. Elle a pour mission de promouvoir la communication et la diffusion des connaissances, d'exercer la tutelle de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette en la plaçant dans le cadre d'une action à l'échelle nationale, et de mettre en œuvre la politique nationale d'information scientifique et technique. Le Conseil des ministres du 31 juillet a nommé Mme Dominique Ferriot à la tête de la délégation. Née le 9 janvier 1950 à Alger, muséologue, Mme Ferriot appartenait précédemment au cabinet de M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

Pour les services communs aux deux ministères, il est créé une direction générale du développement régional et de l'environnement industriel et technologique, qui a surtout pour objet de coordonner l'action des antennes régionales des deux ministères, de répartir les crédits déconcentrés entre les régions, de suivre la préparation et l'exécution des conventions et contrats de plan passés avec les régions. M. Georges Vianès a été nommé directeur par le conseil des ministres. Né en juin 1938 à Besançon (Doubs), conseiller référendaire à la Cour des comptes, M. Vianès a été directeur de l'Institut national de la propriété industrielle, avant de présider, de 1952 à 1984, la banque Worms.

[La suppression de la MIDIST était prévue depuis plusieurs mois (*le Monde* du 24 avril). Cet organisme a fait l'objet de diverses critiques, dont certaines de la Cour des comptes. La MIDIST agissait dans trois domaines : information scientifique spécialisée (banques de données), édition scientifique, culture scientifique et technique. Les deux derniers sont repris par la nouvelle délégation à laquelle le personnel de le MIDIST est intégré. Une Agence nationale de l'information scientifique et technique, groupement d'intérêt économique, devrait être bientôt créée et assurera la promotion des banques de données scientifiques.

M. Bernard Cassen, directeur de la MIDIST, s'est vu proposer, par M. Curien, une mission visant à expliciter « *le concept d'industrie de la langue* » (utilisation de l'ordinateur en linguistique ; traduction aidée par ordinateur) et à définir les initiatives à prendre en ce domaine. Quant au président de la MIDIST, M. Jean-Pierre Kahane, il va être appelé à de nouvelles responsabilités dans le domaine de la culture scientifique et technique qui fait l'objet d'un programme de recherches.]

SPORTS

Automobile

LE PILOTE ARI VATANEN GRIÈVEMENT BLESSÉ AU RALLYE D'ARGENTINE

Au cours de la deuxième épreuve spéciale de la première étape du rallye d'Argentine, le pilote Ari Vatanen, au volant de sa Peugeot 205 Turbo 16, a été victime d'une sortie de route, mercredi 31 juillet. Transporté à l'hôpital de Cordoba en compagnie de son copilote, l'Irlandais du Nord Terry Harryman, le champion finlandais souffre d'une fracture de la deuxième vertèbre lombaire, d'un grave traumatisme interne au thorax et de plusieurs fractures aux côtes et à une jambe. Les médecins argentins, dans un communiqué publié mercredi soir, faisaient état d'un « *pronostic réservé* ». Terry Harryman serait moins sérieusement blessé.

La première étape de ce rallye, disputé sur des pistes en terre, au pied de la Cordillère des Andes, a vu la victoire de l'autre pilote finlandais de l'écurie Peugeot, Timo Salonen, actuel leader du championnat du monde. Il devançait de deux minutes et quarante et une secondes son plus dangereux adversaire, le Suédois Stig Blomqvist, qui pilote la toute nouvelle version de l'Audi Quattro.

Inquiétude au Pays basque

UN RÉFUGIÉ POLITIQUE DISPARAIT ENTRE LA FRANCE ET L'ÉQUATEUR

(De notre correspondant.)

Bayonne. – Colère et inquiétude dans les milieux nationalistes basques après la disparition d'Alphonso Etchegarray, réfugié politique établi à Saint-Jean-de-Luz depuis trois ans : arrêté le 12 juillet dernier à la sous-préfecture de Bayonne, où il était venu renouveler son autorisation trimestrielle de séjour, il s'était vu signifier un arrêté d'expulsion daté du mois de février. Cette procédure d'urgence avait été utilisée « *en raison de son appartenance à un groupe armé organisé qui porte atteinte à l'ordre public en France* ».

Son avocat introduisait alors un recours devant le tribunal administratif de Pau : celui-ci a déjà annulé de semblables arrêtés pris à l'encontre de Basques espagnols jamais condamnés par les tribunaux français, ce qui est le cas pour Alphonso Etchegarray.

C'est seulement le 26 juillet que le réfugié basque, assigné entre-temps à residence dans la banlieue parisienne, était prévenu de son embarquement, le lendemain, dans un avion à destination de l'Equateur. A Quito, ses amis ainsi que les autorités gouvernementales déclarent qu'il n'a jamais débarqué à l'aéroport, alors qu'au ministère français de l'intérieur on affirme qu'il a bien quitté le territoire national.

Ph. E.

La mort du bourreau

De notre correspondant

Nice. – André Obrecht, le dernier bourreau de France, est mort, mardi 30 juillet, à l'hôpital Pasteur de Nice, où il était en traitement dans un service de neurologie. Agé de quatre-vingt-six ans, André Obrecht, originaire de la région parisienne, avait embrassé la profession de bourreau après son mariage avec la fille de son prédécesseur, Edouard Deibler, qu'il avait assisté au cours d'une vingtaine d'exécutions en qualité d'agent du ministère de la justice.

André Obrecht vivait plusieurs mois à Nice, où il devait être inhumé, jeudi après-midi.

• *Camping des Baumelles : une cinquième inculpation.* – Une cinquième personne, M. Gilles Carbonnel, quarante ans, vient d'être inculpée d'homicides et blessures involontaires par M. Jean-Pierre Bernard, juge d'instruction à Toulon, chargé de l'enquête sur la catastrophe du camping des Baumelles où onze personnes étaient mortes, le 26 mai, après l'effondrement d'un mur. Le magistrat reproche à M. Carbonnel, entrepreneur en maçonnerie et en travaux publics, d'avoir réalisé des fondations insuffisantes et un remblai de mauvaise qualité.

• *Protecval : un butin plus mince pour la dixième agression.* – La dernière attaque d'un fourgon de la société Protecval, dans la nuit du 29 au 30 juillet, n'a pas rapporté 20 millions de francs au commando qui l'a attaqué, mais 1 million 250 000 francs. Ce nouveau chiffre a pu être obtenu après des vérifications faites auprès des assurances, des clients et des services de police.

RECTIFICATIF. – M. Jean-Marie Angelini, dont nous avons publié un point de vue dans *le Monde* du 27 juillet, nous précise que le sigle du syndicat dont il est le secrétaire général est bien SNPES-FEN (Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée) et non SNEP-FEN.

D'autre part, nous aurions dû imprimer dans le passage relatif à la récidive des jeunes : une étude menée sur *les moins de seize ans* et non sur les moins de treize pays...

DÉFENSE

LE REMPLACEMENT DE M. YVES BONNET A LA TÊTE DE LA DST

Limogeage

La nomination de M. Yves Bonnet comme préfet du Finistère a un petit air de mutation-sanction et, pour tout dire, de limogeage. A quarante-neuf ans, le patron de la direction de la surveillance du territoire (DST) — qui se voit remplacé par M. Rémy Pautrat — paye le fait d'avoir voulu assurer les relations publiques de son service. Personne ne songe à le nier en haut lieu, même si, au regard des « barèmes » administratifs, la préfecture de Quimper équivaut à une belle promotion.

Le grief adressé à M. Bonnet est simple : avoir contribué, deux ans après l'expulsion par la France (et la DST) de quarante-sept fonctionnaires soviétiques accusés d'espionnage, à la célébration dans les médias de cet « anniversaire ». *Le Monde* du 30 mars et du 2 avril 1985, ainsi que TF 1, avaient en effet publié et diffusé des enquêtes particulièrement explicites sur le rôle des services secrets soviétiques en France. L'opinion publique pouvait ainsi mieux mesurer les raisons de la décision des autorités françaises en avril 1983.

Seul et malheureux couac de l'opération, les mêmes autorités n'apprécièrent que fort peu cette publicité. Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, pour ne citer qu'elle, jugea *« tout à fait extraordinaire »* la publication de ces enquêtes et documents à la veille de la réunion annuelle de la grande commission franco-soviétique. Et d'ajoter : *« On se demande si cela n'est pas fait exprès. Il y a beaucoup de gens qui ne veulent pas que* [le gouvernement] *réussisse. (...) »*

Police et diplomatie n'ont jamais fait très bon ménage. Les rapports entre la DST et la quai d'Orsay — dont les logiques sont par définition contradictoires — se tendaient alors encore un peu plus. Comme cela avait été le cas en octobre 1983, lors de l'arrestation par la DST de Saïd Rashed, un agent de Tripoli devenu soudain l'enjeu d'un contentieux franco-libyen.

« Subversion violente »

Le sort de M. Bonnet était dès lors scellé. Même si son bilan dans la lutte antiterroriste compte de beaux succès. Ce sont les agents de la DST qui ont réussi à démanteler le réseau de l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA), implanté en France, après l'attentat d'Orly, en juillet 1983, qui fit huit morts et entraîna de graves blessures pour cinquante personnes. Ce sont les fonctionnaires de la DST, encore, qui ont obtenu l'expulsion de trois diplomates et de cinq étudiants iraniens soupçonnés de *« menées subversives »* en 1983. C'est la DST, enfin, qui, en relation avec plusieurs pays d'Europe, arrêta fin 1984 le chef opérationnel des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), un groupe responsable de l'assassinat en France de quatre personnes : deux diplomates et deux membres du service des explosifs de la préfecture de police de Paris.

M. Bonnet n'aimait pas le mot de terrorisme. Il lui préférait l'expression *« subversion violente »*. Il sut en prendre la mesure. La lutte antiterroriste était même devenue, au fil des mois, la deuxième raison d'être de la DST après les missions de contre-espionnage industriel, scientifique et militaire. L'ancien représentant du gouvernement à Mayotte, arrivé en catastrophe à la DST en novembre 1982, y avait apporté tout son dynamisme.

LAURENT GREILSAMER.

[Né le 12 février 1940 à Nevers (Nièvre), M. Rémy Pautrat, ancien élève de l'ENA, a été détaché au titre de la coopération au ministère des finances et du Plan en Algérie. Il fut ensuite administrateur au ministère de l'industrie et de la recherche, secrétaire général adjoint du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz avant d'être détaché en 1978 comme sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la Manche (M. Quyollet). Il était secrétaire général de l'Yonne depuis 1979, quand il est devenu en 1981 chef de cabinet de M. Cheysson. Il était préfet des Hautes-Alpes depuis le 15 février 1984.]

La marine mérite une part accrue de notre effort de défense

estime l'amiral Leenhardt

« Primordiale pour notre dissuasion, toujours plus importante pour une politique générale ouverte vers le large, la marine mérite une part accrue de notre effort de défense. » C'est la conclusion d'un article du chef d'état-major de la marine nationale, l'amiral Yves Leenhardt, paru dans le numéro d'août-septembre de la revue *Défense nationale* et intitulé « Réflexions pour une stratégie navale d'avenir ». Les moyens navals qui conviennent le mieux à un tel objectif sont, de son propre avis, le porte-avions (*« pour une riposte appuyée avec des effets marquants à terre »*) et le sous-marin nucléaire d'attaque (*« pour une rétorsion plus localisée »*).

Dans ce long article qui expose les conditions d'une stratégie navale qui se voudrait *« équilibrée »* et *« cohérente »*, l'amiral Leenhardt entend répondre à la question « quelle marine construire ? » et il propose que les priorités soient établies comme suit.

« Pour l'équilibre des moyens navals et aéronavals, écrit l'amiral, [il faut] *tenir le plus grand compte du fait aéronaval, et en particulier, de l'aviation concentrée, donc maintenir les porte-avions et considérer que, parmi tous les moyens militaires (de mer, terre ou air), le sous-marin est l'un de ceux dont l'invulnérabilité est le mieux garantie. C'est un investissement sûr, même à long terme.*

» Reste la flotte de surface. Nous ferons le maximum pour qu'elle ne soit point amputée, car le pays a besoin, sur le vaste globe, de forces présentes, aptes à durer et à réagir vite et souplement.

L'amiral Leenhardt regrette que, pour le personnel, ce soit *« la quantité qui [fasse] défaut ». « La qualité des jeunes qui nous arrivent,* écrit-il, *est excellente, et elle va croissant. »*

« Ayant créé et développé à effectifs constants, ajoute le chef d'état-major, *la force océanique stratégique (3 500 hommes) et armé le Centre d'expérimentation nucléaires du Pacifique (1 500 hommes), la marine est en déficit de personnel. Elle y fait face de son mieux, en particulier en utilisant toutes les techniques pour réduire ses effectifs embarqués. Mais il y a au moins un domaine où la situation est critique : celui du sous-encadrement. Voici le taux d'encadrement de quelques marines : Etats-Unis 11 %, URSS 13 %, Grande-Bretagne 14 %, Italie 12 %... France 6 % ». « Nous devons donc mettre en œuvre nos moyens navals avec, en gros, deux fois moins d'officiers que nos alliés ou adversaires »*, conclut l'amiral.

LE PROJET D'UN AVION EUROPÉEN A CINQ

Réunion à Turin des directeurs nationaux de l'armement

Les directeurs nationaux de l'armement des cinq pays européens, qui tentent de concevoir en commun le projet d'un avion de combat en service après les années 90, se réunissent jeudi 1er août à Turin, en Italie. Ce programme FACE (futur avion de combat européen) intéresse le Royaume-Uni, l'Allemagne fédérale, l'Italie, l'Espagne et la France, dont le délégué général pour l'armement, M. Emile Blanc, participe à la réunion de Turin.

Il y a quelques semaines déjà, ces cinq hauts fonctionnaires de défense s'étaient rencontrés en Espagne pour étudier les caractéristiques techniques et les performances du FACE. La réunion de Turin a pour objet, selon des indications de source française, d'examiner le type d'organisation industrielle qui pourrait être retenu si le programme envisagé devait aboutir. Le projet FACE concerne la construction d'un millier d'appareils à répartir entre les cinq partenaires, dont, pour la seule France, environ deux cent cinquante pour l'armée de l'air et quatre-vingts pour l'aéronavale.

A ce jour, le programme se heurte à un profond désaccord entre, d'un côté, la France, qui souhaite un avion léger et économique, et quelques-uns des ses autres alliés — notamment la Grande-Bretagne — qui sont partisans d'un appareil plus lourd. L'Allemagne fédérale, par l'intermédiaire de son ministre de la défense, M. Manfred Woerner, tente de rapprocher les avis. *« L'intérêt du projet est immense,* a-t-il dit, *et il donne une énorme chance à la coopération européenne face aux Etats-Unis. »*

LE GÉNÉRAL ORTOLO REÇOIT SA QUATRIÈME ÉTOILE

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Charles Hernu, le conseil des ministres du mercredi 31 juillet a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● AIR. — Est élevé au rang et à l'appellation de général de corps aérien, le général de division aérienne André Ortolo.

Sont nommés : commandant en second la force aérienne tactique et la 1re région aérienne, le général de brigade aérienne Jean-Paul Chollet ; commandant en second la défense aérienne et les forces « air » de défense aérienne, le général de brigade aérienne Jean Thiery ; sous-chef d'état-major de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Claude Lemieux ; adjoint au général commandant la 2e région aérienne, le général de brigade aérienne Jean-François Bodéré ; sous-chef d'état-major de l'armée de l'air, le général de brigade aérienne Bertrand Litré ; adjoint au général commandant le transport aérien militaire, le général de brigade aérienne Paul Bellorgey.

● *Violation de l'espace aérien français : la Nouvelle-Zélande présente ses excuses.* — La Nouvelle-Zélande a présenté ses excuses au gouvernement français à la suite de la violation, la semaine dernière par un avion militaire néo-zélandais, de l'espace aérien français au-dessus des îles Loyauté (Nouvelle-Calédonie). Le ministère néo-zélandais de la défense a reconnu qu'un avion avait *« réellement survolé les eaux néo-calédoniennes au cours des opérations de recherche du voilier Ouvea »*.

RELIGION

APRÈS LA SANCTION CONTRE LEONARDO BOFF

Des théologiens de « Concilium » apportent leur soutien aux évêques brésiliens

Des théologiens d'Europe et d'Amérique du Nord, membres du comité directeur de la revue internationale de théologie *Concilium*, viennent de rendre publique une lettre adressée aux évêques brésiliens lors de leur réunion annuelle, qui a eu lieu cette année, en juin, à Einsideln (Suisse). Cette revue, fondée à la fin de Vatican II par un groupe de théologiens qui y avaient participé officiellement, et publiée en sept langues (1), s'est donné pour but de prolonger l'inspiration du concile.

A la suite des mesures disciplinaires prises par la congrégation romaine pour la doctrine de la foi contre l'un des co-directeurs de *Concilium* (le franciscain brésilien Leonardo Boff, qui doit garder le silence pendant au moins un an) et d'un ensemble de mesures semblables émanant de Rome, ces théologiens demandent aux évêques brésiliens de ne pas se laisser intimider par de telles mesures, de sauvegarder l'esprit du concile, de protéger et d'aider, dans leur pays, l'Eglise des pauvres et d'affirmer que la théologie de la libération est l'expression légitime et fructueuse du développement de l'Eglise. Les théologiens occidentaux, signataires de la lettre, assurent les évêques brésiliens de leur soutien ecclésial et ils soulignent que l'élan nouveau, représenté par la théologie de la libération, constitue pour l'ensemble de l'Eglise un signe plein de promesses.

(1) La revue *Concilium* est publiée en France par les Editions Beauchesne, 72, rue des Saints-Pères, 75007, Paris. Les signataires de la lettre viennent de RFA, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Suisse, Etats-Unis, Canada et France. Ont signé pour la France : Christian Duquoc, Claude Geffré, Jean-Pierre Jossua et Jacques-Marie Pohier, dominicains, et l'abbé René Laurentin.

LE CARNET DU Monde

Naissances

— M. et Mme Laurent BRAUNSCHVIG et Marie
sont heureux d'annoncer la naissance de

Lucas,

le 27 juillet 1985.

40, avenue Marceau,
75008 Paris.

— Muriel et Yves CROUZET,
Simon-Renaud et Valentine
ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Vinciane,

le 27 juillet 1985.

Bambouseraie de Prafrance,
30140 Anduze.

Décès

— Catherine Brizard,
sa femme,
Toute sa famille,
Ses amis,
Ses élèves,

ont la tristesse d'annoncer la disparition de

M. Jean BRIZARD,
violoncelliste,

le 28 juillet 1985, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois et l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise le 1er août.

[Le violoncelliste et pédagogue français Jean Brizard était âgé de soixante-quinze ans. Elève de Maurice Maréchal au Conservatoire national supérieur de musique de Paris, il y a été l'assistant de Paul Tortelier jusqu'en 1969. Il a également été soliste aux orchestres Lamoureux. Jean Brizard dirigeait sa propre classe de violoncelle au Conservatoire de région de Boulogne-Billancourt. Il a eu comme disciples de jeunes artistes, dont Xavier Gagnepain et Martine Bailly.]

— Le président
Et les membres du conseil d'administration de la Société française du tunnel du Mont-Blanc
ont le grand regret de faire part du décès, survenu le 30 juillet 1985, de leur vice-président,

M. Georges GALLIENNE,
grand officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
maire honoraire de Chambourcy.

[Né le 19 octobre 1898, à Levallois (Seine), M. Georges Gallienne a été l'une des personnalités marquantes du monde routier français. P.D.G. de la Société salonaise de transports et de la Société des transports rapides automobiles, il était, depuis 1948, le président-fondateur de la Fédération routière internationale. Il a présidé, jusqu'en 1977, l'Union routière de France et a animé la Prévention routière comme vice-président (1949-1968), puis comme délégué général (1968-1974). Il occupait, depuis 1968, le poste de vice-président de la Société concessionnaire française pour la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le Mont-Blanc. M. Gallienne était maire de Chambourcy (Yvelines) depuis 1958.]

— Mme Jean Gauthier-Villars
et ses enfants Hervé et Sophie,
M. et Mme Laure Domer
et leurs enfants,
M. et Mme Gilles Gauthier-Villars
et leurs enfants,
ont le regret de faire part du décès de

Jean GAUTHIER-VILLARS,

le 31 juillet 1985.

Les obsèques auront lieu le vendredi 2 août, à 14 heures, en l'église Saint-Séverin, à Paris-5e.
Cet avis tient lieu de faire-part.
55, quai des Grands-Augustins,
75006 Paris.

— Les amis anciens volontaires des Brigades internationales en Espagne ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Anne GECOW,
médecin,
engagé volontaire en Espagne.

Les obsèques ont eu lieu le 31 juillet 1985, au cimetière de Gif-sur-Yvette.

— La comtesse Emmanuel d'Harcourt,
Mr et Mrs John Albert,
M. et Mme Bertrand Servois,
Le comte et la comtesse Jean-Charles d'Harcourt,
Mlles Odile, Louise et Catherine d'Harcourt,

ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu du

comte
Emmanuel d'HARCOURT,
ancien ambassadeur,
compagnon de la Libération,

survenu à Orcher, le mardi 30 juillet 1985.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Gonfreville-l'Orcher le vendredi 2 août, à 14 heures, suivie de l'inhumation, dans l'intimité familiale, en la chapelle de La Mailleraye.

Ni fleurs ni couronnes.

Orcher,
76700 Gonfreville-l'Orcher.
(Lire page 4.)

— Mme Denise Levy,
son épouse,
M. et Mme Lars Igestedt
et leur fille Camille,
M. Marc Levy,
ses enfants et petite-fille,
M. et Mme Isaac Levys
et leurs enfants,
M. et Mme Jacob Levy
et leurs enfants,
M. et Mme David Levy,
Mme Penina Weiser,
M. et Mme Maurice Levy
et leurs enfants,
M. et Mme Salomon Levy
et leurs enfants,
M. et Mme Edouard Berda
et leurs enfants,
Mme Lyne Berda
et ses enfants,
M. et Mme Jack Natier
et ses enfants,
M. Jean-Louis Reichtman,
M. et Mme Doran Smolkin,
ses frères, neveux et nièces,
Les familles Levy, Eliachar, Berda, Reichtman, filleul Abergel,
Ses parents et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Aaron LEVY,

survenu le 31 juillet 1985.

Les obsèques auront lieu le vendredi 2 août, à 14 heures, au cimetière israélite de Ben-M'Sick, à Casablanca.

Villa Kaiola,
16, allée Léonard-Julien,
Casablanca (Maroc).
14, avenue Bosquet,
75007 Paris.

— Mme Pierre Strupler,
Mlle Nicole Strupler,
Mlle Geneviève Strupler,
Mme André Toledano,
M. Maurice Guillemin,
Mme André Blanchard,
Le docteur et Mme Maurice Brossat
et leurs fils,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre STRUPLER,

survenu le 28 juillet 1985, à Nice, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 2 août, à 15 heures, en l'église de Tendon (Vosges), où l'on se réunira.

— Montpellier.

Le docteur Jean-François Teissèdre,
son époux,
Valérie, Ludivine et Pauline,
ses filles,
Mme J. Lignères,
sa grand-mère,
Le professeur et Mme J. Mirouze,
ses parents,
M. et Mme L. Teissèdre,
ses beaux-parents,
Le docteur et Mme D. Mirouze
et leurs enfants,
M. et Mme R. Frances
et leurs enfants,
M. et Mme F. Reynaud
et leurs enfants,
Mlle Lætitia Mirouze,
M. et Mme M. Puech-Cathala
et leurs enfants,
M. et Mme P.-P. Batigne
et leurs enfants,
Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Moudange, Teissèdre, Thérand, Théraud de Andres, Tournie, parents et alliés,

ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de trente-six ans, de

Mme Jean-François TEISSÈDRE,
née Brigitte Mirouze,

le 29 juillet, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu, dans l'intimité, le 31 juillet 1985.

— MM. et Mmes F. Masmejean, J. Marot, J. Tissot,
Leurs enfants et petits-enfants,

ont le regret de faire part du décès de

Mme Augustin VEYRADIER,
née Magdeleine Rascol,

le 20 juillet, à La Varenne-Saint-Hilaire.

— Le marquis et la marquise de Casson
et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Zunz
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Zunz
et leurs enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre ZUNZ,

survenu le 29 juillet 1985, dans sa soixante-douzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

1, rue du Conseiller-Collignon,
75116 Paris.

Communications diverses

— Georges Allain, de l'île de Ré, signera son livre *Des tables de la Loi à l'Evangile*, pour vivre ensemble autrement, le mercredi 7 août à 11 heures. Pensée universelle, 4, rue Charlemagne, Paris-4e.

JEUX DU JEUDI

DES MOTS ET DES NOMBRES

Voici trois jeux pour les amateurs de bons comptes et de bons mots : « Anagrammes », « Suites logiques » et « Qui a dit quoi ? ».

Dans le premier, il vous est demandé de retrouver les mots de neuf lettres qui vous sont proposés dans le désordre.

Dans le deuxième, il vous appartient de percer le secret des séries logiques afin de deviner le nombre qui suit.

Dans le troisième, enfin, votre perspicacité devra vous permettre de rendre les citations à leurs véritables auteurs.

Anagrammes

a) sloumquel *b)* Fanuparie
c) varinerte *d)* Lecoledet
e) suraneces

Suites logiques

a)	1021	1061	1181	1541	11621
b)	85	26	16	14	10
c)	8	11	20	47	128

Qui a dit quoi ?

1. Qui a dit : *« Dans la rue, je ne cherche pas qu'on me montre du doigt en disant : « Hé, regardez ! C'est le type » qui a écrit un classique. »*
a) Jean Dutourd ;
b) Groucho Marx ;
c) Gérard de Villiers.

2. Quel organe d'information assurait : *« C'est un électronicien russe, Popov, qui, le premier, inventa la radio. »*
a) l'Humanité ;
b) le Canard enchaîné ;
c) Simlia Russkaïa.

3. Qui a défini ainsi le drame du XXe siècle : *« En même temps qu'agonise le mythe politique de l'Internationale se produit une internationalisation sans précédent de la culture. »*
a) André Malraux ;
b) Alexandre Soljenitsyne ;
c) François Mitterrand.

4. Qui a dit de M. Fabius qu'il est au premier ministre ce que le Canada Dry est à l'alcool ?
a) M. Serge July ;
b) M. Charles Pasqua ;
c) M. Georges Marchais.

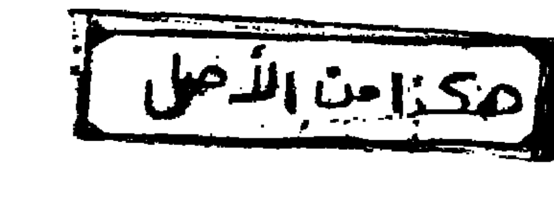
5. Quel courant du Parti socialiste qualifiait de « bilan béat » la contribution proposée par M. Mauroy en vue du congrès de Toulouse ?
a) Le courant mitterrandiste ;
b) Le CERES ;
c) Le courant rocardien.

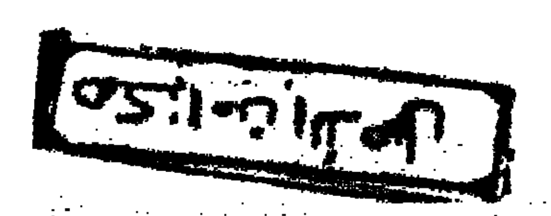
Solutions dans notre prochain numéro.

SOLUTION DU JEU DU MERCREDI (le Quiz)

1 : une voiture ; 2 : la démission de Michel Rocard ; 3 : Ernst Lubitsch ; 4 : du nom de code d'un contrat signé avec l'Arabie saoudite ; 5 : de François ; 6 : Johnny Halliday ; 7 : l'uniforme que vous portez ; 8 : une barrie ; 9 : aux Européens ; 10 : l'éducation civique.







Le Monde DES LIVRES

Eloge du dépaysement par CLAUDE ROY

Qu'ils fassent le tour du monde... ou celui de leur chambre, les écrivains sont des promeneurs inlassables. Nous avons demandé à certains de tirer la leçon de leurs voyages. Cette semaine, voici les réflexions de Claude Roy.

> *« Le moindre voyage mental nous change, nous influence, nous surprend vingt ou mille fois plus que cent tours du monde. »*
> GEORGES PERROS.



BERENICE CLEEVE

A Venise, à minuit, dans la brume de novembre, sur le Fondamenta qui conduit aux Tre Ponti, croiser l'Homme à la chèvre et sa noire compagne aux sabots légers, pianotant sur les durs pavés de pierre d'Istrie. Au Mexique, à Tepotzolan, écouter Octavio Paz voltiger sur le trapèze volant de l'intelligence qui relie l'univers, bondissant d'André Breton aux temples indiens, de Sœur Juana de la Cruz à Wittgenstein. A Pékin, au temple du Ciel, écouter un ami raconter les larmes aux yeux la révolution culturelle, et n'allez pas me dire que les Chinois sont impassibles...

J'ai souvent voyagé. Etait-ce pour me *divertire*, selon le verbe latin, pour me détourner et distraire, me changer les idées, changer d'air, et m'oublier un peu (oubliant que le voyage emporte avec soi le voyageur) ? Etait-ce pour me retrouver, dans cette distance que le déplacement creuse entre sa routine et soi-même, entre notre train-train et le train, ou l'avion, ou la route ? Etait-ce pour me recueillir, dans ce dépouillement relatif, cet allégement et cette cellule de solitaire que l'exil volontaire provoque aussitôt ?

Au onzième siècle, dans son *Livre des portes et des évasions*, Rabbi Céphania Ben Ahoya (je viens d'inventer son œuvre et sa vie) écrit au chapitre VII : *« L'homme pieux et avisé n'a nul besoin de parcourir la terre. Où qu'il soit, il sait qu'il est en exil du vrai royaume. Devant chaque homme rencontré, il sait que le plus proche demeure un étranger si on ne lui ouvre son cœur dans la clarté de l'Eternel. Quoi qu'il lui advienne, le sage et avisé garde la vertu d'étonnement. Et sa maison comme son petit jardin lui sont terres inconnues, continents à chaque instant découverts, constante surprise et l'occasion de cet émerveillement qui, à toute minute, inspire à l'âme le désir de louer Dieu. »*

Ai-je suffisamment écouté la leçon du Rabbi ? J'ai dû souvent aller chercher loin ce qui m'attendait à ma porte.

Shakespeare et Pascal

C'est pourtant l'expérience des voyages qui m'a retenu de persister dans des erreurs très répandues à mon époque et m'a dépouillé de quelques sophismes, illusions et balivernes qui encombrent encore certains. Dans le jeu de bascule entre l'idée d'une nature humaine si universelle que quasiment constante et unique, et le relativisme ethnographique absolu, qui récuse totalement le mythe de la « Grande Famille des Hommes », et refuse l'image pieuse d'hommes tellement frères que déjà jumeaux, il n'est pas facile de garder l'équilibre.

L'un, avec Shakespeare et Shylock, nous rappelle que notre prochain, même celui qui semble très loin, est un homme comme nous : *« N'a-t-il pas des mains, des organes, des sens, des affections, des passions — nourri de la même nourriture, blessé des mêmes armes, sujet aux mêmes maladies, guéri par les mêmes moyens, échauffé et refroidi par le même été et par le même hiver ? »* Mais voici l'autre qui constate, avec Montaigne et Pascal, que les coutumes diffèrent autant que les costumes, qu'il y a une vérité en deçà des Pyrénées et son contraire au-delà, que le deuil se porte noir ici et blanc à la Chine, que la variété des hommes est telle, enfin, que dire l'*Homme* est une mode récente et déjà démodée, qui ne reviendra plus, et qu'un humaniste est un chien, comme disait Sartre de l'anticommuniste.

Je fus donc le contemporain et, je le confesse, pendant une ou deux saisons presque tenté d'être la dupe, d'une étrange folie. Des hommes qui avaient projeté d'établir sur cette terre le règne de la fraternité, qui postulaient au départ l'égalité de chacun et qui, au terme, prétendaient, même si les conditions sociales l'avaient entre-temps corrompue, la reconquérir pour tous, réinventaient allègrement le racisme et les hiérarchies ethniques qu'ils avaient passionnément niées. Un racisme « de gauche » prenait ainsi la relève d'un racisme de droite.

Le vieil attirail colonialiste

Tout ce qui, dans les révolutions étrangères de notre temps, pouvait apparaître comme saugrenu, irrationnel, monstrueux, barbare ou mensonger était gaiement attribué aux caractéristiques nationales, à l'essence ethnique ou aux racines historiques des peuples en question. L'idolâtrie de Staline, le mensonge érigé en art d'Etat, les innocents avouant avec complaisance des crimes imaginaires, la *russité* expliquait tout cela. On redoubla de racisme *« progressiste »* à propos de la Chine. Le vieil attirail colonialiste, qui avait servi à l'époque du sac du palais d'Eté et des canonnières, fut exhumé de la naphtaline pour ôter toute inquiétude aux maoïstes qui auraient pu s'inquiéter des cruelles extravagances du vieillard Mao. Les psychanalystes maoïstes nous expliquaient que les Chinois n'ont pas la même sexualité que les Blancs, ont échappé au complexe d'Œdipe et ont la peau dure, plus dure que la nôtre.

Les sémiologues nous assuraient que les Chinois étaient exempts de notre fameuse manie de vouloir chercher un *sens* à tout, et les philosophes nous assuraient dialectiquement que le principe de non-contradiction est inapplicable à la pensée chinoise.

C'est la chance d'avoir un peu voyagé, et lié quelques amitiés, de Moscou à Pékin et de Prague à Budapest, qui me vaccina contre ces balivernes. Je ne contestais pas que la Russie avait eu un passé différent du nôtre, sans Réforme, peu de Lumières, pas de Révolution, et beaucoup de despotisme. Mais je me souvenais surtout de Soviétiques qui pleuraient en parlant de leurs déportés ou exécutés, qui haussaient les épaules en lisant les coquecigrues de la *Pravda*, qui riaient des bêtises officielles et dont la singularité et la différence n'empêchaient point de les reconnaître comme notre reflet dans un miroir, à peine un peu autre.

(Lire la suite page 12.)

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Desnos le désosseur

Bris, colle

LA presse française, depuis un moment, cultive le calembour. Dernier cri : le titre-contrepet, qui tient lieu d'information, de sensation. Les friands y voient une nouveauté. En fait, c'est une vieille histoire. Depuis que l'homme use de la parole, il s'en moque. Rappelez-vous un certain Jésus-Christ : tu es Pierre et sur cette pierre... Il fallait oser !

Amateur de limites, le vingtième siècle a joué sur les mots comme un fou. La poésie, du moins. Dans la prose, la confiance régnait. Plus que la confiance : l'illusion d'exprimer la réalité même, la pensée même. Quel confort de croire au langage-nature ! Las ! Ce n'est qu'une convention parmi d'autres ; un produit de l'histoire, comme la forme des pagnes papous ou des coiffes bretonnes ; un code arbitraire offert aux bris-collages.

Parmi les enfants du siècle qui ont démantibulé le jouet langagier « pour voir » : Desnos. Desnos le désosseur. *Libera nos*, Desnos qui êtes osseux... (Ça y est : la contagion !)

APRÈS Rimbaud et Mallarmé, que faire ? C'est l'ennui, avec les génies, ils écument, ils laissent bouche bée. Lautréamont a commencé à casser la baraque, puis Duchamp. Important, Marcel Duchamp, comme agent permissif.

On en est là quand la Grande Guerre s'achève. Après ce festival de barbarie, les mots, comment s'y fier, surtout les ronflants ? Par naissance (en 1900, d'un mandataire aux Halles), Robert Desnos n'a pas la révérence chevillée au corps. La rue Quincampoix lui a servi d'école. Ses rêves, également, qu'il a notés dès l'âge de sept ans, attentif à ce qui sort de l'abîme intime, au « noir » en général.

Retour du service militaire au Maroc, c'est tout naturellement qu'il rejoint les surréalistes. Il fait plus que les rejoindre : il les éblouit. Dans ses *Entretiens*, André Breton voit en lui le plus doué du groupe pour les expériences de « sommeil hypnotique ». Il salue ses vertiges.

Desnos aurait dû se méfier. Est-ce l'époque qui veut cela, riche en inquisiteurs, ou est-ce le fait des écoles littéraires ? L'excommunication, chez les surréalistes, suit de près le dithyrambe. Dès le second *Manifeste*, l'auteur de l'*Ode à coco* en prendra pour son grade : *« ambition ridicule », « incompréhension inexcusable des fins poétiques actuelles »*. Notez l'adjectif *« inexcusable »* des détenteurs du Beau prêts à couper les têtes.

Aragon sortira les couteaux et frappera bas, c'est sa manière. Dans *le Surréalisme au service de la révolution* (juillet 1930), il traitera l'ancien ami de cafouilleur pour notaires de province, de menteur professionnel, de mouche à merde... Est-ce ainsi qu'on montre sa force ? Il n'y a que les faibles pour le croire !

IL est vrai qu'entre-temps Desnos leur a faussé compagnie. Il a décrété que le surréalisme était tombé dans le « domaine public », et que son esprit devait insuffler désormais le journalisme, le cinéma, la radio, la chanson, la publicité. Plus pendable : il n'a pas craint de couler à nouveau les trouvailles fulgurantes qui caractérisaient l'école dans le moule des rimes et des rythmes anciens, au besoin l'alexandrin à peine malmené.

Ce parcours apparaît particulièrement bien dans *Corps et biens*, qui regroupe les premiers poèmes de la période 1919-1929. Le recueil est à relire en compagnie de Marie-Claire Dumas, qui lui a consacré une analyse minutieuse dans la collection « Unichamp » de chez Champion.

(Lire la suite page 12.)

A LA VITRINE DU LIBRAIRE

LETTRES ÉTRANGÈRES

La ballade des vaincus

Le Vampire de Curitiba : le titre de cette nouvelle de 1965 a été choisi par les traducteurs pour une excellente sélection des récits de Dalton Trevisan. Mais il pourrait aussi s'appliquer à l'auteur lui-même, si l'on en croit les scandales qui ont accompagné l'œuvre de cet écrivain secret, né en 1925 à Curitiba, au sud du Brésil, et remplissant les fonctions d'avocat et d'hommes d'affaires.

Ce « vampire » est pourtant bien pitoyable : un personnage sans nom, sans crime, qui souffre de désir frustré. Peu importe sa ville : Dalton Trevisan décrit, dans cette nouvelle comme dans les autres, la vie quotidienne, médiocre et lâche, d'individus qui pourraient se fondre dans tous les décors.

Rien n'échappe au pouvoir corrosif de l'humour. Tendresse, amitié, passions, amour filial, tout n'est que mensonge et faux-semblant. Le désir seul subsiste, mais un désir dont la satisfaction, pourtant rare, ne saurait être qu'une trahison du rêve. Le sujet de prédilection de Dalton Trevisan est *« la guerre conjugale »* ou *« le désastre de l'amour »*, pour reprendre deux titres de ses recueils. Aucune échappatoire à ces conflits qui ne connaissent que des vaincus sans honneur. Aucun adversaire, non plus, qui pourrait être tenu pour responsable des défaites. La mort est le seul témoin, la seule mesure. Mais non pas la mort qui se donne, que l'on donne ; plutôt la mort qui s'insinue sourdement, faisant de chacun de nous de ridicules et horribles voyeurs impuissants. Le style est incisif, mais sans sécheresse. Parfois, un cri de souffrance s'échappe de cette prose tellement sobre.

JORGE COLI et ANTOINE SAEL.

★ **LE VAMPIRE DE CURITIBA, de Dalton Trevisan. Traduit du portugais par Geneviève Liebrich et Nicolas Biros. A.M. Métailié, 196 p., 69 F.**

Incantations brésiliennes

Raduan Nassar, Brésilien du Sud, est descendant d'immigrants libanais. Après des études universitaires, il s'est consacré à l'exploitation de sa fazenda dans l'Etat de Sao-Paulo. Les travaux de la terre et l'héritage levantin nourrissent son œuvre. Sensations, pulsions, violences, haines, souffrances, sont brassées dans ses phrases, comme une épaisse substance organique.

Il serait difficile d'assigner une catégorie précise à *Un verre de colère* et à *la Maison de la mémoire*. Ces deux récits évoquent les sourates du Coran ou les versets de la *Bible*. La phrase est longue, immense. Telle une mélopée, elle épouse un rythme incantatoire.

Dans *Un verre de colère*, l'amour de l'homme pour la femme s'unit à celui de la terre qu'il cultive. Deux ardeurs charnelles qui se changent en haines, quand les fourmis détruisent la haie ou que la femme rejette la brutalité du macho. Deux amours, et une seule passion de la propriété, passée au crible de l'auto-ironie.

Dans *la Maison de la mémoire*, le fils prodigue est de retour, aspirant aux traditions ancestrales, au travail de la terre patriarcale. Mais cette parabole se détruit de l'intérieur, car ce fils rapporte avec lui un amour incestueux qui annonce la ruine complète de l'ordre. Le piège de la mémoire se refermera sur le châtiment tragique, la destruction et la folie.

Rien ne semble artificiel ni fabriqué dans l'œuvre de Nassar. Les subtiles nuances de son style, les effets puissants de sa prose, ont été bien rendus par la traduction d'Alice Raillard.

J. C. et A. S.

★ **UN VERRE DE COLÈRE suivi de LA MAISON DE LA MÉMOIRE, de Raduan Nassar. Traduit du portugais par Alice Raillard. Gallimard, 175 p., 78 F.**

Calmes tourments

Si Nedim Gürsel était un conteur public, il raconterait ses histoires d'une voix calme et douce ; lentement, il entraînerait ses auditeurs vers la part obscure des choses pour se perdre avec eux et mieux leur communiquer ses tourments. Dans ses nouvelles, l'histoire commence toujours par des annotations banales relatives à la vie quotidienne : un homme attend une femme, Tania, sous l'horloge, devant la statue de Pouchkine, un œillet rouge à la main. Elle ne viendra pas. Il neige sur Moscou malgré le printemps. L'homme est visité par les voix de poètes morts : d'abord Nazim Hikmet, ensuite Lermontov, exilé au Caucase, Essénine qui se pendit à l'hôtel Astoria, Maïakowski... Tania est la voix de ces poètes enlevés brutalement à la vie.

Le pays natal de l'auteur, la Turquie, est présenté sous l'occupation militaire : le chef d'un camp condamne à mort un jeune appelé qui écrit des lettres d'amour à sa fiancée. L'officier dira au soldat : *« Ainsi, ton arrêt de mort, tu l'auras signé de ta propre main. Et dire que tu voulais faire passer pour des exercices de style les secrets que tu destinais à l'ennemi ! »* Nedim Gürsel ne sait plus si sa patrie est une femme ou un pays au corps meurtri par l'oppression. Il se cherche et écrit une superbe lettre d'amour à Istanbul, où il avoue : *« J'ai appris lentement à t'aimer. »* Comme le visage de la mère, cette ville ne s'oublie qu'avec la mort.

Après *Un long été à Istanbul*, paru en 1980, Nedim Gürsel poursuit à travers ces quatorze nouvelles la traversée intérieure du pays et du corps.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ **LES LAPINS DU COMMANDANT, nouvelles de Nedim Gürsel, traduites par Anne-Marie Toscan du Plantier, Messidor-Temps actuels, 142 p., 70 F.**

HISTOIRE LITTÉRAIRE

Le cauchemar d'un bibliophile

Charles Asselineau (1820-1874), célèbre en son temps pour sa bibliothèque romantique, souffrait de « bibliomanie », cette maladie étrange qui a toujours découragé les médecins. Cet érudit, ami de Charles Baudelaire, était à ce point préoccupé par les livres que, pendant la Commune de Paris, il refusa, malgré les injonctions de ses amis, d'abandonner à son sort la bibliothèque Mazarine.

Charles Asselineau dépeignit sa passion dans *l'Enfer du bibliophile*, que l'on vient de rééditer. C'est une farce féroce. Pour l'auteur, point de doute, chaque passion mérite punition : *« L'amoureux a l'indifférence ; le joueur, la pauvreté; l'ambitieux, l'impuissance; l'artiste, l'obscurité et l'envie; le paresseux, la famine; l'avare, la ruine; et le gourmand, l'indigestion. »* Mais qu'en est-il pour le bibliophile ?

Charles Asselineau, qui écrivait comme Daumier dessinait, ne se ménage pas puisque, pour toute réponse, il nous narre son plus épouvantable cauchemar. Un jour, sa frénésie de livres fut telle qu'il se laissa aller à acheter tout ce qu'il trouvait sur les quais. Mais, ruiné par ses achats, il assista bientôt à ce désolant spectacle : sa bibliothèque pillée par une nuée de libraires... — P. Dra.

★ **L'ENFER DU BIBLIOPHILE, de Charles Asselineau, suivie d'une notice bio-bibliographique de M. Tourneux, Éditions des Cendres (8, rue des Cendriers 75020 Paris), 61 pages, 62 F.**

Rendre à Céline ce qui lui appartient...

Contrairement à ce que nous indiquions en faisant son portrait (« le Monde des livres » du 26 juillet), Jean-Marie Turpin est bien le petit-fils de Louis-Ferdinand Céline et d'Edith Follet, qui eurent ensemble une fille avant de divorcer. Sans doute notre erreur fut-elle la rançon de la réputation sulfureuse de cet aïeul contesté : on imagine mal Céline grand-père...

PRÉCISION. — Dans la présentation des ouvrages de nos collaborateurs (« le Monde des livres » du 28 juin 1985), nous avons malencontreusement omis de citer Jean Contrucci pour *Comme un cheval fourbu*. Cet ouvrage de notre correspondant à Marseille est paru aux éditions Belfond durant l'automne 1984.

Les armes de la séduction

Amusante, cette enquête réalisée aux Etats-Unis et reproduite dans *le Sexe* (Ed. Marabout Service). On demande à des hommes ce que, d'après eux, les femmes préfèrent chez eux, et ensuite à des femmes ce qu'elles admirent en réalité.

Les hommes pensent que les femmes préfèrent :

a) Grande taille	13 %
b) Yeux	4 %
c) Torse et épaules musclés	21 %
d) Bras musclés	18 %
e) Sveltesse	7 %
f) Pénis très développé	15 %
g) Fesses	4 %
h) Autres	18 %

En fait, voici ce que les femmes admirent :

a) Grande taille	5 %
b) Yeux	11 %
c) Torse et épaules musclés	1 %
d) Bras musclés	0 %
e) Sveltesse	15 %
f) Pénis	2 %
g) Fesses	39 %
h) Autres	27 %

★ **LE SEXE ; manuel pratique illustré. Marabout, 352 p., 32 F.**

LA VIE LITTÉRAIRE

D'une jungle à l'autre

Cizia Zyke est passé de la jungle sud-américaine à une autre, parisienne celle-là : en publiant *Oro*, son premier ouvrage, l'aventurier « tout terrain » s'est risqué sur celui mal connu pour lui de l'édition. Il aurait pu y laisser quelques plumes, mais ce samouraï initié à tous les dangers (n'a-t-il pas été contrebandier, trafiquant d'objets anciens ou pilleur de tombes ?) ne conçoit pas l'échec ; et, comme à l'assurance la fortune sourit toujours, le livre de Cizia Zyke, paru chez Hachette voici seulement un mois, s'est déjà vendu à plus de cent mille exemplaires et sera prochainement traduit dans vingt-trois langues.

Succès commercial ordinaire ou phénomène éditorial singulier ? La personnalité de Cizia Zyke, Français d'origine albanaise, fait pencher en faveur de la seconde hypothèse.

Oro, c'est le mythe de l'Eldorado revisité : lancé à la conquête des fameuses pépites, Cizia Zyke mène par trois fois l'assaut pour découvrir finalement un filon dont il sera dépossédé. La jungle, les combats sans merci, les crapules en tout genre : selon l'auteur lui-même *« tous les ingrédients »* d'un best-seller étaient réunis. La fascination des lecteurs devait forcément suivre.

Mais *Oro*, c'est aussi un personnage hors du commun : convoité par les médias, reconnu par les passants, Cizia Zyke incarne la figure du héros. Pour lui, en effet, *« l'interdit n'existe pas »*. Cet homme de trente-six ans voit dans l'aventure littéraire un exploit supplémentaire. Il le mène donc à vive allure, comme les précédents : rédigé en quarante-cinq jours, le manuscrit trouva aussitôt preneur ; un an après, Cizia Zyke achève déjà son troisième ouvrage et compte transposer ses livres à l'écran.

RAPHAËLE RÉROLLE.

Un premier amour d'Hemingway

Dans une pile de boîtes de carton léguées aux archives Hemingway de la bibliothèque John-F.-Kennedy (Massachusetts) par l'épouse de l'écrivain, un professeur américain a eu l'heureuse surprise de découvrir cinq nouvelles inédites, un roman inachevé de trois cents pages et de très nombreuses lettres.

Si le découvreur, M. Peter Griffin, reste très discret sur la valeur du roman, il affirme en revanche que les cinq nouvelles écrites en 1919 et 1920 par un Hemingway de vingt ans contiennent déjà la plupart des thèmes et les ébauches du style sec qui feront la gloire de l'écrivain.

Les lettres permettent, elles, de fixer quelques points d'histoire littéraire. Nombre d'entre elles sont adressées à Agnès von Kurowsky, une infirmière qu'Hemingway avait rencontrée en 1918 à Milan, alors qu'il soignait dans un hôpital ses blessures de guerre. Les spécialistes pensaient que les relations de l'écrivain et de l'infirmière étaient restées platoniques. Ce que la correspondance dément.

Cet éclairage nouveau et quelques autres vont permettre à Peter Griffin de publier en novembre prochain une nouvelle biographie d'Ernest Hemingway : *Along with youth : Hemingway the early years.*

• NOUVELLES

Les vertiges de l'identité

Dix nouvelles d'Alain Bosquet nous apprennent ce qui arrive quand « je » devient « un autre ».

DANS *Une mère russe*, avec un éclatant succès, puis dans une trilogie, *l'Enfant que tu étais*, *Ni guerre ni paix* et *les Fêtes cruelles*, Alain Bosquet avait entrepris de mettre sa vie en romans : c'est un nouveau genre littéraire, que j'appelle, personnellement, autofiction, pour le distinguer de l'autobiographie, qui prétend ne pas romancer, et du roman autobiographique, où l'auteur déguise son nom et parfois ses traits.

Dans le recueil de récits qu'il vient de publier, Alain Bosquet, las de son propre personnage, délaisse sa vie et en invente d'autres. Une multitude d'autres. Suivies au long cours ou saisies au vol. Avec un art consommé de la nouvelle, l'auteur contrebalance la dispersion inévitable de l'attention par une tension constante du « suspense ». L'ingéniosité des intrigues est telle que ces textes suscitent d'emblée un intérêt de lecture « naïve » : que va-t-il arriver au fils d'un industriel collabo que son père envoie faire la guerre chez les Alliés, pour se ménager une après-guerre ? A un autre fils, dont la symbiose provinciale avec sa mère est soudain interrompue et qui devient « veuf » ? A un gaillard qui, sur plus de trente années, a des liaisons successives avec trois sœurs ?

A mesure que le livre progresse, l'invention décolle de plus en plus de la *« réalité »* banale, vire au fantastique : dans quelque société future, un banquier, condamné à mort par le pouvoir et consentant patriotiquement à son exécution, change malgré lui d'identité, voire d'épouse, avec le meurtrier qu'on lui dépêche et qui tient à se suicider. L'histoire rejoint vite la fable en ce terrain de prédilection qu'a toujours été pour Bosquet, poète ou romancier, le saugrenu déroutant ou le cocasse subversif.

Ces textes ont, naturellement, encore une autre visée que la démonstration de leur propre virtuosité. Si divers de ton et d'allure, ils ont un centre commun et quasi métaphysique. Ils tentent de cerner cet instant ultime et intime où, en nous, puisque *« Je est un autre »*, un autre se substitue, par effraction ou corrosion, à moi. Revenant de l'autofiction à la fiction traditionnelle, Bosquet semble retrouver, à sa manière, l'essence de la *« vérité romanesque »* des textes classiques, telle que la définit René Girard : le moment de *« conversion »*, où les héros, Don Quichotte ou Julien Sorel, entrevoyant les vraies valeurs, s'arrachent à eux-mêmes et se changent *in extremis*.

Tel un lanceur de poids

Mais Bosquet, c'est Girard à l'envers ; et son classicisme est un classicisme pervers. La *« conversion »*, chez Bosquet, n'est pas cet instant d'élévation ; elle est changement pour le pire, retombée inéluctable au-dessous de soi.

Du coup, le seul qui tire son épingle ou sa plume du jeu est, bien sûr, l'auteur. Au meilleur de sa forme, il s'en donne à cœur joie. Dans un style concis, mordant, dégraissé de toute emphase et de tout attendrissement, difficiles à éviter quand on parle de soi, il dépiaute ses personnages. La belle facture classique, il la leur fait payer. Entomologiste et moraliste, l'écrivain regarde ses créatures-insectes dans sa position favorite : de haut. Il leur inflige leurs quatre contre-vérités, comme La Rochefoucauld nous assène ses maximes.

Les personnages se vengent de l'auteur

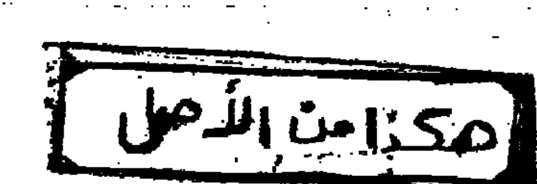
En ce brillant exercice de style, l'auteur, de toute évidence, s'amuse : des situations qu'il invente, des êtres qu'il imagine, des mots d'esprit qu'il sème à profusion. Et nous nous amusons avec lui de cette verve féroce. Tel un lanceur de poids, le romancier projette son petit monde à bonne distance de lui. Mais, comme Dieu ses créatures, il n'est finalement capable de créer ses personnages qu'à son image. Forcément, ils la lui renvoient.

Par une subtile rétorsion, qui fait l'ironie seconde du texte, les personnages se vengent de l'auteur : ils lui ressemblent. Les mêmes expériences structurent leur vie : mères passionnément abusives, pères impitoyablement modèles, sexualité proliférante et désinvolte, avec un brin de tendresse caché au fond, seconde guerre mondiale, toujours au premier plan ou à l'arrière-plan de leur univers. Avec ces biographies imaginaires, c'est, dans une large mesure, son autobiographie que l'auteur nous ressert ici, accommodée à une autre sauce. La fiction est, en fin de compte, une autofiction ludique.

Mais, du coup, le jeu dénonce ce qu'il dissimule : *Un homme pour un autre* désigne aussi la substitution fondamentale qui ouvre l'espace romanesque, sa mauvaise foi féconde. Rastignac sera ambitieux à la place de Balzac, Charlus efféminé au lieu de Proust. Les personnages d'Alain Bosquet seront constamment *aveuglés*, là où l'auteur, quand il se raconte, se veut et se croit sans cesse *lucide*. L'illusion ultime du faiseur de maximes est justement de ne pas voir qu'il s'y inclut.

SERGE DOUBROVSKY.

★ **UN HOMME POUR UN AUTRE, d'Alain Bosquet. Gallimard, 259 p., 89 F.**



● ROMAN D'AVENTURES

Légende et mystère d'Alexandre Ier

Antoinette Peské, « descendante de princes mongols », et son mari Pierre Marty racontent la « vie cachée » du tsar Alexandre Ier, le « vainqueur de Napoléon ». Une folle rêverie romanesque.

LE tsar Alexandre Ier meurt à Tangarod, en Ukraine, le 19 novembre 1825, mais il ne meurt pas. Il disparaît, et dix ans plus tard, aux confins de l'Oural, un homme, Fédor Kousmitch, est arrêté. Aux interrogations de la police Kousmitch ne répond rien. Il demande la grâce d'être envoyé au bagne, en Sibérie. Les autorités ne se font pas prier, car elles ne savent que faire de ce drôle de type. Fédor Kousmitch passera plusieurs années au bagne, insistant pour subir les châtiments que méritent ses compagnons. Après avoir été libéré, Kousmitch vivra encore longtemps. Il meurt en 1864, avec la réputation d'un saint.

Légende, la fuite et la survie du tsar Alexandre, ou bien vérité ? Tolstoï, qui alla voir le vieux Kousmitch, et l'historien Maurice Paléologue y crurent dur comme fer. Le tsar Alexandre Ier n'avait-il pas été illuminé lorsqu'il lut pour la première fois les Evangiles en 1812 ? Ne présente-t-il pas, dès cette époque, les signes d'une ardente inquiétude mystique ? Et en 1824, soit un an avant sa mort supposée, n'a-t-il pas connu un irréparable chagrin avec la mort de Sophie Dimitrievna, la fille qu'il avait eue de sa maîtresse ?

Aujourd'hui réédité après un long purgatoire, le livre d'Antoinette Peské et Pierre Marty ne fait que de furtives allusions à cette croyance, mais il remplit l'immense vide que constitue la seconde vie d'Alexandre. Et comme de ce destin stupéfiant, on n'a presque aucune trace, c'est à une folle rêverie sur les périples du vagabond peut-être impérial que nous sommes invités. Roman d'aventures qui se dévore comme tel, et d'aventures toujours mystérieuses, au point que nous ne savons jamais si les épisodes de ce destin rocambolesque sont arrivés à Alexandre après sa mort officielle ou à un vagabond.

Les couleurs sont nettes, précises, brillantes, et, pourtant, ce sont celles du songe, comme s'il arrivait que le songe aît le même poids, le même éclat que le réel. Là est sans doute la réussite de Peské et Marty : toutes les géographies dans lesquelles nous entraîne le paria sont géographies de cette terre, avec leurs cailloux, leurs herbes, leurs isbas ou leurs yourtes, leurs derviches, leurs sables, leurs torrents, et c'est néanmoins par les sentiers de l'imaginaire que nous pérégrinons.

La dérive de l'homme perdu

On ne résumera pas la dérive de l'homme perdu. Celle-ci trace un labyrinthe compliqué qui entrelace ses chemins entre un monastère du Caucase, les splendeurs défuntes de Samarkand ou de Boukhara, les tentes des nomades kirghizes, les charmes de la vallée heureuse, dans l'Altaï, le marché bigarré de Semipalatinsk, les dunes de sable de la Perse, la blancheur des neiges sibériennes. Mais ce labyrinthe semble toujours sur le point de se défaire, à la manière d'un mirage, ce qui donne une fragilité émouvante, dangereuse, précaire, à chacune des aventures du pèlerin. En même temps, c'est à une quête initiatique que nous sommes conviés, car on suppose bien que si le tsar Alexandre monte la comédie de la mort pour sortir d'une société fastueuse, hypocrite et dévastatrice, ce n'est point pour le seul plaisir de se transformer en mendiant, mais parce qu'il est à la recherche d'un royaume qui n'est point de ce monde.

On pourrait se distraire à décrypter les épreuves du malheureux en utilisant quelques codes ésotériques ou symboliques, apparier par exemple les aventures de l'homme sans identité et celles de la quête du Graal, ou de certains contes zen ou tibétains. Nous n'esquisserons pas même ce travail, ou cette cuistrerie, mais on ne saurait négliger que l'innocence de ce livre dissimule un jeu blasonné et toujours emblématique.

> *Ici, le chemin se perd* est le seul livre que firent en commun Pierre Marty et Antoinette Peské. Pierre Marty est mort, tandis qu'Antoinette Peské mène une vie retirée. Elle est âgée de plus de quatre-vingts ans. Lorsqu'elle était encore une enfant, ses poèmes la firent remarquer de Guillaume Apollinaire. Plus tard, au début des années 30, elle écrivit un roman passionnel : *la Boîte en os* (voir « le Monde des livres » du 8 juin 1984).

Dans ces sortes de quêtes, les femmes — avec quelques autres ingrédients, comme les animaux, les sourds-muets, les aveugles, l'or, les rivières ou les forêts — jouent par tradition un rôle décisif. Le vagabond ne manque pas à la règle. Des femmes, il en connaîtra de toutes sortes, qui le mèneront aux portes du paradis ou dans les coupe-gorge de l'enfer. Sarasya, la souillon, l'humble prostituée, démuée de beauté, mais dont le cœur n'est qu'amour, aurait peut-être tendu au voyageur une passerelle vers le bonheur, si un décret, fulminé à coup sûr par les puissances supérieures, ne l'avait tuée net en l'ébouillantant.

La femme qui la remplace, la tzigane Malousia, est plus pénible. Belle, dépravée et insaisissable, elle est la tentation de l'infamie. Elle voulait, dit le vagabond, que *« je la croie chienne et que je l'aime chienne, comme un chien. Et j'y consentais. Je ne voulais pas me leurrer, ni la chasser. J'épousais son abjection, je la faisais mienne »*. Pauvre bonhomme ! Ce n'est pas avec une créature pareille qu'on a des chances de croiser les chemins du bon Dieu, et l'errant serait bien près de choir au néant si la tzigane, un beau matin, ne disparaissait soudain, se contentant à l'avenir d'infecter ses nuits.

Dieu a des cruautés de fauve

Vient la troisième femme, Masha, rencontrée chez les Vieux Croyants. Celle-là est épatante : un pays exquis, une jolie maison, un cœur généreux, et l'ermite est décidé à se fixer. Il va jeter son bâton de nomade et entrer au royaume de la joie, mais cette joie n'est pas la bonne, et un ange, qui est probablement la fille du tsar Alexandre, la douce morte de 1824, l'oblige à rompre. La chère et gentille Masha sera délaissée, car les desseins de Dieu ne sont pas seulement impénétrables. Il a des cruautés de fauve.

Sur la fin du livre, voici un moine bouddhiste qui enseignera des sagesses difficiles. Difficile est aussi la lecture de ce trop long passage. On nous expliquera sans doute que le sens de toute la quête est enfermé dans ces cent dernières pages, auprès du moine mongol, et que le livre se dévoile enfin dans le miroir des spiritualités orientales. N'en doutons point, mais regrettons-le : les conversations sur le nirvana, le karma, le Petit et le Grand Véhicule, sont harassantes. Et le plaisir candide que nous prenions à la lecture de ce roman s'alourdit soudain.

Reste un beau livre d'aventures : débauche et délire, hautes lumières tournantes, femmes éblouies, errances, paradoxes et égarements, morts et coïncidences, il ne manque rien à cette fable qui nous conduit, à son terme, en ce lieu indiscernable où *« tous les chemins se perdent »*.

GILLES LAPOUGE.

★ **ICI, LE CHEMIN SE PERD, de Peské-Marty. Edit. Phébus. 500 p., 98 F.**

● LETTRES ÉTRANGÈRES

Les sentiers de Juan Goytisolo

JUAN GOYTISOLO, qui est l'un des écrivains espagnols les moins « convenables » d'aujourd'hui, hante trois lieux. Il y a New-York, où il donne des cours et conférences. Il y a Marrakech, où il *cueille la fleur des jours*, écrit ses livres et respire à sa convenance. Le troisième lieu est plus étrange encore : c'est l'appartement parisien de Juan Goytisolo, un septième étage dans le quartier du Sentier, quelque part entre le cinéma Rex et la place du Caire. La porte Saint-Denis n'est pas loin, et le bariolage des cultures, des mœurs ; le métissage des parlers et des coutumes ; le viol de l'Occident (en quelque sorte) s'y devine à fleur de pavés. L'auteur de *Juan sans terre* a besoin de ces trois axes. Ils le font graviter autour de l'essentiel, dont il ne cesse de parler d'une manière plus ou moins implicite : l'Espagne !


D.R.

Une Espagne retrouvée

Les deux livres de Juan Goytisolo qui viennent de paraître simultanément en traduction française se répondent et s'accompagnent plus qu'il ne semble à première vue. Le narrateur de *Paysages après la bataille*, l'antihéros de la rue du Sentier, homme éclaté s'il en fut, se retrouve, en effet, dans les énoncés magistraux du professeur Goytisolo, auteur des *Chroniques sarrasines*.

Ce qu'évoque Juan Goytisolo, dans les *Chroniques*, n'est rien d'autre que cette Espagne d'avant le très catholique Ferdinand, où l'on parlait deux langues et où l'on vivait sur trois cultures : l'occidentale, l'arabe et la juive.

Dès lors, comme le contre-héros de la rue du Sentier, qui a pris pour modèle le révérend Dodgson, amateur de petites filles, Goytisolo ouvre à son lecteur les « sentiers » d'une réflexion. Par exemple : comment — à l'origine — se constituer espagnol sinon en recourant à un contre-modèle : le Sarrasin, le Maure, l'Arabe, bref ! l'Autre ? Les siècles qui suivent ne modifient rien, et Goytisolo peut écrire avec justesse : *« Le Turc du seizième siècle est l'Autre de l'Européen. »*

Sur ce thème du voyage en Orient, Goytisolo a écrit des pages fortes. Il montre comment le texte exista avant l'*expérience*, et — donc — comment, dans leurs relations, les voyageurs-narrateurs s'obligent à être fidèles au pré-conçu et au pré-dit. L'Autre est constitué par *mes* fantasmes : le divorce entre l'Orient et l'Occident est là ! C'est pourquoi le héros du Sentier, dans ce livre-puzzle qu'est *Paysages après la bataille*, va mettre en arabe toutes les pancartes indicatrices du *quartier*. Il sera terroriste de hasard, et amoureux de passage...

Les vertus du métissage

Si *Paysages après la bataille* est un ouvrage qui doit se prendre dans tous les sens, mais où Raymond Queneau retrouverait ses petits, *les Chroniques sarrasines*, — recueil d'essais solidement charpentés, — désignent très nettement la plaie actuelle : il faut cesser de prendre l'Autre pour *« simple objet d'un discours explicatif et rationnel »*. L'Autre, ici, c'est le « Maure », l'Arabe, le musulman. Le discours dont il s'agit date des origines de la rupture. C'est avec raison que Juan Goytisolo indique combien les disciples d'Erasme puis les protestants furent accueillants pour les Arabes, contrairement aux catholiques qui firent de la Sainte Inquisition une ligne de partage du monde. Goytisolo est à la fois un romancier inconfortable et un critique redoutable : les deux vont admirablement ensemble. Et la lecture du tout est des plus salubres, car elle nous enseigne les vertus du métissage.

HUBERT JUIN.

★ **PAYSAGES APRÈS LA BATAILLE, de Juan Goytisolo, traduit de l'espagnol par Aline Schulman, Fayard, 185 p., 79 F.**

★ **CHRONIQUES SARRASINES, de Juan Goytisolo, textes traduits par Dominique Chatelle et Jacques Rémy-Zéphir, Fayard, 217 p., 85 F.**

● LES ÉCRIVAINS ET LE VOYAGE

Nos grands livres d'apprentissage

DE *l'Odyssée* d'Homère aux *Exercices de style* de Raymond Queneau, la littérature occidentale a conjugué toutes les formes possibles du voyage. Nos grands livres d'apprentissage sont aussi des livres-itinéraires : *Moby Dick, Robinson Crusoë, Gulliver, Alice, le Petit Prince...*, et il est rare que les best-sellers d'aujourd'hui n'aient pas recours au dépaysement. Plus qu'un genre littéraire, il semble même que le voyage soit consubstantiel à l'acte d'écrire : voyez *Roussel*, *voyez* Barthes, voyez Butor.

L'écrivain en voyage est devenu une figure emblématique de l'Occident. Il prolonge à sa manière la tradition du récit chamanique, car il va glaner dans le monde des images qui, en retour, devraient nous éclairer au secret de nous-même. Les plus beaux textes ne sont-ils pas ceux où se croisent l'ailleurs et l'introspection ?

Henri Michaux a proclamé la vanité des voyages. Mais le désenchantement fait partie du genre, et certains, plus sarcastiques que d'autres, construisent leurs récits sur les illusions de l'exotisme. N'empêche qu'il faut avoir fait les frais de l'inconfort, du *risque*, de l'aventure, ou plus banalement du sentiment d'étrangeté, pour *en revenir*.

Les temps modernes, en introduisant la vitesse, ont modifié les conditions du voyage. Aussi les écrivains actuels s'intéressent moins au déplacement et insistent davantage sur le séjour. La littérature de l'exil, involontaire ou non, a remplacé, pour une part, la littérature d'évasion.



BERENICE CLEEVE

Où sont les Artaud, les Cendrars, les Kerouac des années 70 et 80 ? Où sont les Albert Londres, les Joseph Kessel ? En même temps que les grands reporters étaient peu à peu remplacés par des « correspondants à l'étranger », les voyageurs *free-lance* renonçaient peu à peu à se faire les héros et les paladins de leurs propres reportages. Moins clinquants, plus discrets, leurs récits se jugent à l'originalité du regard et à la capacité de rendre l'ambiance sociale. Moins narcissiques, moins désordonnées, moins naïves aussi, leurs chroniques participent du théorique et du vécu. De l'analyse et de l'intuition. Du poème et du politique. La Chine de Simon Leys, le Brésil de Gilles Lapouge, la Grèce de Jacques Lacarrière, le Japon de Nicolas Bouvier, le Panama de J.-M.-G. Le Clézio ou les deux Rimbaud d'Alain Borer (1) ne pâtissent pas d'être comparés à des travaux plus « scientifiques ».

Carol Dunlap et Julio Cortazar, grand amateur de labyrinthes et de canulars, ont fait, en 1982, un « Paris-Marseille par petits parkings ». Ils ont tenu leur carnet de bord et l'ont publié l'année suivante sous le titre : *Les Autonautes de la cosmoroute* (2). Ce livre parodique fait d'humour et d'observation, de quotidien et de fantastique, annonce peut-être une nouvelle façon de se promener.

JACQUES MEUNIER.

(1) Jacques Lacarrière : *l'Eté grec*, Plon, Coll. « Terre humaine », 1976.

Simon Leys : *les Habits neufs du président Mao*, Champ libre, 1971 ; *Ombres chinoises*, « 10/18 », 1974.

Gilles Lapouge : *Equinoxiales*, Flammarion, 1977.

Nicolas Bouvier : *Chroniques japonaises*, L'Age d'homme, 1975.

J.-M.-G. Le Clézio : *Haï*, Skira, Coll. « Les Sentiers de la création », 1972.

Alain Borer : *Rimbaud en Abyssinie*, Le Seuil, 1984 ; *Un sieur Rimbaud se disant négociant*, Lachenal et Ritter, 1984.

(2) Gallimard.

Eloge du dépaysement

(Suite de la page 9.)

Quant aux Chinois, impassibles, sans nerfs, héroïques, ascétiques, chastes sans effort et armés de gènes déjà maoïstes avant la naissance, je les avais découverts tout différents, sensibles, même sentimentaux, et capables de toutes les passions et de toutes les réactions de l'espèce humaine en général. Qu'on puisse manipuler des masses pour leur faire faire exactement n'importe quoi, on le sait, hélas ! depuis belle lurette, et que les enfants de Bach et de Goethe, ou ceux de Descartes et de Stendhal peuvent faire, en cas de besoin qu'en a l'Etat, d'excellents antisémites ou de parfaits bourreaux. Mais ce qu'apprennent les voyages, c'est que, si les différences culturelles sont considérables entre les peuples, et les contrastes de situations violemment marqués, le noyau humain reste plus dur sous la dent que ne le croient les jobards.

Vladimir Pozner me faisait remarquer un jour que sur le fil de fer, les équilibristes japonais se servent d'ombrelles comme balanciers, que les Russes utilisaient un yatagan et un samovar, les Américains un drapeau étoilé et une carabine du Far West, que les Chinois tiennent un balancier de bambou et deux lanternes de papier, mais que, de toute façon, l'élément constant c'est un homme aux pieds nus sur un fil de fer tendu, et que le reste est secondaire. Le profit du voyage, c'est de découvrir ce qui demeure en place quand on ne reste pas en place. Le plaisir du voyage, ce sont les mille et un balanciers différents que les hommes ont inventés pour se tenir en équilibre sur le fil de la vie.

L'ennui, c'est que peu de voyageurs voyagent. Ils se déplacent et se font transporter, tout au plus. A l'époque où le voyage était un luxe, une entreprise coûteuse et difficile, seuls quelques marginaux et aventuriers découvraient réellement les pays étrangers. Le voyageur aristocratique changeait de salons, de cour, parfois de domestiques, mais sa relation avec le monde demeurait la même que dans son pays : il fréquentait les *grands* et se faisait servir par des serviteurs. D'où le double stéréotype des peuples étrangers, composés, aux yeux du voyageur qui se déplace sans vraiment bouger, de nobles seigneurs (raffinés, généreux, loyaux et lettrés), et de valetaille (hypocrite, avide, fourbe et perfide). Aujourd'hui, le voyage devenu un produit de consommation de masse, le « touriste » va d'aérodrome en hôtel sans changer de décor, de boniment, de visages ni de marchandise. Il est si peu assuré, dans la précipitation où, d'une étape à l'autre, le maintiennent les organisateurs, d'être *vraiment* allé à Louxor, à Bangkok ou au Niagara, qu'il a besoin de multiplier les photographies pour être certain, au retour, d'avoir *vraiment* été en Inde ou à Cuba.

Le regard neuf et l'oubli de soi

L'inconséquence étant souvent cette vertu qui sauve par étourderie des horreurs de l'esprit de système, c'est le théoricien de l'inégalité des races humaines qui a le mieux pratiqué une intelligente hygiène morale du voyage. Gobineau est le plus ouvert, le plus libre et le plus égalitaire des voyageurs. Il raille spirituellement les gens qui *« veulent l'homme pareil à eux-mêmes, de même sang, de mêmes habitudes, vivant dans le même milieu »*, qui, dans un pays étranger, *« n'aperçoivent et n'isolent que peu d'individualités, le plus généralement celles de leurs domestiques : encore les méprisent-ils souverainement parce qu'ils ne sont pas vêtus comme eux, ne mangent pas comme eux »*. Pour éviter ces travers, concluait Gobineau, *« j'ai tâché de répudier complètement toute idée vraie ou fausse de supériorité »*.

Une sorte d'approximation profane de cette sainteté à laquelle les religions, même athées comme le bouddhisme ou le tao, voudraient nous amener, c'est l'état d'esprit du voyageur ou que l'arrachement délicieux à ses habitudes met en état d'apesanteur. Il est couronné par une grâce fragile, qui ne dure pas toujours. Mais c'est une grâce. Le matin où l'on arrive à Oaxaca au Mexique ou à Canton, à Tbilissi (Géorgie) ou Phenix (Arizona), pourquoi se sent-on à la fois léger, enjoué et bienveillant ? Parce qu'on est soudain débarbouillé des brouillards de la routine, détaché de soi par le dépaysement, et rappelé à la modestie par le sentiment d'ignorance qui nous envahit. L'exil volontaire et agréable qu'impose le voyage nous restitue la fraîcheur de la première vue et nous rappelle à l'humilité.

Les plus-pauvres-que-la-pauvreté

Comme Gobineau, on a *« répudié complètement toute idée vraie ou fausse de supériorité »*. Le voyage comme *« exercice spirituel »* n'est évidemment qu'un ersatz du véritable détachement et d'un profond ressourcement. C'est un état intérieur de quasi-lévitation, mais aussi précaire, aussi superficiel et peu mérité que la légèreté euphorique procurée par le hasch ou certaines drogues psychédéliques. Le regard neuf, l'oubli de soi, l'extrême attention donnée aux autres, aux nouveaux venus, cela fait du bien, mais cela ne dure pas. Au reste, l'anti-voyageur existe aussi, produit par milliers d'échantillons dans les usines à tours-pour-touristes. Celui-là va partout réclamant, s'il est français, son bifteck pommes frites, son Ricard et sa télé, et dans les autres nationalités leurs aussi tristes équivalents.

La veille du marché de Chichicastenango, les petits Indiens Quichés courbés, le front tirant sur la sangle du fardeau, chargés comme bêtes de faix, qui descendent à petits pas pieds nus dans la montagne. Avant d'aller déballer leur cargaison au marché, ils iront brûler de l'encens dans de vieilles boîtes de Coca balancées au bout d'une anse en liane, en l'honneur des dieux indiens et de la Vierge Marie, sur les marches de l'église coloniale... Dans la réserve hopie de Moencopi, les célébrations de la fertilité et les cérémonies pour obtenir l'eau, où les ouvriers hopis d'El Alamo ont laissé leurs bleus de travail à la maison pour redessiner sur leur peau nue les peintures corporelles sacrées et revêtir le pagne de cuir tressé... Dans les maisons de terre séchée de la Takrouna, au-dessus du Sahel tunisien ou dans les bidonvilles de la Ville des morts au Caire, dans le cimetière Al-Quarafa transformé en cité de la misère, les plus-pauvres-que-la-pauvreté couverts de mouches dans les détritus...

Hier, les penseurs du siècle de la semaine et les vents dominants expliquaient que les pauvres du monde sont pauvres parce que les riches sont riches. (Ça ne doit pas être aussi simple.) Aujourd'hui, le vent inversé explique que les pauvres du monde sont pauvres parce que leurs « dirigeants » les exploitent aussi efficacement, et peut-être plus férocement, que les colons de jadis ou les compradores d'hier. (Ça doit tout de même être plus compliqué.) Le fait premier demeure, leçon inoubliable de la plupart des voyages : le bien-être est le privilège de peu. La pauvreté, le dénuement et souvent la famine sont le lot de la plupart. L'axiome de Rochefort est toujours valable. Il n'y a qu'à actualiser les chiffres et se dire qu'on peut être sujet sans qu'il y ait de monarque : *« La France compte cinquante-cinq millions de sujets, sans compter ceux de mécontentement. »*

On a beau se dire que toute inégalité et toute revendication sont relatives, et que le maugréement est naturel à l'homme, même comblé, on sourit parfois d'entendre ses compatriotes gémir quand on a vu les hommes mourir de faim en Afrique, les hommes mourir d'injustice et de tortures au Guatemala, les hommes mourir d'efforts inhumains en Asie, et sans aller à ces extrémités, quand on a simplement vu une queue de ménagères à Varsovie ou à Moscou, les bidonvilles de Mexico ou les trottoirs de certains coins de Harlem. Ce que le voyage enseigne aussi, c'est à savoir plaindre avant d'oser se plaindre, et, si l'on peut, à aider et servir, plutôt qu'à s'aider et se servir.

Rien ne vaut l'ivresse du départ, sinon la douceur du retour. Qui n'est pas seulement le retour à un lieu, mais qui peut être — aussi — un retour sur soi.

CLAUDE ROY.

● LE FEUILLETON DE BERTRAND POIROT-DELPECH

Bris, colle

(Suite de la page 9.)

DONC, le jeune Desnos veut échapper à la trinité castratrice Rimbaud-Mallarmé-Lautréamont. Repasser par Nerval ? Il y a cru (voir ses réflexions sur la poésie, dans *Destinée arbitraire)*. Mais cela ne suffit pas. Il faut annexer à la poésie les domaines qui paraissent incompatibles avec le « satané langage noble ». *Via* Villon, par exemple. *Via* le subconscient, aussi : et c'est la plongée tête baissée dans le rêve, l'hyphose, avec l'espoir de réconcilier lyrisme et canaillerie, sublime et burlesque. En vers comptés, en quatrains ? Pourquoi pas. La vraie licence poétique n'est-elle pas de ne rien exclure, y compris les corsets anciens, les antiques parapets ?

Marie-Claire Dumas éclaire notre relecture en professeur de Sorbonne qu'elle est. Contrairement à un préjugé obscurantiste très répandu en poésie, l'émotion gagne au décorticage conceptuel. L'intérêt se déplace de la chose représentée vers le tourment capital du poète, qui est : comment dire plus, autre chose, n'importe quoi.

D'où l'escalade, puis la désescalade, dans la trituration machinale des mots. Les opérations accumulées par Desnos portent des noms savants ; elles recouvrent des tentations courantes. Exemples : traiter en style noble d'un sujet familier *(Ode à coco)*, ou l'inverse *(le Fard des argonautes)* ; retourner et concasser des propositions majestueuses jusqu'à en faire de la charpie, comme Isidore Ducasse avec les *Pensées* de Pascal ; jouer à perte de vue avec les homonymies et les homophonies telles que « abcès opulent » mis pour « au pus lent »...

Duchamp avait lancé ce genre d'à-peu-près en chaîne, attribués à *« Rrose Sélavy »* (Eros, c'est la vie). Desnos reprend la balle au bond. Cela va de la contrepèterie élémentaire du type « molle de la fesse » aux rébus, allitérations et permutations les plus insondables. *« Au ricochet des flots »* s'écrira bien : *« ô ris, cocher des flots »*, ou : *« Auric, hochet des flots »*. Jeu de vacances en or. Essayez, par le biais des fausses définitions. Rire assuré ; et trouble garanti. Si les sons commandent au sens, où va-t-on ?

C'est bien ce qui fascine Desnos : ne pas savoir où ce cycle amène (houx, ce cyclamen : OK ?). Le Vrai et le Beau périclitent d'un coup, déliquescent (des lits-caisses ; délit, qu'est-ce ?). Plus c'est bête et laid, mieux c'est. La substance sonore signifie à sa guise. L'aphorisme fleurit et avoue son creux d'équation retournable. Les mots-valises font l'amour. Naissent des monstres, peignés et hirsutes. Dans *Des-nos*, il y a destruction du savoir. Nous voilà en plan. Les livres servent, aussi, à saper la confiance. Après, on marche sur les mots d'un autre pas ; comme sur une neige meringuée. Crissement d'esplanade belte. (Ne cherchez pas, ce n'en est pas une, de contrepèterie ; nulle cochonnerie clandestine à débusquer ; car le genre veut de la verdeur à faire rougir les comtesses, Dieu sait pourquoi !)

DESNOS mort — à quarante-cinq ans (1), déporté, tant il est vrai que les mots fous mènent à tout, même à l'héroïsme, — la flamberge de la gamberge verbale a été reprise au vol par des espiègles en tous genres : Audiberti, Leiris, Claude Roy, Roubaud.

Le lacanisme a sévi, sur ces entrefaites (antre-fêtes). Autour des années 70 et de l'axiome « langage et inconscient, même structure », on a vu débagouler le calembour à prétention psychanalytique. Hélène Cixous fut la plus prolifique. *« Au non-dupe erre »* pour *« au nom du père »* : si les deux peuvent s'écrire, « ce n'est pas un hasard », comme on dit quand on ne sait pas trop à quoi tiennent les choses.

Mômeries ? D'un sens. Mais aussi vrai que le fidéisme à l'ancienne n'est plus possible sans puérilité. Et l'enfantillage de ne plus prendre les mots au sérieux, si c'est un enfantillage, fait tache. Pourquoi la vogue des à-peu-près dans la presse et dans le public ? Fascination pour notre confrère satirique du mercredi, Mecque du contrepet ? Résurgences des slogans soixante-huitards ? Avatars vulgarisés du lacanisme ? Hymne indirect à la supériorité que le langage conserve, sur l'image, de s'avouer, en même temps qu'il assène, non fiable ?

J'ai lu quelque part que le goût du calembour avait à voir, sous couvert de jovialité absolue, avec un instinct d'autodestruction. Serions-nous au bord du suicide collectif ? Hélas ! je ne retrouve pas la référence, et aucune des autorités interrogées n'a pu me mettre sur la voie. L'ai-je rêvé ?

Dans le doute, faisons confiance à Freud pour qui le mot d'esprit ne signale rien de si fâcheux. Ce serait seulement le moyen d'économiser une décharge affective, ce soulagement nous viendrait du Surmoi, autant dire de ce qui reste de nos parents en nous.

Merci à eux !

★ CORPS ET BIENS, de Robert Desnos, Poésie/Gallimard, 192 p.

★ ETUDE DE « CORPS ET BIENS », DE DESNOS, de Marie-Claire Dumas, Edit. Champion, 164 p., 74 F.

★ LE MOT D'ESPRIT ET SES RAPPORTS AVEC L'INCONSCIENT, de Freud, Idées/Gallimard, 468 p.

(1) Le 8 juin 1945 au camp de Térézin (Tchécoslovaquie).

مكان الأصل

Télévisions

Chaînes nationales : l'un

Chaînes locales : entre 40

Canal Plus reste codé

Service public : une ch

Règles du jeu : libert

Soutien à la création : u

Satellite : entre le public

Presse écrite : maintien

communication

Télévisions privées : réactions hostiles de l'opposition

La majorité satisfaite, l'opposition très critique, les communistes hostiles. Telles sont les réactions après les décisions prises par le conseil des ministres, mercredi 31 juillet, en faveur de l'ouverture de nouvelles chaînes de télévision privées.

Le ministre de la culture, M. Jack Lang, estime qu' *« il s'agit de la création d'un modèle français original dont le maître mot est équilibre »*. Le secrétaire national à la culture du Parti socialiste, M. Jean-Jack Queyranne, parle de la même manière d'une *« ouverture raisonnable et équilibrée »*.

Pour la droite, le reproche majeur est l'absence de libéralisation réelle. *« Ce n'est pas du tout un système libéral »*, estime M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, et les nouvelles chaînes seront *« des télévisions semi-publiques »*. Pour M. Alain Madelin, député UDF d'Ille-et-Vilaine, *« les cartes sont truquées »*, c'est *« du bricolage préélectoral, une magouille »*. M. François d'Aubert, député UDF de la Mayenne, parle de *« pseudo-progrès, une sorte de libéralisme tenu en laisse »*, tout comme M. Jacques Baumel, député RPR des Hauts-de-Seine, qui estime que les nouvelles chaînes, *« faussement indépendantes, resteront indirectement contrôlées par le pouvoir »*. M. Jean-Marie Rausch (UDF), président de l'Association nationale nouveaux médias, déclare que *« la vraie libéralisation aurait consisté à confier la première ou la deuxième chaîne à un grand groupe ou à plusieurs grandes entreprises, et la troisième à l'ensemble de la presse régionale »*.

Ces jugements sévères contrastent avec les premières réactions des milieux professionnels, dans l'ensemble favorables. L'Union des annonceurs exprime sa *« satisfaction »*, le Réseau autonome de télévision (RATV), qui regroupe plusieurs dizaines de projets locaux, apprécie la réponse faite *« au besoin d'expression locale par la télévision »*. L'Union des syndicats de la presse quotidienne régionale (USPQR), qui avait été très critique à l'égard du rapport Bredin, *« prend acte »* des modifications apportées par le gouvernement, sans les condamner. Du côté des personnels de la radiotélévision, le puissant Syndicat unifié de radiotélévision (SURT-CFDT) juge les décisions *« positives »*.

Cette modération, voire cette approbation, se retrouvent dans la presse, dont les commentaires sont mesurés. *Le Quotidien de Paris*, notamment, reproche à certains de ses amis de l'opposition de faire la fine bouche et estime que *« toute brèche au monopole est bonne à prendre »*. Mais pour *l'Humanité*, l'organe du PCF, les décisions gouvernementales sont une *« liberté pour les appétits financiers »*.

• Chaînes nationales : l'une chante, l'autre pas

Le gouvernement reprend la proposition contenue dans le rapport Bredin qui définissait deux réseaux multivilles pouvant desservir une soixantaine d'agglomérations, et à terme 40 % de la population.

– Le premier réseau, destiné aux jeunes, sera affecté à une chaîne à dominante musicale et pourrait fonctionner dans quelques villes et une partie de la région parisienne au début de 1986. Des tours de table ont d'ores et déjà réuni autour du projet Europe 1, Publicis, Gaumont, NRJ, Filipacchi et le Club Méditerranée. D'autres candidats, telle la maison de disques Virgin, se mettent également sur les rangs.

– Le second réseau aura une vocation plus généraliste, ses programmes devant être relayés plus tard par le satellite TDF 1.

Qui en sera maître d'œuvre ? *« Rien n'est encore décidé »*, affirme M. Fillioud. Mais on sait que RTL est un candidat pratiquement incontournable puisque déjà demandeur d'une fréquence sur le satellite et d'une fréquence au sol.

Les deux réseaux feraient l'objet de concessions de service public décidées par l'Etat.

• Chaînes locales : entre 40 et 50

Une quarantaine, dans un premier temps, annonce le gouvernement, qui déposera dès la mi-septembre devant le Parlement un projet de loi confiant à la Haute Autorité la mission de leur délivrer des autorisations. En attendant cet aménagement nécessaire de la législation, les candidats pourront avoir accès aux espaces disponibles sur l'antenne de FR 3 pour présenter un prototype de leur projet. Plus de 400 candidatures ont déjà été enregistrées à la Haute Autorité, des plus fantaisistes aux plus sérieuses. Enfin, ces stations locales ne resteront pas strictement locales : elles pourront si elles le désirent se regrouper en réseau de programmes ou constituer des centrales d'achat.

• Fréquences : certaines disponibles avant 1986

Une partie « significative » du réseau de diffusion pour les nouvelles télévisions pourra être disponible avant la fin de l'année. C'est ce qu'a promis M. François Schoeller, PDG de Télédiffusion de France (TDF), au cours d'une conférence de presse réunie le 1er août. Des fréquences sont disponibles dans la plupart des soixante-deux plus grandes villes retenues par TDF pour son étude, fournie en temps utile au gouvernement et à M. Jean-Denis Bredin (*voir carte*).

Dans trente-quatre de ces villes, on pourra dégager une troisième fréquence pour la télévision locale ; une quinzaine d'autres villes, plus petites, pourront aussi en bénéficier. D'autre part, il n'est pas impossible de faire fonctionner un peu partout, avec des émetteurs de faible puissance, des stations « ultra-locales ».

Le coût des investissements pour TDF est important : 345 millions de francs pour les deux réseaux multivilles, 40 millions de francs pour des installations provisoires (pour démarrer plus vite) et 50 millions de francs pour les stations locales. Si l'on veut doubler les émetteurs, pour « sécuriser » les chaînes, il en coûtera 155 millions supplémentaires. Un coût qui serait alors supporté par les futures chaînes, qui paieraient en cas contraire un tarif inférieur à celui du service public.

TDF, qui voit ses prérogatives confirmées, jouera désormais le jeu de la « transparence », ce dont M. Schoeller s'est félicité. D'une part, le Conseil national de la communication audiovisuelle pourra en permanence contrôler son travail ; d'autre part le service des fréquences sera ouvert à tous les partenaires intéressés. Mission a été donnée au nouveau sous-directeur, M. Denis Laroque, d'en faire « *une maison de verre* ».

M. Schoeller a indiqué en outre que la rapidité d'installation des moyens de diffusion était liée aussi à la capacité de trouver des sites convenables pour les émetteurs. Pour Paris, par exemple, la tour Eiffel est préférable à la Tour de Romainville. Ces difficultés liées aux sites touchent actuellement plusieurs millions de personnes sur l'ensemble du territoire.

RÉSEAUX MULTI-VILLES.
S : fréquence « standard », pour une réception parfaite.
B : fréquence « brouillée », où la réception n'est pas assurée sur la totalité de la zone desservie.
FRÉQUENCES LOCALES : S 3, B 3.
ABSENCE DE FRÉQUENCE : X.

• Canal Plus reste codé

Cryptée, financée à la fois par la publicité et par les abonnements, et desservant en décembre 1985 90 % du territoire, la chaîne payante conserve sa formule actuelle. Le communiqué du gouvernement suggère simplement que Canal Plus *« devra s'adapter au nouveau contexte audiovisuel »* ; en clair, faire la preuve de sa viabilité économique.

• Le service public : une chaîne culturelle

Le service public reste dans la course, puisque c'est lui qui est appelé à devenir l'opérateur d'une chaîne culturelle et éducative de haut niveau diffusée sur le satellite TDF 1. Le projet présenté par Pierre Desgraupes reçoit l'approbation du gouvernement, qui, décidé à faire un effort particulier pour assurer son démarrage, débloque 700 millions de francs de financement budgétaire (par abaissement du taux de TVA sur la redevance).

C'est FR 3 qui accueillera cette chaîne culturelle, avant sa montée sur le satellite. La troisième chaîne, qui dispose de fortes capacités de production et de nombreuses plages horaires disponibles, va d'ailleurs se trouver au centre du nouveau dispositif : elle accueille la chaîne culturelle et les programmes éducatifs chers au président de la République, abrite les préfigurations des télévisions locales et inaugure dès la rentrée une stratégie de réseau en portant de douze à vingt-trois le nombre de ses relais de programmation régionale.

• Les règles du jeu : liberté contrôlée

Elles seront définies avec précision lors de la négociation des concessions de service public pour les deux réseaux nationaux et inscrites à l'automne dans la loi sur la communication audiovisuelle en ce qui concerne les stations locales. Mais M. Fillioud a déjà précisé quelques axes essentiels de cette réglementation.

– L'Etat, à travers Télédiffusion de France (TDF), reste maître de l'infrastructure technique pour la diffusion des programmes. Il s'agit de garder une cohérence globale dans l'aménagement des ressources hertziennes, d'éviter la course à la puissance et les brouillages que l'on a connus avec les radios privées, mais aussi de pouvoir intervenir rapidement en cas de non-respect des cahiers des charges. Le plan de fréquences établi par TDF sera néanmoins soumis à l'examen critique du Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA).

– Les programmes des nouvelles télévisions seront soumis à certaines règles : part de création originale, pourcentage de programmation française et européenne, autant de quotas progressifs qui ne sont pas encore fixés. On sait déjà que les chaînes privées devront respecter le même cahier des charges que le service public en ce qui concerne le cinéma (délais de passage et jours de programmation des films). La publicité ne pourra pas interrompre les programmes.

– L'accès au financement publicitaire reste contingenté : édition, immobilier et distribution commerciale sont toujours interdits d'antenne. Cette limitation, qui pourrait être assouplie progressivement sur certains secteurs, a pour but essentiel de protéger les ressources de la presse écrite. Pour clarifier la concurrence publicitaire avec le service public, le gouvernement a décidé de maintenir le plafond de ressources de ce dernier, tout en réévaluant ses tarifs, qui, trop bas, auraient fait une concurrence déloyale au secteur privé.

– Enfin, aucun partenaire ne pourra être majoritaire dans l'exploitation d'une station locale (cette disposition ne concerne pas les deux chaînes « multivilles »). Le gouvernement doit étudier une disposition limitant la participation d'un même investisseur dans plusieurs télévisions.

• Le soutien à la création : une épargne obligatoire

Le développement de programmes originaux reste le souci majeur du gouvernement, qui a décidé de généraliser le mécanisme du fonds de soutien déjà apliqué au cinéma, à Canal Plus et au câble. Un prélèvement sur les recettes de toutes les chaînes, publiques comme privées, alimentera directement la production cinématographique et audiovisuelle française. On parle d'un montant de 5,5 %, dont 4 % iraient à l'audiovisuel et 1,5 % au cinéma. Pour amorcer la pompe dès la première année, le gouvernement envisage une contribution budgétaire qui pourrait atteindre 200 millions de francs, prélevés sur les 700 millions de francs obtenus grâce à l'abaissement du taux de la TVA sur la redevance. Les pouvoirs publics pourraient négocier aussi une réduction du nombre d'heures que les chaînes publiques sont obligées de commander à la Société française de production (SFP), afin que cette dernière ne domine pas le marché aux dépens des sociétés privées.

• Le satellite : entre le public et le privé

Le gouvernement n'a pas suivi M. Jacques Pomonti dans son projet de chaînes thématiques alimentées par différents partenaires européens. Le sort de deux des quatre canaux est déjà fixé : l'un sera réservé à la chaîne publique à dominante culturelle et éducative, l'autre à la chaîne privée « généraliste » qui pourra ainsi toucher une audience supérieure aux soixante villes que son réseau terrestre lui permet d'atteindre.

On peut penser que les négociations vont reprendre entre la France et le Luxembourg sur les projets de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (un canal en allemand, un canal en français). Il restera peut-être un canal, sur les quatre mis en service par TDF 1, à la fin de 1986, disponible pour une télévision étrangère. Les discussions sur la constitution de la société de commercialisation devraient reprendre très rapidement en fonction de ces nouveaux objectifs.

• La presse écrite : maintien des aides

Le gouvernement a été sensible au risque que fait peser le développement de la télévision privée sur les ressources de la presse écrite.

D'un côté, il autorise les entreprises de presse à se diversifier dans l'exploitation de stations de télévision ou la production de programmes.

De l'autre, il pérennise les mesures en faveur de la presse : TVA limitée à 4 %, fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faible capacité publicitaire.

La loi de finances pour 1986 devrait reconduire toutes les autres franchises dont bénéficient les journaux.

La droite et les communistes hostiles à « l'ouverture »

(Suite de la première page.)

L'arbitrage du 31 juillet est clair : les socialistes n'investiront pas les télévisions privées pour garder, en cas de défaite électorale, un contrôle sur les médias. M. François Mitterrand et ses conseillers ont choisi une autre stratégie politique : bâtir très vite un dispostif solide qui, rassemblant la majorité des entreprises du secteur et la quasi-totalité des investissements disponibles, ne pourrait être que difficilement ébranlé par le retour de l'opposition au pouvoir.

Qui peut, en effet, sérieusement s'opposer à la création d'une chaîne culturelle à vocation européenne ? Comment contester une télévision musicale destinée aux jeunes ou un réseau négocié avec RTL en échange de la location de deux canaux sur le satellite de télévision directe ? Peut-on remettre en cause un schéma dans lequel cinéma, radios périphériques, presse écrite et groupes financiers veulent investir rapidement parce que les bonnes places sont en nombre nécessairement limité ?

M. Alain Madelin, porte-parole de l'UDF, a beau menacer : *« Ceux qui ont accepté de jouer avec le gouvernement... prennent le risque de voir les cartes redistribuées en 1986. »* Il sait sans doute qu'il est déjà trop tard. On ne pourra plus privatiser FR 3, comme le souhaitait M. Robert Hersant, alors que régionalisation, ambition culturelle européenne et contenu éducatif y seront étroitement mariés, selon le vœu de M. Serge Moati. Il sera difficile de toucher à Antenne 2, TF 1 ou Canal Plus sans rencontrer l'opposition des propriétaires de télévisions privées, résolus à se défendre contre la concurrence. On peut parier sans risques que les concessions de service public qui leur seront attribuées comporteront des clauses de protection financière contre toute modification du paysage audiovisuel.

Ainsi l'opposition voit sérieusement compromise la mise en œuvre de son programme électoral sur la communication, à moins de provoquer lors de son arrivée au pouvoir un bouleversement qui constituerait une menace pour toutes les entreprises du secteur. D'où son embarras devant un contrepied politique élégant mais qui ne sert pas exclusivement des intérêts partisans.

Si l'on veut soumettre à la critique les décisions du 31 juillet, il faudra chercher ailleurs. Se souvenir par exemple que la gauche avait promis en 1982 un tout autre modèle de développement pour la communication en France. Le plan de câblage mariait alors dans la même économie télévision et télécommunications, services interactifs et consommation passive, dialogue avec les banques de données et divertissement. La logique de l'abonnement contre-balançait sur ces réseaux le pouvoir de la publicité, rapprochait la circulation des images des besoins sociaux, donnait naissance à des programmes plus « ciblés », échappant à la dictature de l'audience. Surtout, le câble tissait un lien étroit entre un pari culturel et un défi industriel générateur d'emplois et de richesses.

Le temps a sans doute manqué à la gauche pour poursuivre son rêve. L'impatience, la pression d'échéances électorales, ont imposé une logique de développement plus classique, plus proche du grand modèle américain. Demain, c'est la publicité et la quête de l'audience maximale qui risquent de dominer toutes les chaînes publiques et privées.

Certes les pouvoirs publics ont balisé cette voie commerciale de garde-fous : fonds de soutien aux industries de programmes, chaîne culturelle, interdiction de couper les émissions par spots. Mais le doigt une fois mis dans l'engrenage, il sera difficile d'éviter des programmes stéréotypés, comme en témoignent les expériences américaine ou italienne.

Qui peut aujourd'hui prévoir les conséquences sociales d'une telle évolution ? Qui peut répondre à la menace d'une France coupée en deux, celle des villes, copieusement arrosée de programmes gratuits, celle des zones rurales, qui n'aura d'autres ressources que l'équipement coûteux en paraboles pour satellite ? M. Jean-Denis Bredin, dans son rapport, avait mis en garde : *« La télévision privée peut, en quelques années, apporter un supplément de culture et d'intelligence, mais, faute de précautions, elle pourrait être le chemin d'une régression irrémédiable »*.

Il faut espérer que les grands paris industriels survivront à cette reconversion, que le câble progressera, entraînant avec lui la filière opto-électronique et la vidéocommunication, que le satellite qui, avec la norme D2 MAC, est la planche de salut de l'électronique européenne face aux Japonais, trouvera son équilibre économique. Sinon, ce beau contrepied politique sera chèrement payé.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Lire en dernière page un entretien avec M. Georges Fillioud.

SPECTACLES

FESTIVALS

AVIGNON

Retour aux sources

Le Festival d'Avignon s'est terminé le 31 juillet. Il suffirait de résumer : c'était bien cette année, bien et beau. *« Il y a des choses où trois mots sont trois mots de trop et trois mille mots trois mille mots de pas assez »*, dit à peu près Rosa Colfield, héroïne de Faulkner.

Cette phrase nous revient, terriblement insistante. Il nous semble la réentendre dans ses modulations, telle que Laurence Mayor la « sortait » du fond douloureux d'elle-même à la chapelle des Pénitents blancs (1).

Il se passait là quelque chose de grave qui s'appelle le théâtre : un mystère sur lequel rêve Valère Novarina dans son texte *Pour Louis de Funès*, un monologue, un morceau de roi qu'André Marcon a su proférer et qu'il se promet de reprendre à la rentrée.

Il écrit, Novarina : *« Je voudrais qu'on éteigne la lumière sur le théâtre maintenant, et que tous ceux qui savent, qui croient savoir, reviennent au théâtre dans le noir, non pour encore et toujours regarder mais pour y prendre une leçon d'obscurité, boire la pénombre, souffrir du monde et hurler de rire, souffrir du mètre, du temps, des nombres, des quatre dimensions, entrer dans la musique. »*

Avignon 85 ou l'éloge de l'ombre ? Dans cette obscurité, il y eut Alain Cuny lisant tout seul à une table des pages de Strindberg *(l'Ile des morts)*. Et la voix de Cuny dans le noir fut un miracle.

Noir, nuit : comme par hasard, deux spectacles avaient pour titre *Nuit d'Irlande* et *la Nuit de Mme Lucienne*. Comme par hasard, le sommet du Festival était *la nuit complète du Mahabharata ;* et l'on se battait pour des tickets jusqu'à frôler le marché noir (remplissage des gradins à 120 %).

Chercher encore ? Macbeth est une tragédie nocturne ; *Lucrèce Borgia : « une œuvre de tache d'encre, jouée dans l'étoffe de la nuit »*, comme l'a déclaré Vitez, redoublant d'éloquence scintillante en une conférence de presse où il n'a pas craint de citer *le Fil de l'épée*, du général de Gaulle, pour expliquer que l'éclairage des êtres au théâtre profitait après chaque guerre des progrès techniques des éclairages dans les combats... Tragédie-stratégie à jamais liées ?

La guerre... Elle était là celle-là aussi, à travers les choses montrées ou dites de spectacle en spectacle, du cirque sombre de Kantor (fréquenté également à 120 % de la capacité de la salle) jusqu'au *Savon*, cette chose dont Francis Ponge considéra la texture pendant l'Occupation où l'on en manquait (succès public à 100 %).

Et puisque nous voici au *Savon*, parlons donc de l'eau, un élément quasi omniprésent de plateau en plateau. Dans *Macbeth*, Denise Gence, ouvrait des robinets, Jérôme Derre, dans *le Groom*, de Jean Vautrin, par Chantal Morel, se lavait compulsivement les mains dans un bidet portatif, là-bas, dans la carrière de la tribu Brook, on avait creusé une vraie rivière et un lac miniature.

L'eau, la guerre, la nuit

Et ne parlons pas des Cartes blanches aux acteurs, montées — un peu trop vite, hélas ! — en l'honneur du retour à Avignon du Théâtre ouvert de Lucien Ahoun. Les textes choisis par les huit comédiens invités, pour beaucoup, avaient à voir avec la mer, les fleuves. Ainsi Maïté Nahyr, dans ses souvenirs d'un récent voyage en Inde, s'aspergeait la figure et les cheveux, faute d'avoir pu réaliser son rêve d'un spectacle sur un bateau au long du Rhône... et de nuit. Et Dominique Valadié se faisait inonder de la tête aux pieds.

L'eau, la guerre, la nuit comme des leitmotive ou plutôt des coïncidences, des correspondances point si fortuites que l'on préfèrerait le croire. De même le Kathakali et les concerts de musique indienne étaient autant d'échos au Mahabharata. On n'oubliera pas de sitôt le récital de Kumar Gandharva, le plus immense vocaliste de la musique indhoustani.

La ferveur des Indiens a-t-elle été contagieuse ? Au total, ce Festival ressemblait à une méditation sur le théâtre. On regardait, on écoutait des comédiens souvent seuls, avec rien, rien d'autre que leur voix et leur corps. Ils ont été plusieurs, comme Christian Rist, à se mettre ainsi en danger.

Une grosse partie de la famille du théâtre, ou presque, est venue par vagues successives. Certains oncles, ou cousins, ou petites-nièces sont restés plus longtemps que d'autres, racontant à ceux qui débarquaient ce qui se passait dans une sorte de bienveillance rare, due peut-être à la tournure d'esprit du nouveau directeur, Alain Crombecque, qui déclarait par exemple : *« J'ai horreur de la tauromachie »*, en annonçant *« qu'après tout, Macbeth a rempli à 83 % la Cour d'honneur »*.

Au total, ce festival aura drainé cent dix mille spectateurs, soit autant que l'an dernier, en l'espace de moins de représentations. Et si la manifestation a été plus essentiellement consacrée au théâtre, c'est probablement tant mieux.

Et si Vincent, et si Vitez ou Lassalle semblent au milieu du paysage un peu en porte à faux, c'est que le théâtre n'a plus rien à démontrer. Tout est cassé. On en est sûr. La crise est là. Mais compte la présence, au long de ces semaines, de tous ceux et celles qui avaient seulement envie de ne manquer aucune des créations, de se nourrir à la source.

Polémique

Pas vraiment de tralala : quelques spécialistes en mondanités en furent déconcertés... Qu'importe. Deux cent cinquante journalistes — dont beaucoup de l'étranger — se sont déplacés. Quant aux « professionnels » — tourneurs, agents opérant sur plusieurs pays, représentants des centres culturels français à l'étranger, envoyés des ministères, délégués de la SACD et même de la SACEM, spécialistes du mécénat (2), — ils ont défilé — en nombre — et ont tenu leurs réunions et débats.

Ce sont les professionnels de la langue de bois politique que l'on a moins entendus. Il n'y a guère eu de harangues. Le PC s'en est tenu à un déjeuner de presse et la Fédération des élus socialistes et républicains à un « dialogue » (à minuit !) autour d'un buffet pour clore une rencontre d'élus sur le thème « Initiatives culturelles et développement local ». Là, on a évoqué le rôle de l'Etat dans l'émergence des régions. On a souligné encore que les idées de mécénat, tout comme de décentralisation, étaient des idées de l'actuel ministère, etc. On a constaté que la droite ne prononce pas les mots de « politique culturelle » et se contente de prôner le désengagement de l'Etat, au risque de la municipalisation et du mercantilisme. Dans l'ensemble, des propos d'une prudence d'avant les chambardements électoraux...

Seulement voilà : le 25 juillet, M. Michel Guy, ancien ministre, directeur du Festival d'automne et conseiller en matière de culture des municipalités de Nîmes, Arles et Avignon, a accordé au *Quotidien de Paris* un entretien dénonçant *« le manque de grands desseins »* et, partant, *« l'échec de la gauche dans le domaine culturel »*.

Alors, cinq jours plus tard, M. Faivre d'Arcier, ancien directeur du Festival d'Avignon et actuel conseiller de M. Fabius en matière de culture, sous couvert de réplique à M. Michel Guy, donne, dans le journal *le Matin*, son opinion sur son successeur à Avignon. Il lui reproche de naviguer sans se mouiller ni se compromettre entre une municipalité RPR et le conseil général socialiste. Laissons ces nostalgies et amertumes politiciennes.

Découvreur, inventeur passionné d'événements théâtraux bien avant M. Faivre d'Arcier, Alain Crombecque, l'hôte silencieux et attentif, a le respect unanime des artistes. Il défend ce, ceux, qu'il aime. Un point, c'est tout. Il pousse à la création, à la façon d'un « producteur » et, comme il a bon goût et bien de la persévérance, on peut être sûr que le Festival 86 sera à la hauteur : déjà il annonce la venue d'Alfredo Arias (avec Pierre Dux), et qu'à la musique indienne succédera celle de l'Afrique, et à Ponge Nathalie Sarraute. Enfin, *Intolérance*, le film de Griffith sera projeté accompagné par un orchestre, dans la Ccour d'honneur.

MATHILDE LA BARDONNIE.

(1) Le spectacle *Je songe au vieux soleil* sera repris au Festival d'automne ainsi que plusieurs autres, dont celui de Kantor.

(2) L'ADMICAL, notamment, et la CAECL.

A VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON

« Les Perses », d'après Eschyle

L'opéra naquit dans les dernières années du seizième siècle du désir de faire revivre la tragédie grecque en retrouvant le secret alliage du théâtre, de la poésie et de la musique. Depuis lors, les compositeurs ont régulièrement éprouvé le besoin d'aller puiser leur inspiration dramatique à la source même, c'est-à-dire chez Eschyle, Sophocle ou Euripide. Ces dernières années, on a pu voir ainsi, avec des fortunes diverses, un certain nombre d'œuvres de théâtre musical inspirées par ces textes si grands qu'ils font généralement craquer les habits neufs dont on veut les parer.

En écrivant *les Perses*, « pièce parlée et chantée d'après la tragédie d'Eschyle », Frederic Rzewski (né en 1938) était sans doute conscient du risque d'une telle entreprise (il avait déjà composé une *Antigone-légende* en 1982) ; aussi, après avoir réécrit un livret mieux adapté que l'original à la forme musicale qu'il voulait donner à sa partition, s'est-il soucié de conserver, pour la représentation, la clarté du théâtre parlé.

Certes, la déclamation des cinq comédiens est presque toujours soutenue par les musiciens et souvent mêlée aux voix des chanteurs, mais on ne perd jamais un mot du texte. Les chanteurs apparaissent d'ailleurs comme les doubles de certains acteurs, mais le procédé, qui pourrait se révéler rapidement lassant, est utilisé avec assez de subtilité et de diversité pour fonctionner comme un écho amplificateur, ajoutant une dimension dramatique.

Selon la tradition depuis *l'Histoire du soldat*, les musiciens sont visibles sur le côté de la scène ; habillés de blanc, ils pourraient se confondre avec le décor, composé exclusivement d'escaliers et de paliers blancs eux aussi ; les instruments conservent cependant leur couleur habituelle et se détachent, tout comme les acteurs vêtus de bleu, par allusion, peut-être, à la mer près de Salamine où la flotte perse fut coulée par les Grecs, puisque c'est le sujet de la pièce.

Les musiciens, issus de l'ensemble Musique vivante, sont peu nombreux — six, dirigés par Diégo Masson, — mais ils jouent chacun de plusieurs instruments : diverses clarinettes, contrebasse et guitare électrique, percussions variées. Le compositeur donne l'exemple en tenant alternativement la partie de piano et de synthétiseur. A cela s'ajoutent, sans ostentation, des bruits de bouche, des claquements de pieds, etc., créant des ambiances insolites.

Frederic Rzewski, dont l'itinéraire musical est passé par les courants confluents de la musique répétitive, du jazz et du néotonalisme, a pris pour base de sa composition une gamme populaire grecque qui se distingue par l'abaissement d'un demi-ton du second degré (do, ré bémol, mi, fa, sol, la bémol, si bémol, par exemple). Cette échelle fixe, utilisée avec beaucoup de variété, est présente d'un bout à l'autre de l'œuvre à des degrés divers d'évidence. Les rythmes sont empruntés en partie à ce que la tradition a conservé de vivant, en sorte que, l'oreille n'étant nullement déroutée, ce spectacle s'adresse à un public beaucoup plus large que celui des amateurs de musique contemporaine, sans céder pour autant à la facilité.

La mise en scène de Christian Gagneron se soucie davantage de donner par la mise en espace des acteurs toujours présents toute leur force aux récits qui se succèdent, plutôt que d'inventer une action dans une pièce où la narration et la déploration occupent la première place. Cet aspect incantatoire a son équivalent dans la musique par la persistance d'un même mode, rebelle par définition aux altérations chromatiques, donc au dramatisme théâtral, mais bien propre à établir un climat lancinant dont on conserve longtemps le souvenir.

Créés le 23 juillet à Montpellier, repris le 25 à Villeneuve-lès-Avignon, *les Perses* tourneront en France cet automne et, d'ici là, feront l'objet de deux retransmissions radiophoniques : le 1er août à 21 heures sur France-Culture et le 5 août à 0 h 10 sur France-Musique.

GÉRARD CONDÉ.

Jeudi 1er août

théâtre

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.
CLOITRE DES BILLETTES (523-49-78), 19 h 30 : Le blé se couche.
COMEDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.
DIX HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.
ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Puttin'on my Boots, I'm Goin'to my Roots (Farid Chopel).
ESPACE MARAIS (366-90-14), 18 h 30 : Tromb-al-Ca-Zar.
GALERIE 55 (326-63-51), 19 h : Sexual Perversity in Chicago ; 21 h : Madame's Late Mother.
LUCERNAIRE (544-57-34), 20 h : I. C'est rigolo ; II. 18 h : Parlons français nº 2 ; 20 h : Chôme qui peut ; 21 h 45 : Commedia dell'arte ; Petite salle, 21 h 30 : Rue des Nuits-Blanches.
MATHURINS (265-90-00), 21 h : les Mystères du confessionnal.
ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.
PORTE ST-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.
POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : En camarades.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE 33 (877-38-03), 20 h 30 : Courteline pas mort.
TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Merveilleux épouvantail : 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Tango pile et face.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

Les cafés-théâtres

ATHLÉTIC (624-03-83), 20 h 30 : la Libératrice ; 21 h 15 : le Fétichiste.
AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Chants d'elles ; 22 h : Crazy Cocktail ; 23 h 15 : Banc d'essai des jeunes.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.
BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?
CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : Le chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 20 h 30 : Riez, riez, profitez-en... ; 22 h : les Méthodes de Camille Bourreau.
PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Ça va gicler chez les bourgeois.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.
SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : la Gauche mal à droite.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : Thierry le Luron.
TOURTOUR (887-82-48), 22 h 30 : Tango pile et face.

Les concerts

(voir également la rubrique « Festival »)
La Table Verte, 22 h : Ch. Chanel (Dowland, Bach, Villa-Lobos).
Lucernaire, 20 h : H. Jeanney (Schubert, Beethoven, Chopin).

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : G. Mighty Flea Connors.
FONDATION ARTAUD (582-66-77), 23 h : Steeve Grossman.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h : Samy et Sion ; à 0 h 30 : Michael Silva.
MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : McCoy Tyner Trio.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : M. Solal, P. Caratini, T. Rabeson.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : J. Lacroix Jazz Orchestra.
SUNSET (261-46-60), 23 h : D. Lockwood Quartet.
TROIS MAILLETZ (354-00-79), 23 heures : Voices of America, Paul Cooper.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h 30 : A. Penon, R. Pelinski, E. Klainer.

XXe Festival estival de Paris

(354-84-96)
ÉGLISE SAINT-MERRI, 20 h 30 : Trio Musica Viva et Antiqua (Haendel).

En région parisienne

FETES ET FORTS, BANLIEUE 89.
ISSY, Fort, 22 h : Lola Montes.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
Carte blanche à P. Vecchiali : 16 h, l'Or du Cristobal, de J. Stelli ; 19 h, SOS Sahara, de J. de Baroncelli ; 21 h : Cinéma japonais contemporain (3e partie) : Japonais gentils, d'Y. Higashi.

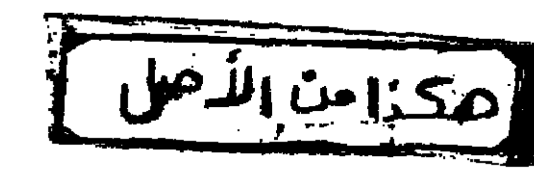
BEAUBOURG (278-35-57)
17 h, Science-fiction et fantastique : The Two Faces of Doctor Jekyll, de T. Fischer ; 19 h, Aspects du cinéma chinois : la Montagne de feu, de J. Jie et H. Y. Heng.

Les exclusivités

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).
L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).
LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).
BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (320-30-19).
CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).
COCAINE (A., v.o.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01).
CONTES CLANDESTINS (Fr.), République, 11e (805-51-33).
COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).
LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).
LE DERNIER DRAGON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94).
DESIDERIO (It., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-99-22).
L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).
EMMANUELLE IV : George-V, 8e (562-41-46).
LES ENFANTS (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Rialto, 19e (607-87-61).
ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
LE FEU SOUS LA PEAU (Fr) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).
LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).
GROS DEGUEULASSE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Paris Ciné, 10e (770-2171).
L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).
LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40).
JOY AND JOAN (Fr.) (**) : George-V, 8e (562-41-46).
KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
MARATHON KILLER (A., v.f.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03).
MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58).
MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; Calypso, 17e (380-30-11).
MASK (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
MISHIMA (A.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
NOM DE CODE : OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43 ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).
NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Républic, 11e (805-51-33).
LES NUITS CHAUDES DE CLÉOPATRE (It., v.f.) (**), UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).
PARIS TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-51-36).
PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) : Rialto, 19e (607-87-61).
POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LES FILMS NOUVEAUX

CINQ FEMMES A ABATTRE (**), film américain de Jonathan Demme (v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LE FACTEUR DE SAINT-TROPEZ, film français de Richard Balducci : Georges V, 8e (562-41-46) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) : Fauvette, 13e (331-56-86) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
GYMKATA, film américain de Robert Close (v.o.) : Forum-Orient-Express, 1er (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) : Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA GROSSE MAGOUILLE, film américain de Robert Zemeckis (v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) ; (v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) : Athéna, 12e (343-00-65) ; Miramar, 14e (320-89-52) ;
PORKY'S CONTRE ATTAQUÉ, film américain de James Komack. (v.o.) : Forum-Arc-en-Ciel, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; (v.f.) : Bastille, 11e (307-54-40) : Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
VENDREDI 13 — CHAPITRE 5 — UNE NOUVELLE TERREUR (**), film américain de Danny Steinmann, (v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monté-Carlo, 8e (225-09-83) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).



RADIO-TÉLÉVISION

PORTÉS DISPARUS (A., v.f.) : Lumière, 9e (246-49-07) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

POULET AU VINAIGRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LE RETOUR DU CHINOIS (Brit., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30). – V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) : Images, 18e (522-47-94).

LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

SALE TEMPS POUR UN FLIC (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (563-16-16). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94).

SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

SPÉCIAL POLICE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40).

STARMAN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

THAT'S DANCING (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN ÉTÉ POURRI (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). – V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

VISAGES DE FEMMES (Ivoir., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

Les grandes reprises

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-49) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40).

LA CROISÉE DES DESTINS (A., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Balzac, 8e (561-10-60).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA DIAGONALE DU FOU (Fr.-it., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Elysées-Lincoln, 8e (354-36-14).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

2001 L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

EXTÉRIEUR NUIT (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LA FEMME ET LE PANTIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

LA FEMME MODÈLE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).

GUERRE ET PAIX (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

J'AI LE DROIT DE VIVRE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

JÉSUS DE NAZARETH (It.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).

LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

MACAO LE PARADIS DES MAUVAIS GARÇONS (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71) ; Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (700-89-16).

METROPOLIS (All.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MOGAMBO (A.) : Champo, 5e (354-51-60).

MOONRAKER (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

OPÉRATION JUPONS (A., v.o.) : Logos, 5e (354-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PAIN, AMOUR ET FANTAISIE (It., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PHASE IV (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (720-76-23) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

POUR UNE POIGNÉE DE DOLLARS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LE PROCÈS (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76)) ; v.f. : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

QU'EST-IL ARRIVÉ A BABY JANE ? (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-56-85).

SCANNERS (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

SOLEIL VERT (A., v.f.) (*) : Arcades, 2e (233-54-58).

LA STRADA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

THÉORÈME (It., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch, v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

TOUS LES AUTRES S'APPELLENT ALI (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

LES VALSEUSES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

Les festivals

CHARLOT, Péniche des Arts, 15e (527-77-55), 21 h : Charlot papa ; Charlot à l'hôtel : Charlot et sa Belle en promenade.

CINÉASTES DE NOTRE TEMPS, Olympic, 14e (544-43-14) : J. Renoir (2 parties).

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN (v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), 18 h : Jeux d'été ; 20 h : la Grande Illusion ; 22 h : Freaks.

LES COMÉDIES MUSICALES DE L'ÉTÉ 85 (v.o.), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

COMÉDIES AMÉRICAINES (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : Indiscrétions.

M. DURAS, Denfert, 14e (321-41-01) : India Song, Aurelia Steiner.

L'ÉTÉ D'EASTWOOD (v.o.), Action rive-gauche, 5e (329-44-40) : Firefox, l'arme absolue.

A. KUROSAWA (v.o.), St-Lambert, 15e (532-91-68), en alternance : Dersou Ouzala, Barberousse, Dodes Caden, + Denfert, 14e (321-41-01), en alternance : les Sept Samouraïs (version intégrale), Chiens enragés.

E. ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (805-51-33), en alternance : le Genou de Claire ; la Carrière de Suzanne – la Boulangère de Monceau ; la Marquise d'O ; la Collectionneuse, + Denfert, 14e (321-41-01), le Beau Mariage, Pauline à la plage.

LA NOUVELLE VAGUE EN COURTS MÉTRAGES, Olympic, 14e (544-43-14).

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (606-36-07) : les Sorcières.

CYCLE A. TANNER, 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Retour d'Afrique.

TEX AVERY (v.o.), Action-Christine, 6e (329-11-30) ; George-V, 8e (562-41-46).

GENE TIERNEY (v.o.), Action Christine, 6e (329-11-30) : Le ciel peut attendre.

Les séances spéciales

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 20 h.

LE DERNIER MÉTRO (Fr.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h 10.

LA DERNIÈRE VAGUE (Aust., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

ELEMENT OF CRIME (Dan., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 19 h 45.

FEMMES NOIRES, FEMMES NUES (Iv., v.o.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

FURYO (Jap. v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 17 h 30.

JULES ET JIM (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h.

LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h 45.

PARIS VU PAR... (Fr.) : Olympic, 14e (544-43-14), 18 h.

POSSESSION (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 17 h 45.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 30.

SUGARLAND EXPRESS (A., v.o.), Studio Galande, 5e (354-72-71), 20 h 35.

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 18 h 50.

Jeudi 1er août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Histoires vécues : Bachou ; l'Honneur des Canlorbe.
de R. Colombani, adaptation de G. Coulonges.
Les mésaventures de Bachou, paysan de la Creuse, accablé de dettes et obligé de vivre avec une femme handicapée. Réal. : A. Dhouailly. En deuxième partie, l'Honneur des Canlorbe, réal. : J. Kerchbron : Une « marquise » dans les ruines d'un château, troublée par l'arrivée de deux hommes voulant construire un village de vacances.

22 h D'homme à homme : le passé perdu et la nostalgie de l'avenir, émission de P. Dumayet.
Deux ethnologues, Didier Bovillon et Pierre Lieutaghi, procèdent à une vaste enquête dans le parc national des Ecrins (Hautes-Alpes). Ils tentent de comprendre pour quelles raisons les villages se dépeuplent...

22 h 55 Journal.

23 h 10 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma : Ah ! les belles bacchantes.
Film français de J. Loubignac (1954), avec R. Dhéry, C. Brosset, R. Bussières, R. Luguet, J. Maillan, L. de Funès (Rediffusion).
Un commissaire de police, une danseuse débutante, un plombier et sa femme perturbent les tableaux d'une revue de music-hall. Transposition à l'écran, par un réalisateur nullissime, d'un spectacle burlesque de Robert Dhéry.

22 h 10 Alain Decaux raconte Victor Hugo.
Réal. J. Trefouel (3e partie).
Les débuts de Hugo comme polémiste : il attaque Louis-Philippe, qui a interdit « Le roi s'amuse ». Il rencontre Juliette Drouet et leur extraordinaire liaison commence. Sa fille Léopoldine meurt. La révolution de 1848 éclate. Photos d'archives commentées avec la verve habituelle d'Alain Decaux.

23 h 5 Journal.

23 h 30 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Feuilleton : Fanny et Alexandre.
de Ingmar Bergman. Avec P. Allwin, B. Guve, E. Froling, G. Wallgren...
L'intégrale du grand feuilleton réalisé pour la télévision suédoise par le metteur en scène du « Septième Sceau ». L'histoire mi-réelle mi-imaginaire d'une famille bourgeoise au début du siècle. Tendresse, douceur, douleur. Admirable !

22 h 5 Journal.

22 h 30 Rencontre de l'été.

22 h 35 Prélude à la nuit.
« En vacances », de D. de Severac, par P. Corre et E. Exerjean, pianos.

CANAL PLUS

20 h 30, Camp disciplinaire, film de R.-J Siegel ; **22 h 15**, Histoire d'O no 2, film de E. Rochat ; **23 h 55**, Don Camillo en russie, film de L. Comencini ; **1 h 35**, Les pionniers du Kenya ; **2 h 25**, Festival de jazz Antibes-Juan-les-Pins 1984.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».
21 h Les Perses (festival de Radio-France et de Montpellier), pièce parlée et chantée de F. Rzewski, d'après Eschyle, dir. musicale : Diego Masson, mise en scène C. Gangneron. Avec A. Garcin, J.-F. Gardeil, I. Honeyman, J. Mayeur.
23 h Nuits magnétiques : la naissance.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 34 Avant-concert.
21 h 30 Concert (en direct de la Cour Jacques-Cœur) : « Lenore », de Duparc, « la Mort de Cléopâtre », de Berlioz, « la Tragédie de Salomé », de Schmitt par l'Orchestre national de France, dir. T. Fulton.
0 h 10 Concert de jazz : Grand Orchestre « Vent du Sud ».

Vendredi 2 août

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Jeu : Le grand labyrinthe.
12 h 35 De port en port.
13 h Journal.
13 h 40 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.
13 h 55 Croque-vacances (et à 16 h 35).
Variétés, bricolage, dessins animés...
14 h 30 Variétés : Renaud au Zénith.
15 h 45 Images d'histoire.
La bataille de l'Atlantique.
16 h 15 Tourisme : le Var, c'est super.
17 h 35 La chance aux chansons.
18 h 5 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 15 Série : Ardéchois cœur fidèle.
19 h 15 Jeu : Anagram.
19 h 40 Les vacances de monsieur Léon.
20 h Journal.



20 h 35 Formule 1 : Mireille Mathieu, Patrick Duffy.
De M. et G. Carpentier.
Avec : John Denver, Michel Sardou, Julio Iglesias, Chantal Goya...
21 h 45 Variétés : Chapeau (Carlos).
De M. et G. Carpentier.
Yves Lecocq présente Carlos et de nombreux extraits de spectacles de Mort Schumann, Raymond Devos...
22 h 40 Histoires naturelles.
De E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
Les Dombes, une région entre ciel et eaux.
23 h 10 Journal.
23 h 25 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télématin.
12 h Journal et météo.
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Une femme nommée Golda.
14 h 25 Aujourd'hui la vie.
Profession : détective.
15 h 25 Série : Les douze légionnaires.
15 h 55 Sports été.
Hippisme : championnats d'Europe de saut à Dinard.
18 h Récré A 2.
Viratatouns ; Wattoo-Wattoo : Les mystérieuses cités d'or.
18 h 40 Flash info.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 40 Feuilleton : Permis de construire.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Tendre comme le rock.
De H. Baker, réal. J. Espagne. Avec P. Norbert, A. Gattegno, M. Laborit...
Dernier épisode.
21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « personnages controversés », sont invités : André Gillois (« Galliffet, le fusilleur de la Commune »), Georges Poisson (« Choderlos de Laclos, ou l'obstination »), Edith Silve (Paul Léautaud et le « Mercure de France »), Julien-Frédéric Tarn (« le Marquis de Custine, ou les malheurs de l'exactitude ») et Philippe Labro (pour « Citizen Hugues, l'homme qui acheta l'Amérique », de Michaël Drosnin).
22 h 50 Journal.
23 h Ciné-été : la Prisonnière.
Film français de H.-G. Clouzot (1963), avec E. Wiener, L. Terzieff, B. Fresson, D. Carrel, D. Rivière, D. Moreno.
Une jeune fille devient le modèle consentant et fasciné d'un directeur de galerie d'art qui la photographie nue, humiliée. Dernier film de Clouzot. Etude de comportements morbides et d'une relation sado-masochiste. Discutable.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h World Games.
Festival multi-sports, à Londres.
19 h 5 Dessin animé : La panthère rose.
19 h 15 Informations régionales.
19 h 40 Coups de soleil.
19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 Série : Manimal. Réal. L. Martinson.
No 6. Le souffle du dragon. Jonathan Chase doit affronter un gang de Chinatown qui sème la terreur.
21 h 15 Vendredi : Les médicales.
Magazine d'A. Campana et I. Barrère.
Les progrès en cancérologie : greffes de la moelle osseuse, dans les cas de leucémies aiguës ; la chimiothérapie par doses « homéopathiques » ; la chirurgie dans le cancer du sein : pourquoi continue-t-on à pratiquer l'ablation totale du sein ?
22 h 15 Journal.
22 h 40 Spécial tropiques.
Réal. G. Barrier.
Festival d'Angoulême 1984 : Malavoi. Rythmes euphorisants ou salsa endiablée.
23 h 35 Rencontres de l'été.
23 h 40 Prélude à la nuit.
Air d'« Adrienne Lecouvreur », de F. Cilea, par M.-P. Popova et K. Christova.

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; **7 h 10**, Top 50 (et à 19 h 45) ; **7 h 45**, Robin des Bois ; **8 h 35**, Dancin'days (et à 13 h 5) ; **9 h 5**, Cabou Cadin (et à 17 h 30) ; **9 h 35**, Mais qu'est-ce que j'ai fait au bon Dieu..., film de J. Saint Hamont ; **11 h**, Un ange sur le dos ; **12 h 35**, Dessin animé : Les trolldings ; **14 h**, le Guignolo, film de G. Lautner ; **15 h 55**, Bravados, film de H. King ; **18 h 35**, Jeu : Les affaires sont les affaires ; **19 h 5**, L'esclave Isaura ; **20 h 55**, Cet homme est dangereux, film de J. Sacha ; **22 h 35**, le Crépuscule des faux dieux, film de D. Tessari ; **0 h**, Histoire d'O no 2, film de E. Rochat ; **1 h 45**, Frankenstein 90, film de A. Jessua ; **3 h 15**, L'homme au katana ; **4 h**, Festival de jazz d'Antibes Juan-les-Pins 1984 ; **4 h 30**, le Motel rouge, film de R. Erler ; **6 h 10**, L'hôtel en folie.

FRANCE-CULTURE

0 h, Les nuits de France-Culture ; **7 h**, Sous la radio, la plage ; **8 h 5**, Arts et techniques de France : musée des transports urbains, le métro ; **8 h 30**, Les chemins de la connaissance : tarots-ci, tarots-là, destins d'une imagerie populaire ; **9 h 5**, Temps libres : les sans-départ (et à 10 h 50, Feuilleton : les Misérables ; 14 h 30, Forêt facétieuse ; table ronde ; 18 h 30, Eloge du vin ; 19 h 15, Martine Chatelain) ; **9 h 30** Mémoires du siècle ; **10 h 30**, L'opérette c'est la fête : Franz Lehar ; **12 h**, Panorama : entretien avec Noël Delvaux ; à 12 h 45, l'URSS ; à 13 h 30, Tombé dans le pano ; **13 h 40**, Chansons pour un été : la chanson de Garance (Arletty) ; **14 h**, Nouvelles policières : « les Trois instruments de la mort », de G.-K. Chesterton ; **15 h 30**, Ballades d'Amérique ; **16 h**, Nouveau répertoire dramatique : « Les Voisines », de J.-P. Aron. Avec M. de Ré, J.-P. Cisife, J. Duby... ; **17 h**, Héros du rock : Keith Richars ; **17 h 10**, Le pays d'ici : la Catalogne et le Roussillon des peintres ; **18 h 5**, Agora : les célébrités, avec Leopold Sedar Senghor ; **19 h 30**, Le roman des jardins.
20 h 30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».
21 h Concert : « Trio », de C. Ives et « Trio en ré mineur », de Shumann, par le Raphaël Trio ; « Quatuor en sol majeur op. 77 », de Haydn, par le nouveau quatuor de Budapest.
22 h 30 Nuits magnétiques : Knud Viktor.

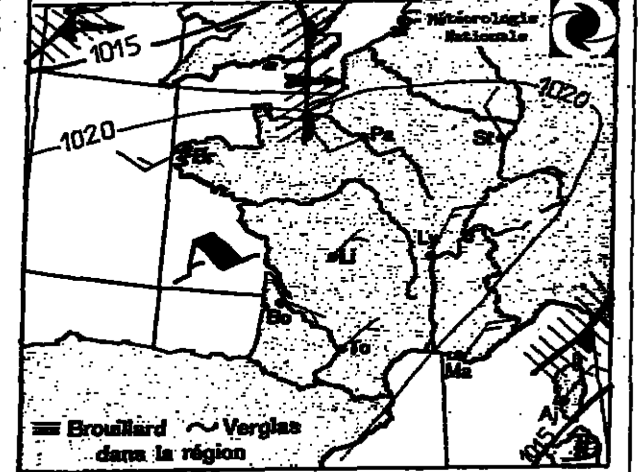
FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique : Carl Schuricht ; **7 h 10**, Réveille-matin ; **9 h 8**, Occitanes : La musique des jardins, Boby Lapointe, l'Arlésienne, Georges Brassens, Festival de Perpignan, Yves Nat, Molière... ; **12 h 5**, Le temps du jazz ; **12 h 30**, Concert : œuvres d'Aam, Salieri, Britten, Mozart, par l'Orchestre de chambre de Norvège, sol. S. Kudo, flûte, T. Toennesen, violon ; **14 h 4**, Jeanne et Joseph : extraits du livre de Joseph Delteil « Jeanne d'Arc » ; Œuvres de Verdi, Jolivet, Tchaïkovski, Honegger ; **17 h**, L'imprévu (en direct de Montpellier) ; **18 h 30**, Récital : Jean-Louis Haguenauer, piano, interprète des œuvres de Brahms, Schumann, Beethoven/Liszt ; **20 h 5**, Jazz Irakere et Arturo Sandoval à Juan-les-Pins.
20 h 30 Concert : « Alboreda del gracioso », de Ravel, Suite symphonique extraite de « l'Amour des trois oranges », de Prokofiev, « les Tableaux d'une exposition », de Moussorgski/Ravel par l'Orchestre national de France, dir. R. Chailly.
22 h 25 Concert : œuvres de Bach par l'Orchestre de chambre de Norvège, dir. T. Toennesen. Sol. P. Amoyal, violon, A. Hewitt, piano..
0 h 10 Concert : Manu Dibango et son groupe.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE





Évolution probable du temps en France entre le jeudi 1er août à 0 heure et le vendredi 2 août 1985 à minuit.

Situation générale :

Après le passage d'une faible perturbation jeudi à travers la moitié sud-est de la France, l'anticyclone des Açores se développe temporairement vers l'ouest de l'Europe.

Vendredi matin : Excepté sur l'extrême sud-est de la France et les régions proches de la Manche, le ciel sera peu nuageux. On observera quelques brouillards locaux sur le Bassin Aquitain, le Centre et la Bourgogne. Une caractéristique, c'est la fraîcheur : excepté les régions méditerranéennes où il fera 15 à 18 degrés, partout ailleurs 10 à 13 degrés, localement 8 degrés.

En cours de journée au sud de la Loire va prédominer un temps agréable et ensoleillé. Seule la Corse subira le passage de nuages menaçants, des orages isolés pourront se développer. Le vent de secteur nord sera sensible en vallée du Rhône et sur le littoral du Languedoc-Roussillon.

Les températures atteindront 26 à 30 degrés en milieu d'après-midi. Au nord de la Loire le ciel sera plus capricieux, partagé entre le soleil et les nuages, nuages plus nombreux près de la Manche où il pleuvra en soirée avec un vent d'ouest devenant modéré. Les températures maximales évolueront de 18 à 20 degrés sur la côte à 23 à 26 degrés dans l'intérieur.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer à Paris était le 1er août 1985 à huit heures de *1015,4 millibars*, soit 761,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 31 juillet ; le second, le minimum dans la nuit du 31 juillet au 1er août) : Ajaccio, 31 et 15 degrés ; Biarritz, 22 et 16 ; Bordeaux, 21 et 13 ; Bourges, 23 et 15 ; Brest, 18 et 13 ; Caen, 20 et 14 ; Cherbourg, 18 et 13 ; Clermont-Ferrand, 21 et 14 ; Dijon, 11 (mini) ; Grenoble-St-M.-H., 11 (mini) ; Grenoble-St-Geoirs, 9 (mini) ; Lille, 22 et 14 ; Lyon, 22 et 12 ; Marseille-Marignane, 27 et 18 ; Nancy, 21 et 11 ; Nantes, 23 et 15 ; Nice-Côte d'Azur, 32 et 19 ; Paris-Montsouris, 16 (mini) ; Paris-Orly, 24 et 16 ; Pau, 23 et 16 ; Perpignan, 28 et 19 ; Rennes, 20 et 14 ; Strasbourg, 21 et 14 ; Toulouse, 25 et 17 ; Tours, 22 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 23 (mini).

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 (mini) ; Amsterdam, 19 (maxi) ; Athène, 37 et 24 ; Berlin, 21 et 14 ; Bonn, 21 et 13 ; Bruxelles, 21 et 13 ; Le Caire, 23 (mini) ; Copenhague, 21 et 14 ; Dakar, 29 (maxi) ; Djerba 41 (maxi) ; Genève, 22 et 10 ; Istambul, 36 et 21 ; Jérusalem, 29 (maxi) ; Lisbonne, 26 et 17 ; Londres, 24 et 13 ; Luxembourg, 20 et 12 ; Madrid, 32 et 17 ; Montréal, 22 et 11 ; Moscou, 23 (maxi) ; Nairobi, 24 (maxi) ; New-York, 23 et 21 ; Palma-de-Majorque, 30 et 20 ; Rome, 31 et 19 ; Stockholm, 20 et 14 ; Tozeur, 44 et 27 ; Tunis, 23

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont parus au *Journal officiel* du jeudi 1er août :

DES DÉCRETS

● Modifiant le décret du 3 janvier 1968 portant organisation administrative et financière de la Commission des opérations de Bourse.

● Portant modification du code des postes et télécommunications, de la réglementation et des tarifs des télécommunications dans le régime intérieur.

DES ARRÊTÉS

● Portant modification de l'arrêté du 24 août 1976 portant création d'une commission centrale des rentes au ministère de l'industrie et de la recherche.

● Relatif au service public international de transmission de données.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 2 AOUT

« Tombes célèbres du cimetière du Père-Lachaise », 15 heures, entrée principale (P.-Y. Jaslet).

« Le couvent de l'Assomption », 15 heures, place Vendôme, pied Colonne.

« Le théâtre de l'Odéon de Wailly et son quartier », 15 heures, hall du théâtre.

« Le Marais de l'Hôtel de Sully à l'Hôtel Carnavalet. La vie sous Henri IV, évocation de Victor Hugo et de Mme de Sévigné », 14 h 30, métro Saint-Paul (I. Hauller).

« Le Marais : de l'Hôtel de Beauvais à l'Hôtel de Sens », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie.

« Le vieux Belleville et ses jardins », 14 h 30, sortie métro Télégraphe.

« Marie de Médicis dans le jardin du Luxembourg », 14 h 30, angle rue Vaugirard-rue Tournon, face au Sénat.

« Souvenirs de George-Sand et exposition Deveria au musée Renan Scheffer », 15 heures, 16, rue Chaptal.

« Les Catacombes et l'exposition Nadar », 15 h 15, entrée place Denfert-Rochereau (M. Ragueneau).

RELIGION

RASSEMBLEMENT LIBAN 1985. — Des chrétiens libanais et français organisent jusqu'au 15 septembre des sessions d'évangélisation et de renouveau spirituel pour des jeunes de huit à vingt-cinq ans. Ces sessions s'adressent essentiellement aux réfugiés du Chouf et du Sud.

Pour aider à l'organisation matérielle de ce rassemblement, les dons peuvent être adressés à Rassemblement Liban 85 Bhersaf Béthanie, 13, rue du Pont-Louis-Philippe, 75004 Paris.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4022

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■			■
III									
IV									
V			■		■		■		
VI									
VII							■	■	
VIII		■	■						
IX		■		■					■
X								■	
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Hôtes des bois. — II. Sauva peut-être la vie. Manière typiquement méridionale de « voir ». — III. Changent de ton ou changent de propos. — IV. Sel de bains. — V. Interjection. Dans la levée mais non dans la tournée. — VI. « Faible » même quand elle est forte. — VII. Offre un bon coup au moment de régler l'ardoise. — VIII. Mauvaise bête pour de bonnes bettes. — IX. Flotte soviétique. — X. Dont la position est des plus confortables sur terre ou des plus inconfortables sur l'eau. — XI. Estime donc, ou méprise. Article.

VERTICALEMENT

1. Rêve de pensionnaires. — 2. S'ils avaient un beau brin de plume, ils n'en négligeaient pas pour autant la peinture. Divinité. — 3. Personnage de « fonds » en même temps qu'un personnage de premier plan. Caractères religieux. Aimaient leur « intérieur » mais n'étaient pas casaniers pour autant. — 4. Sont bonnes à jeter au feu. Un chef. — 5. Un homme de bonne composition. S'exprime donc d'un trait. — 6. Qui fait donc une dépression après avoir pété le feu. — 7. Allait des bacchantes au favori. Mis en « train ». — 8. Ne craignent pas le froid. Le mot pour rire. — 9. Qui manque donc de « grâce ». Note.

Solution du problème n° 4021

Horizontalement

I. Sarcelles. — II. Atoll. Ive. — III. Chienne. — IV. Ré. Meurt. — V. Inde. Aran. — VI. Siens. Ere. — VII. Teuton. — VIII. Anxieuses. — IX. In. Nu. Eta. — X. Néfertiti. — XI. Assenée.

Verticalement

1. Sacristains. — 2. Athénienne. — 3. Roi. Deux. Fa. — 4. Clémentines. — 5. Elue. Sœurs. — 6. Nua. Nu. Te. — 7. Lierre. Sein. — 8. EV. Targette. — 9. Sel. Ne. Saie.

GUY BROUTY.

Se loger à petit prix

Jeunes dans une ville jeune (il a vingt-cinq ans, comme elle, ils habitent Toulouse), une bonne formation (elle est pharmacienne, lui diplômé de l'Institut français de gestion) et, surtout, le dynamisme de ceux qui ont une idée à faire valoir.

Ils utilisaient Allo-Stop (1) — une façon économique de voyager et de lier connaissance. Mais, pour se loger à petit prix, rien. *« Ah ! si nous avions des amis partout pour nous loger ! »* soupiraient-ils. Des amis partout ? Pourquoi pas si l'on crée un réseau de gens qui bougent avec, en commun, le désir d'échanger ? Utilisant leur nom, Christian et Véronique Héry montent, très vite, le Hery's International Club (HIC).

Son mode d'emploi est simple : un forfait de 500 F par an ouvre un crédit d'hébergement de quatre semaines avec obligation d'offrir la réciproque. Les quatre séjours pourront n'être que des week-ends, qu'importe : les utilisateurs ne chicanent pas, trop heureux d'être logés pendant un mois pour le prix de quelques nuits. L'argent va à l'association « pour les frais de dossier ».

« Nous avons pris des précautions, précise Christian Héry, *assurances, contrats, visites des lieux. »* La notion de réciprocité est, pour lui, capitale : *« elle induit une garantie »*. Aussi, si l'on peut recevoir sans partir — ils ont quelques amis prêts, à Toulouse, à dépanner sans dédommagement, — n'est-il pas possible de partir sans recevoir.

Le couple a mené campagne auprès des écoles de langue, de tourisme, d'hôtellerie, auprès des offices de tourisme, des comités d'entreprise, des universités du troisième âge. Depuis sa création, en décembre 1984, HIC a recueilli une centaine d'adresses en France, mais aussi à Londres, à Madrid, à Stockholm. Qu'il s'agisse d'aller à un concert, une manifestation sportive, un pèlerinage, un congrès, un festival ou de se rendre au chevet d'un malade, HIC donne *« les moyens matériels de la convivialité »*. Seule limite : la présence ou non d'hôtes membres du club dans les régions concernées.

Christian Héry a eu vent de la création, en mars 1985, de l'Agence française pour l'iniative des jeunes en Europe (2), à laquelle il soumettra son projet. *« Nous voulons faire renaître l'esprit d'hospitalité »*, affirme Véronique Héry. Et, ajoute son gestionnaire de mari, *« remplacer l'amateurisme généreux mais souvent inefficace par une approche pragmatique et économique »*.

DANIELLE TRAMARD.

★ HIC, 8, rue Volta, 31000 Toulouse, tél. : (61) 63-81-36.

(1) Tél. : (1) 246-00-66.

(2) 4, rue d'Aboukir, 75001 Paris, tél. : (1) 233-71-51.

EN AUTOCAR DANS TOUTE L'EUROPE

L'Union internationale des transports routiers (IRU) publie un horaire multilingue des principales liaisons européennes par autocar. De Londres à Istanboul et d'Helsinki à Casablanca, ce guide, dénommé « Eurolines », classe les villes de départ par ordre alphabétique. Pour chaque itinéraire, sont indiqués les jours et les heures de départ, la période de fonctionnement de la ligne, le jour et l'heure d'arrivée, les prix (y compris les tarifs « étudiants »), le nom des transporteurs et l'adresse des bureaux de réservation.

★ Envoi sur demande formulée auprès de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR), 2, avenue Vélasquez, 75008 Paris. Tél. : 563-16-00.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES GAGNEES F.
1	221	500
	511	500
	541	500
	781	500
	26 251	10 000
	97 281	10 000
	380 741	4 000 000
2	52	200
	162	500
	242	500
	542	500
	722	500
	1 582	2 000
3	3	100
	83	300
	223	600
	613	600
	913	600
	983	600
	6 103	2 100
4	7 054	2 000
	8 884	2 000
	58 884	10 000
	71 114	10 000
5	0 885	2 000
5	8 885	2 000
	56 285	10 000
6	6	100
	56	300
	116	600
	3 316	2 100
	41 286	10 100
7	17	200
	77	200
	127	500
	607	500
	8 607	2 500
	23 967	10 000
8	048	500
	5 938	2 000
	027 408	1 000 000
9	259	500
	889	500
0	710	500
	990	500
	4 480	2 000
	40 950	10 000
	58 820	10 000
	67 290	10 000

LOTO N° 31 TIRAGE DU MERCREDI 31 JUILLET 1985

1 11 26 35 42 48 — 22 NUMERO COMPLEMENTAIRE

POUR LES TIRAGES DU MERCREDI 7 ET DU SAMEDI 10 AOUT 1985 VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

85 TRANCHE LOUIS PASTEUR 63
TIRAGE DU MERCREDI 31 JUILLET 1985

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 26/03/85)

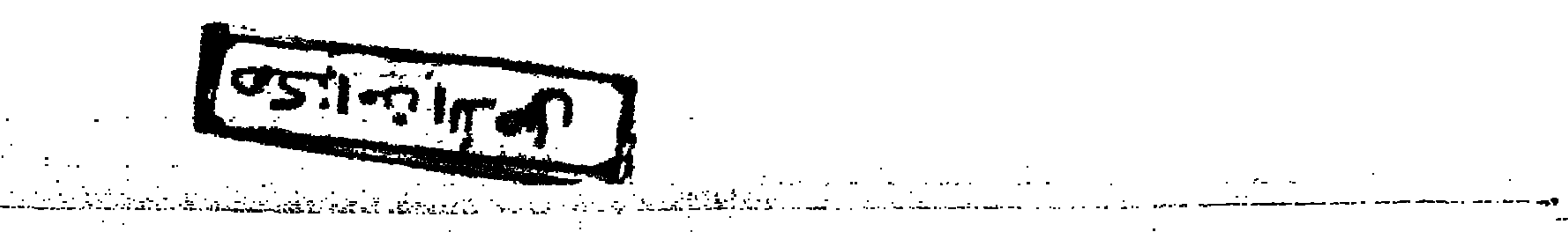
Le numéro **319445** gagne **4 000 000,00 F**

les numéros approchants à la centaine de mille: 019445, 119445, 219445, 419445, 519445, 619445 gagnent 50 000,00 F

LES NUMEROS APPROCHANTS AUX					gagnent
Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	
309445	310445	319045	319405	319440	
329445	311445	319145	319415	319441	
339445	312445	319245	319425	319442	
349445	313445	319345	319435	319443	
359445	314445	319545	319455	319444	10 000,00 F
369445	315445	319645	319465	319446	
379445	316445	319745	319475	319447	
389445	317445	319845	319485	319448	
399445	318445	319945	319495	319449	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	9445	5 000,00 F
	445	1 000,00 F
	45	200,00 F
	5	100,00 F

85 **TACOTAC** TIRAGE DU MERCREDI 31 JUILLET 1985 64



économie

REPÈRES

Dollar : légère reprise à 8,5150 F

L'annonce d'une hausse de 1 %, en juin, de l'indice composite des indicateurs économiques américain a provoqué, jeudi 1er août, une légère reprise du dollar sur les différents marchés financiers internationaux. Cependant, la devise américaine n'a pas réussi à conserver toute son avance. Après être remontée à 8,53 F (contre 8,4995 F mercredi après-midi), elle cotait 8,5150 F à Paris un peu avant midi. De même, à Francfort, où la barre des 2,80 DM avait été refranchie, les échanges se faisaient aux alentours de 2,7915 DM (contre 2,7884 DM la veille).

Les cambistes expliquaient le phénomène par la persistance des incertitudes régnant sur l'évolution économique aux Etats-Unis, l'amélioration constatée provenant surtout de la comparaison flatteuse faite avec les chiffres de mai revisés, eux, à la baisse.

Au sein du SME, le deutschemark, qui s'était raffermi la veille au point d'obliger la Banque de France et la Banque à Belgique de procéder à quelques achats pour freiner sa hausse, a peu varié : 3,0526 F (contre 3,05 F).

D'une façon générale, les affaires ont été assez calmes.

Assurance-maladie : accélération du rythme annuel des dépenses

Selon les statistiques de la Caisse nationale de l'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAM), la progression des dépenses de l'assurance-maladie s'est accélérée en juin : 10,7 % en croissance annuelle contre 10 % à fin mai. Les soins de santé ont augmenté de 10,9 % (10,2 % à fin mai), les honoraires privés de 12,1 % (10 % à fin mai). *« Cet accroissement résulte en partie de la différence dans le nombre de jours ouvrés »*, note la CNAM, qui attribue la hausse des consultations (+ 16,1 % contre 13,9 %) *« à la modification de la cotation des électrocardiogrammes ».*

En revanche, le taux de croissance annuel des dépenses d'hospitalisation continue à baisser : + 8,4 % à fin juin contre + 8,6 % à fin mai. Les prescriptions ont augmenté (+ 15,3 % contre + 13,3 % à fin mai) ainsi que les prestations en espèces (+ 7,6 % contre + 6,9 % à fin mai.

Japon : excédent commercial record en juin

Au lendemain de la publication des mesures destinées à ouvrir davantage son marché, le Japon a annoncé, le 31 juillet, un excédent sans précédent de sa balance commerciale de juin, de 5,72 milliards de dollars. Ce chiffre explique pour une large part l'excédent record atteint par la balance japonaise des comptes courants, qui a atteint 5,55 milliards de dollars en juin, contre 4,38 milliards en juin 1984.

Les exportations nippones se sont élevées à 14,28 milliards de dollars, contre 8,56 milliards pour les importations. On précise au ministère des finances japonais que l'excédent record de juin n'est pas dû à une augmentation des importations, mais plutôt à une baisse des importations de pétrole.

Pétrole : « L'Arabie saoudite va doubler sa production », déclare M. Yamani

Cheikh Ahmed Zaki Yamani, le ministre saoudien du pétrole, a déclaré, le 31 juillet, que le Royaume devait accroître sa production de brut jusqu'à son quota de 4,3 millions de barils/jour, soit le double du niveau actuel. Dans une interview publiée par le quotidien saoudien *Al Sharq Al Awsat*, le ministre saoudien estime que la baisse actuelle a des *« conséquences inacceptables »* pour le Royaume. Il ne précise pas toutefois à partir de quand l'augmentation sera effective. Cette déclaration a provoqué une chute des cours du pétrole sur le marché libre, mercredi 31 juillet.

Prix : hausses du pain, des timbres, du téléphone et de l'assurance automobile

Plusieurs hausses interviennent à partir du 1er août. Le prix du pain augmente de 2 %. Le pain de 500 grammes, dont le prix varie de 4,30 francs à 4,40 francs, selon les départements, sera 5 centimes plus cher, tout comme le pain de 400 grammes (3,75 francs en région parisienne). La ficelle, le pain de seigle et le pain de son augmentent de 2 %. Les prix de la flûte et de la baguette restent inchangés. Le dernier relèvement des tarifs date du mois de février. Il avait été de 2,5 % en moyenne.

Le prix des timbres-poste augmente, lui de 10 centimes. Le pli urgent passe de 2,10 francs à 2,20 francs et le pli normal de 1,70 franc à 1,80 franc.

La taxe de base téléphonique augmente de 2 centimes, passant 75 centimes à 77 centimes.

Les primes d'assurance automobile augmentent de 2,68 % en raison du relèvement, le 1er août, de la taxe sécurité sociale (+ 3 %).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,5200	8,5250	+ 123	+ 138	+ 240	+ 270	+ 600	+ 700
$ can.	6,3064	6,3125	+ 40	+ 60	+ 78	+ 106	+ 107	+ 204
Yen (100)	3,5992	3,6028	+ 102	+ 113	+ 205	+ 224	+ 617	+ 668
DM	3,0472	3,0512	+ 125	+ 136	+ 256	+ 273	+ 726	+ 777
Florin	2,7121	2,7150	+ 78	+ 86	+ 167	+ 181	+ 512	+ 554
F.B. (100)	15,1037	15,1206	– 396	– 104	– 429	– 111	– 1194	+ 34
F.S.	3,7157	3,7203	+ 163	+ 181	+ 330	+ 354	+ 943	+ 1016
L (1 000)	4,5367	4,5442	– 97	– 53	– 239	– 176	– 831	– 712
£	12,0089	12,0245	– 194	– 155	– 362	– 286	– 759	– 560

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 3/4	8	7 15/16	8 1/16	8 1/16	8 3/16	8 3/8	8 1/2
DM	4 3/4	5	4 3/4	4 7/8	4 3/4	4 7/8	4 15/16	5 1/16
Florin	6 1/4	6 1/2	6 1/16	6 3/16	5 15/16	6 1/16	5 15/16	6 1/16
F.B. (100)	9	10	10	12	10 1/4	11 1/2	10 1/4	11 1/2
F.S.	1	2	4 5/16	4 7/16	4 7/16	4 9/16	4 5/8	4 3/4
L (1 000)	8 1/2	10 1/2	10 3/4	11 3/4	12	13	13 1/4	14
£	11 7/8	12 1/8	11 1/2	11 5/8	11 3/8	11 1/2	11 3/16	11 5/16
F. franç.	10	12	14	16	13 1/2	15 1/2	13	14 1/2

AFFAIRES

La CEE autorise les aides supplémentaires à la sidérurgie demandées par différents pays, dont la France

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – La Commission de Bruxelles a donné mercredi 31 juillet le feu vert pour l'octroi d'aides supplémentaires d'un montant de 27 milliards de francs, soit quatre milliards d'Ecu à la sidérurgie européenne. Un feu vert de principe car, au moins entre la France et la Commission, le dialogue n'est pas complètement achevé. La plus importante partie de cette nouvelle tranche, soit 13,8 milliards de francs, ira aux entreprises françaises (3,8 milliards de francs qui étaient en suspens au titre du programme de 1983 et dix milliards ont été demandés à titre d'aides supplémentaires). Plusieurs pays membres avaient fait valoir que les aides autorisées par la Commission en juillet 1983 ne *suffisaient* pas pour mener à terme la restructuration de leur sidérurgie, autrement dit, pour rétablir la viabilité de leurs entreprises, et avaient demandé le droit d'en accorder davantage. Il s'agissait surtout de la France et de l'Italie, mais aussi, accessoirement, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Irlande et de la RFA.

Le conseil des ministres du 26 mars dernier avait donné sa bénédiction à l'opération, en rappelant toutefois que toute aide supplémentaire devait, en principe, être assortie de nouvelles réductions des capacités de production. Ainsi a-t-on procédé. A cette nouvelle tranche de quatre milliards d'ECU, correspondent des réductions de capacité d'aciers laminés à chaud de plus de 2 millions de tonnes. La réduction pour la France devrait porter sur 750 000 tonnes. L'accord de procédure conclu entre Paris et Bruxelles prévoit que les Français préciseront dans les jours à venir l'exact montant des réductions auquel elle s'engage à procéder. A ce stade, rien n'est dit formellement sur les installations qui devront être fermées. En Italie, les réductions de capacité maintenant exigées sont de l'ordre du million de tonnes.

Ainsi prend fin la politique de restructuration de la sidérurgie européenne entreprise sous la supervision de la Commission de Bruxelles depuis l'adoption, par les Dix, du « code des aides » en juin 1981. Ou, du moins, la première phase de cette politique. C'est un total de crédits publics de 37,5 milliards d'ECU, soit 255 milliards de francs, qui auront été injectés dans les entreprises de la Communauté pour les moderniser et permettre leur retour à la rentabilité. Parallèlement à cet effort, afin de ramener l'offre à un niveau plus proche des besoins, les réductions de capacités par rapport à la situation de 1980 ont porté sur 32 millions de tonnes, soit l'objectif que s'étaient fixé les ministres de l'industrie des Dix en novembre 1982 à Elseneur. Cela a entraîné, durant le même laps de temps, deux cent mille suppressions d'emplois. Cependant, la Commission estime qu'il existe encore des excédents de capacité de production de l'ordre de 20 à 25 millions de tonnes. Dans son esprit, la restructuration de l'outil de production n'est donc pas achevée. Pour l'accélérer, elle propose de maintenir, au-delà du 1er janvier 1986, des aides à la fermeture des installations, alors que le code de 1981 indiquait que toute subvention spécifique à la sidérurgie devait disparaître à compter de cette date. Les Dix ne sont pas encore parvenus à un accord sur cette proposition, en raison principalement de l'opposition de l'Allemagne. Ils doivent reprendre le dossier en octobre.

PHILIPPE LEMAITRE.

PAS DE NOUVELLES FERMETURES EN FRANCE

Les conditions imposées par la Commission européenne pour la suppression d'une capacité de production d'environ 750 000 tonnes d'acier n'entraîneront, en réalité, aucune fermeture supplémentaire en France. La demande de Bruxelles vise en effet les usines de Trith – Saint-Léger, de Pompey et de Cockerill – Haumont, dont les fermetures ont déjà été annoncées ces dernières semaines en France. Bruxelles, insatisfait des plans acier français tels qu'ils avaient été remis à l'automne dernier, réclamait de nouvelles fermetures. Mais la France avait, en quelque sorte, pris les devants.

L'aval donné par la Commission européenne au supplément d'aide publique de 10 milliards de francs donne satifaction à Paris, qui trouve ainsi l'ensemble de son plan acier accepté. Les experts de la CEE confirment que les entreprises sidérurgiques françaises Usinor et Sacilor retrouveront leur équilibre avant 1987, les unités les moins performantes devant sortir du rouge dans le courant de 1987.

IBM pourra accéder aux brevets développés par le gouvernement japonais

IBM va signer un accord de transfert de technologie avec le MITI, le ministère japonais du commerce extérieur et de l'industrie. Selon cet accord, qui devrait être conclu définitivement en septembre, IBM serait la première firme non japonaise à avoir accès à des brevets développés dans les domaines informatiques sur des fonds du MITI. Jusqu'à présent, ils étaient réservés aux sociétés nippones.

Voilà plusieurs années que les sociétés américaines, soutenues par leur gouvernement, réclament de tels transferts technologiques. Au Japon, les fruits des recherches (les brevets) financés par Tokyo restent possession du MITI, qui, ensuite, licencie les compagnies japonaises. Les américaines en sont, de cette façon, exclues. Aux Etats-Unis, les brevets nés des programmes de recherche gouvernementaux deviennent propriété des sociétés américaines elles-mêmes, qui peuvent, en toute liberté, licencier des entreprises japonaises. Ce système donnait au Japon un accès aux technologies des Etats-Unis, tandis que l'inverse était exclu.

L'ouverture faite à IBM, qui paiera, comme il est d'usage, des royalties pour ces licences, s'inscrit sans aucun doute dans le contexte plus global des décisions annoncées par M. Nakasone, en début de semaine, sur la libéralisation du marché japonais. Mais le fait que ce soit le numéro un mondial de l'informatique qui obtienne le premier ce traitement de faveur est étonnant si on se réfère aux déclarations de « guerre » faites entre IBM et les sociétés japonaises NEC, Hitachi et Fujitsu. Après l'accord intervenu en 1983 entre IBM, d'une part, et Hitachi et Fujitsu, de l'autre, qui faisait suite au procès d'espionnage gagné par le géant américain, et qui lui donne un droit de regard sur les technologies développées par ses concurrents nippons, cet accord avec le MITI éclaire d'un jour particulier la fameuse « guerre ». Tout se passe comme si un armistice avait été signé entre IBM et les plus hautes autorités de Tokyo.

E.L.B.

ENTREPRISES

99,4 millions de dollars de pertes au premier semestre pour American Motors

American Motors (AMC), filiale à 46,5 % de la régie Renault, a perdu 99,4 millions de dollars (845 millions de francs) au cours du premier semestre de 1985. Durant la période correspondante de 1984, AMC avait enregistré un bénéfice net de 9,8 millions de dollars (83 millions de francs). Cette dégradation des résultats est due, selon M. José Dedeurwaerder, président d'AMC, *« à la faiblesse de la demande américaine pour les automobiles de petite cylindrée ».* Or AMC offre une gamme étroite essentiellement composée des modèles Alliance et Encore, versions américaines de la R-9 et de la R-11, dont les ventes ont fortement baissé. M. Dedeurwaerder a affirmé que les importantes mesures de réduction des coûts salariaux déjà prises et l'ajustement des stocks permettraient une amélioration des résultats d'AMC d'ici à la fin de l'année 1985.

Renault : la vente des cycles Gitane à Gateau-Yvars est confirmée

La direction de Renault a confirmé, le 31 juillet, à l'occasion d'un comité central d'entreprise, la cession de sa filiale à 98 %, MICMO Gitane, qui fabrique 150 000 vélos par an, au holding Yvars-Gateau *(le Monde* du 26 juillet*)*. Le prix de vente serait de 3 millions de francs, et la Régie consentirait à payer 93 millions de francs pour apurer les comptes de MICMO.

La CGT, la CFDT, FO et la CGC ont émis un avis défavorable à cette transaction. Les organisations syndicales ont estimé que l'abandon de MICMO, qui a perdu, en 1984, 38,9 millions de francs, menace les 330 emplois de l'usine de Machecoul (Loire-Atlantique).

D'autre part, un nouveau sponsor vient de proposer de reprendre l'équipe professionnelle *cycliste Renault-Gitane-Elf, elle* aussi abandonnée par la Régie. Il s'agit de RMO, entreprise de travail temporaire dirigée par M. Marc Braillan. Les autres candidats à la reprise de l'équipe Gitane sont M. Guy Merlin, promoteur immobilier, M. Alain Ayache, propriétaire du journal *le Meilleur,* et la firme K-Way, spécialiste du vêtement imperméable.

Restructuration chez Bonduelle : 300 suppressions de postes

Bonduelle, leader européen des légumes en conserve et surgelés, prépare pour stopper *« la chute de rentabilité »* un plan de restructuration qui se traduira notamment par 300 suppressions de postes sur un effectif global de 2 850 personnes dans les différents services et usines du groupe.

La direction de cette société, qui fait la moitié de son chiffre d'affaires avec l'étranger, s'inquiète de la concurrence des produits belges et néerlandais. D'autre part, elle dénonce en France la réglementation des prix, la concurrence des coopératives, la « pression » des super-centrales d'achat qui *« limitent les possibilités de répercuter la hausse des coûts dans les prix de vente ».*

Deux cent douze suppressions de postes sur un effectif de 1 252 salariés sont prévues à l'usine d'Estrées-Mons (Somme), 48 sur 359 à Warluis (Oise), 18 sur 631 à Renescure (Nord). L'usine de Labenne, dans les Landes (51 personnes), ne sera pas touchée. Dans les services administratifs, on comptera 22 suppressions de postes sur 267 (dont 130 à Estrée-Mons).

La direction précise que ces mesures, qui entreront en vigueur à la fin de l'année, seront *« peu génératrices de chômage »* car il y aura 170 départs en préretraite dans le cadre d'un contrat FNE, auxquels il faudra ajouter *« les personnes souhaitant retourner dans leur pays d'origine ».* – *(Corr.)*

Informatique : Digital Equipment construit une usine en Ecosse

La firme américaine DEC (Digital Equipment Corporation), deuxième fabricant mondial d'ordinateurs, a annoncé le 31 juillet qu'elle allait investir 82 millions de livres (980 millions de francs) en Ecosse pour créer une usine de micro-puces de silicium, près d'Edimbourg. La construction de l'usine devrait commencer au printemps prochain. La production démarrerait en 1988 avec 400 salariés. – *(AFP.)*

CEE

LA MISE EN PLACE DE LOMÉ III

Plus de la moitié de l'aide financière a été répartie entre les pays du tiers-monde associés

Bruxelles (Communautés européennes). — Plus de la moitié (53 %) de l'aide financière susceptible d'être mobilisée de 1986 à 1990 au titre de Lomé III, soit 3 955 millions d'ECU (1) (c'est-à-dire environ 27 milliards de francs), a été répartie par les services de la Commission européenne entre les soixante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique — dits pays ACP — signataires de la convention. Les moyens réservés aux projets régionaux (1 milliard d'ECU), qui intéressent conjointement plusieurs pays ACP, seront répartis plus tard, après que la programmation des aides «nationales» aura été achevée.

Le reste — autrement dit les prêts de la Banque européenne d'investissement (1,1 milliard d'ECU de prêts bonifiés et 330 millions d'ECU en capitaux à risques), les tranferts opérés au titre du «Stabex» et du «Sysmin», (soit respectivement 925 et 415 millions d'ECU pour contribuer au maintien des capacités de productions agricoles et minières des ACP) — sera attribué au coup par coup, pays par pays, durant les cinq années que durera la convention.

«Il n'y a pas eu de réactions négatives à la répartition que nous venons d'opérer. A première vue, les ACP sont satisfaits», constate M. Lorenzo Natali, le vice-président de la Commission européenne, qui a la responsabilité de la politique de Lomé.

Comment ces 4 milliards d'ECU seront-ils utilisés ? Des *« missions de programmation »* de la Commission commencent à se rendre, depuis quelques semaines, dans chacun des pays ACP. Préparées en concertation par les services bruxellois, les délégués de la commission sur place et les autorités des pays ACP, elles doivent normalement aboutir pour chacun des pays visités à l'approbation d'un programme indicatif. Celui-ci, après avoir défini les priorités, énumère les projets qui seront financés grâce à l'aide communautaire.

« C'est une méthode lourde, mais qui nous permet d'engager un dialogue serré avec les intéressés. Nous mettons l'accent sur la nécessaire concentration des efforts, sur la coordination des aides, sur la cohérence des actions entreprises », explique M. Natali. La concentration des aides sera plus nette dans Lomé III que dans les précédentes conventions.

De notre correspondant

« Le choix prioritaire est celui du développement agricole. Il est nécessaire de motiver les paysans, de réactiver les structures traditionnelles africaines », note M. Natali, qui ajoute : *« Il faut absolument répercuter sur les politiques internes le choix que nous faisons ainsi en accordant notre concours et, en particulier, convaincre les gouvernements ACP de pratiquer une politique de prix qui permette de valoriser la production agricole. Nous ne voulons donner aucun caractère conditionnel à notre aide, mais nous devons faire valoir que la réalisation des objectifs poursuivis comporte des exigences de politique intérieure »*.

La coordination des aides pose le problème des relations avec les autres donateurs et, en premier lieu, s'agissant de l'Afrique, avec les Etats membres de la Communauté agissant sur le plan bilatéral. C'est un vieux problème : l'efficacité suppose que chacun n'agisse pas dans son coin en ignorant ce que fait le voisin ou, pire, en voulant rivaliser avec lui. M. Natali constate qu'à l'occasion de la lutte contre la famine, des progrès sensibles ont été réalisés en matière de coopération — échelonnage des livraisons, mobilisation des moyens de transport, — et que l'expérience ainsi acquise doit pouvoir être transposée à l'aide au développement.

Des missions de programmation se sont déjà rendues en juillet au Sénégal, au Mali, au Malawi, en RCA, au Burundi, à l'île Maurice, en Tanzanie et dans quatre pays des Caraïbes. M. Natali estime que la plus grande partie des programmes indicatifs sera adoptée d'ici à la fin de l'année. La mise en route progressive de la coopération financière au titre de Lomé III ne signifie nullement une interruption des flux d'aide. Les crédits de Lomé II n'ont, en effet, pas encore été entièrement mobilisés. Le relais entre les deux conventions devrait donc s'opérer en douceur.

Ph. L.

(1) 1 ECU = 6,80 F environ.

L'ÉTHIOPIE SURTOUT

(En millions d'ECU.)

Angola	95	Malawi	114
Antigua et Barbuda	4	Mali	136
Bahamas	3	Maurice	29
Barbades	5	Mauritanie	61
Belize	8	Mozambique	145
Benin	80	Niger	120
Botswana	32	Nigéria	147
Burkina (anc. Haute-Volta)	115	Ouganda	125
Burundi	108	Papouasie-Nouvelle-Guinée	32,5
Cameroun	96	Rwanda	111
Cap Vert	23	Saint-Christophe-et-Nevis	3
RCA (République centrafricaine)	70	Sainte-Lucie	5,5
Comores	21	Saint-Vincent-et-Grenadine	5,5
Congo	44	Salomon	17,5
Côte-d'Ivoire	75	Samoa occidentale	9
Djibouti	8	Sao-Tomé-et-Principe	6
Dominique	5,5	Sénégal	97
Éthiopie	230	Seychelles	5,2
Fidji	19	Sierra-Leone	69
Gabon	23	Somalie	113
Gambie	20	Soudan	145
Ghana	86	Surinam	23
Grenade	5	Swaziland	26
Guinée	114	Tanzanie	169
Guinée-Bissau	35	Tchad	89
Guinée équatoriale	12	Togo	61
Guyane	20,5	Tonga	6
Jamaïque	39	Trinité-et-Tobago	15
Kenya	32	Tuvalu	1,5
Kiribati	6	Vanuatu	6,5
Lésotho	41	Zaïre	147
Libéria	44	Zambie	81
Madagascar	110	Zimbabwe	73

ÉTRANGER

LA PRÉPARATION DU BUDGET AMÉRICAIN

M. Reagan est en conflit avec sa propre majorité

Washington. — L'interminable procédure budgétaire américaine a débouché sur un conflit ouvert entre le président Reagan et sa propre majorité.

Les dirigeants républicains et démocrates des commissions du budget de la Chambre et du Sénat ont multiplié, ces derniers jours, les séances de travail. Ils souhaitent arriver à un accord sur le projet de budget pour l'année fiscale 1986 (commençant au 1er octobre prochain) avant que le Congrès ne se mette en vacances pour un mois à la fin de la semaine. Faute de quoi, l'ensemble du débat budgétaire sera à reprendre en septembre.

L'objectif du président et de la majorité républicaine est d'aboutir à un document entamant de façon substantielle les dépenses de l'Etat afin d'obtenir une réduction de l'énorme déficit budgétaire américain. Celui-ci est évalué à plus de 200 milliards de dollars (sur une masse budgétaire totale de près de 1 000 milliards de dollars).

Après des semaines de débats, les dirigeants de la majorité républicaine au Sénat avaient soumis, au début de la semaine, un projet de compromis à la Maison Blanche. Ce texte, outre une série de réductions de dépenses civiles, suggérait d'entamer le déficit en imposant également une taxe sur les importations de pétrole et en étalant sur deux ans l'alignement des pensions de retraite fédérales sur la hausse des prix. Gain prévu pour le budget de l'Etat : 65 milliards de dollars.

Le président Reagan s'y est refusé tout net, rejetant brutalement ces propositions pourtant formulées par les plus hauts responsables républicains au Congrès. Ces derniers ont très vivement réagi, certains n'hésitant pas à accuser la Maison Blanche d'avoir ainsi suscité un climat *« d'amertume et de désespoir »* au sein de la majorité. *« Il n'y aura dorénavant plus beaucoup de sénateurs pour prêter l'oreille aux requêtes de la Maison Blanche »*, avertissait crûment M. Robert Dole, le chef de la majorité républicaine au Sénat. Pour le président de la commission budgétaire du Sénat, M. Pete Dominici, lui aussi républicain, le refus du président Reagan aura pour conséquence *« qu'il n'y aura pas de réductions sérieuses du déficit cette année »*.

Au-delà du débat budgétaire, certains commentateurs de la presse américaine estiment que ce différend est de nature à laisser des marques et à entacher de façon durable les relations entre le président Reagan et sa majorité au Sénat.

De notre correspondant

Les élections de 1986

Bien évidemment, c'est la proposition d'une taxe sur les importations de pétrole qui a motivé le rejet du président. M. Reagan ne veut en aucune façon revenir sur la promesse qui fut au cœur de sa campagne électorale en 1984 : il n'y aura aucune augmentation de la fiscalité durant ce deuxième mandat. La Maison Blanche a en tête les élections législatives de 1986. Les conseillers du président estiment que les républicains pourraient sérieusement pâtir de toute hausse du prix de l'essence consécutive à une éventuelle taxe sur les importations pétrolières, ou de toute atteinte aux pensions de retraite.

Dans ces conditions, ont fait valoir plusieurs dirigeants républicains, dont M. Dole, il y a peu de chances pour que l'administration s'attaque sérieusement au déficit en dépit de ce qu'avait pourtant promis le président à cet égard. M. Reagan s'était fixé comme objectif d'arriver en trois ans à une réduction de moitié du déficit, autrement dit de tabler sur un déficit annuel de quelque 100 milliards de dollars.

En attendant, l'opposition démocrate compte les points, assistant non sans un certain amusement à cette bataille entre le président et sa majorité. Les dirigeants démocrates y voient la confirmation éclatante que les paris budgétaires du président se révèlent difficiles à tenir : comment réduire le déficit sans augmenter les impôts, alors qu'il y a, de toute évidence, une limite aux coupes envisageables dans les dépenses de l'Etat.

Les démocrates, majoritaires à la Chambre, se bornent, pour le moment, à proposer une réduction du budget du Pentagone à 298 milliards de dollars, alors que le gouvernement souhaite que l'enveloppe du ministère de la défense soit d'un peu plus de 302 milliards de dollars.

(Intérim.)

Deux signes favorables pour l'économie américaine

Deux chiffres, publiés le 31 juillet, ont donné des indications optimistes sur les chances de la reprise de la croissance américaine. Ainsi les commandes de biens manufacturés ont progressé de 1,9 % en juin aux Etats-Unis, après avoir déjà augmenté de 2,1 % en mai. Cet accroissement est dû essentiellement, comme pour le mois de mai, à la forte augmentation des commandes de matériel militaire, de 25,1 % en juin.

Hormis le matériel militaire, les commandes de biens manufacturés ne se sont accrues que de 0,9 % en juin, et de 0,7 % en mai. Les commandes de biens durables ont augmenté en juin de 3,6 % (chiffre révisant une estimation précédente de 1,8 %). Les commandes de biens non durables n'ont progressé que de 0,1 % en juin (0,9 % en mai).

Le département du commerce a également publié l'indice composite des principaux indicateurs économiques, qui a gagné 1 % en juin. Cette hausse fait suite à une progression de 0,1 % en mai, et à baissé de 0,5 % en avril. L'indice, censé préfigurer la conjoncture à court et moyen terme aux Etats-Unis, s'est accru au total de 2,7 % de janvier à juin 1985, après avoir décliné de 1,6 % durant les six derniers mois de 1984.

Ce résultat est encourageant, même si le gain ne suffit pas encore à pleinement conforter les prévisions gouvernementales, de 5 % de croissance au second semestre en rythme annuel. On n'oublie pas cependant qu'il est nécessaire de manier avec précaution des indices mensuels qui, aux Etats-Unis, sont souvent sujets à d'importantes révisions, une fois la totalité des informations rassemblées.

FAITS ET CHIFFRES

Agriculture

● **Vins à l'antigel (suite).** — Du nouveau dans l'affaire des vins coupés à l'antigel. Cette fois, c'est un vin rouge hongrois qui a été mis en cause en RFA. Il s'agit d'un vin rouge de 1979 distribué par un négociant autrichien et mis en bouteille en RFA. Il contenait 0,11 gramme de glycol-diétylène par litre. D'autre part, cinq nouveaux crus de vins allemands frelatés ont été découverts en RFA. — *(AFP.)*

Énergie

● **Un nouveau champ de pétrole en mer du Nord norvégienne.** — Un important champ de pétrole vient d'être découvert dans le secteur norvégien de la mer du Nord, au large de Trondheim sur le 64e parallèle Nord par une association regroupant Norsk Shell (opérateur, 30 %), BP Petroleum Development of Norway (20 %) et Statoil (50 %). Selon la presse anglo-saxonne, le nouveau champ, Drangen, dont le réservoir est dans un grès du jurassique inférieur, contiendrait environ 34 millions de tonnes de pétrole léger et pourrait produire près de 800 000 tonnes par an, s'il est mis en exploitation. La profondeur d'eau est de 279 mètres alors que la profondeur d'eau des champs de mer du Nord actuellement exploités est inférieure à 200 mètres.

● **Accord de coopération nucléaire entre le Japon et la Chine.** — Les ministres des affaires étrangères japonais et chinois ont signé le 31 juillet à Tokyo un traité de coopération dans le domaine nucléaire. Il permettra aux entreprises nippones de participer aux appels d'offre internationaux pour la construction d'un parc de centrales nucléaires en Chine. Pékin a déjà signé des accords similaires avec la France, l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Argentine, le Brésil et, plus récemment, les Etats-Unis. — *(AFP.)*

● **Un second oléoduc Irak-Turquie sera construit d'ici à la fin de 1987.** — Un accord en ce sens a été conclu entre les deux pays, mercredi 31 juillet. Cette nouvelle installation aura une capacité de 500 000 barils/jour. Elle devrait porter, en 1988, les capacités d'exportation de l'Irak, limitées actuellement au premier oléoduc reliant les champs de Kirkouk à la côte turque (1 million de barils/jour) à 2,5 millions de barils/jour environ. Elle s'ajoutera aux oléoducs traversant l'Arabie Saoudite, pour déboucher sur la mer Rouge, qui devraient donner à Bagdad une capacité d'exportation supplémentaire de 500 000 barils/jour en novembre prochain, puis, dès 1986, de 1 million de barils/jour. — *(AFP.)*

Étranger

SUISSE

● **Echec relatif de la vignette.** — En créant, le 1er janvier 1985, une vignette autoroutière et des taxes sur les poids lourds, le gouvernement suisse espérait percevoir, pour la totalité de l'année, respectivement 280 millions de francs suisses (1 milliard de francs français) et 158 millions de francs suisses (580 millions de francs français). Ces objectifs ne seront pas atteints. Pendant les six premiers mois de 1985, la vignette a rapporté 110 millions de francs suisses (400 millions de francs français) et la taxe 17 millions de francs suisses (60 millions de francs français). Selon le ministère des finances, les rentrées inférieures aux prévisions de la taxe sur les poids lourds sont dues aux taux moins élevés qui sont appliqués aux camionneurs étrangers séjournant brièvement sur le territoire helvétique. — *(AFP.)*

Social

● **Signature d'un accord-cadre pour les congés individuels de formation.** — Le ministre du travail, M. Michel Delebarre, a signé, le 31 juillet, un accord-cadre avec le COPACIF (Comité paritaire du congé individuel de formation), chargé de coordonner les organismes paritaires qui gèrent les congés individuels de formation, dont la mise en œuvre découle de la loi de février 1984, étendant cette possibilité aux salariés des entreprises de moins de 10 personnes. Pour 1985, une somme de 80 millions de francs sera affectée aux 67 organismes paritaires agréés, dont 60 millions de francs pour les 36 organismes relevant du COPACIF.

● **L'UGICT conteste l'augmentation des taux de cotisation de retraite des cadres.** — L'UGICT-CGT (Union générale des ingénieurs cadres et techniciens) a contesté, le 31 juillet, la décision d'augmenter de 3 %, à compter de janvier prochain, les taux de cotisation à l'AGIRC (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres). Elle proteste de la même façon contre la décision d'augmenter ces cotisations de 4 % à partir du 1er janvier 1987. Dans un communiqué, l'UGICT-CGT s'en prend au CNPF, à la CGC et à la CFDT, qui ont, «ensemble», arrêté cette augmentation lors de la réunion de la commission paritaire nationale du 3 juillet.

● **Pas de perturbations dans le trafic d'Air France.** — La grève d'une demi-journée organisée par les syndicats CGT, FO, CFDT et SNMSAC (mécaniciens au sol) chez les agents de maîtrise d'Air France, le 31 juillet, n'a pas perturbé les vols de la compagnie nationale. Selon les syndicats, le mot d'ordre d'arrêt de travail a été *« bien suivi »*. D'après la direction, 35 % des quatre mille agents de maîtrise ont fait grève pour améliorer leur position dans la grille hiérarchique.

● **La CNIL à Usinor-Dunkerque : pas de mise en fichier informatique des renseignements personnels sur les salariés.** — Saisie en mars dernier par le Syndicat de lutte des travailleurs (SLT), la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) a demandé à la direction d'Usinor-Dunkerque de ne pas mettre *« en l'état »* en *« mémoire informatisée »* les informations collectées par un questionnaire auprès des salariés. Ce questionnaire comportait notamment des questions personnelles (nationalité, profession du conjoint, loisirs, attitude face à un éventuel déménagement ou changement de profession). Interrogée par l'AFP, la direction reconnaît avoir été avisée de cette décision mais n'en a pas reçu la notification écrite.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

31 juillet

Le réveil de Total

L'événement mercredi à la Bourse de Paris a indiscutablement été le réveil de Total. L'action de la compagnie pétrolière, qui depuis le 29 mai dernier avait baissé de près de 20 %, en tenant compte du coupon détaché (18 F net), s'est redressée de 3,6 %. Manifestement les opérateurs ont joué le rendement (12,6 % brut), rien ne motivant en apparence ce soudain regain d'intérêt. Sur le reste du marché, les cours ont continué de s'alourdir mais beaucoup moins vite que la veille. A la clôture, l'indicateur instantané n'enregistrait qu'un repli de 0,5 % (– 1,26 % mardi).

Il reste que nombre de valeurs ont encore été éprouvées. Peugeot a failli être « assassiné », mais une discrète intervention d'une grande banque lui a évité le pire. L'action a quand même encore perdu plus de 2 %. L'activité est restée généralement peu importante. Les professionnels confirmaient que les munitions commençaient à manquer.

Les statistiques dressées par le Crédit lyonnais sur les émissions de valeurs mobilières semblent le prouver. Rien que pour le mois de juin, et pour les seules valeurs à revenu variable, leur montant atteint 9,47 milliards de francs (+ 120,7 %). Ne parlons même pas des valeurs à revenu fixe : 32,29 milliards de francs (+ 381 %). On sait désormais où sont passés les capitaux disponibles, et puis, rue Vivienne, on évoquait la possibilité d'élections anticipées, un facteur de baisse non négligeable. « La Bourse a horreur du vide » *disait un spécialiste.*

A la baisse du dollar a correspondu uen hausse du prix de l'or à Londres : 328,10 dollars l'once contre 325,25 dollars.

A Paris, le lingot a encore gagné 100 F à 90 000 F et le napoléon 3 F à 558 F.

La devise-titre a faibli pour s'échanger entre 8,65 F et 8,70 F (contre 8,77 F et 9 F).

Nouvelle baisse des mines d'or (entre 2 % et 6 %).

NEW-YORK

Raffermissement

Amorcé vingt-quatre heures auparavant sur les seules « Blue Chips », le mouvement de reprise s'est étendu, mercredi, à une plus large gamme de valeurs. Toutefois, en raison d'une tendance persistante à l'irrégularité, il a manqué d'ampleur. Parvenu un instant à 1 357,41, l'indice des industrielles s'établissait, en clôture, à 1 347,44 (+ 1,34 point). Le bilan de la journée était cependant là pour témoigner des progrès accomplis. Sur 1 980 valeurs traitées, 964 ont monté, 602 ont baissé et 414 n'ont pas varié.

L'encouragement est principalement venu des dernières informations sur l'évolution de l'économie en juin. L'indicateur composite a progressé de 1 % (plus forte hausse depuis janvier : + 1,3 %) et les commandes à l'industrie de 1,9 %. Beaucoup, autour du Big Board, y ont vu le signal d'une reprise de la croissance. Cependant, le piétinement des discussions budgétaires, entre le Congrès et la Maison Blanche, ont incité à la prudence et freiné les initiatives d'achats. D'autre part, tous les regards sont braqués sur le front monétaire. La semaine prochaine, le Trésor américain doit lancer une vaste opération de refinancement (20 milliards de dollars), et certains craignent que celle-ci n'entraîne une remontée des taux d'intérêt.

L'activité s'est accélérée et 124,17 millions de titres ont changé de mains, contre 102,27 millions.

VALEURS	Cours du 30 juillet	Cours du 31 juillet
Alcoa	35 7/8	36
A.T.T.	21 5/8	21 1/2
Boeing	46	48 1/4
Chase Manhattan Bank	58 3/4	57 1/4
Du Pont de Nemours	60 3/4	59 7/8
Eastman Kodak	45 1/8	45 1/8
Exxon	52 5/8	52 5/8
Ford	43 5/8	44 5/8
General Electric	63 5/8	64 1/8
General Foods	75 3/4	76 1/8
General Motors	70 3/4	70 3/4
Goodyear	28 3/4	29
I.B.M.	130 3/8	131 1/4
I.T.T.	32 1/2	32 7/8
Mobil Oil	30 3/8	29 3/4
Pfizer	47 3/4	48 1/4
Schlumberger	39 3/8	38 3/4
Texaco	37 5/8	36
U.A.L. Inc.	53 1/8	55
Union Carbide	52 3/4	51 3/4
U.S. Steel	30 1/2	31
Westinghouse	36	35 5/8
Xerox Corp.	53 1/4	53 7/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LE SUEZ ENTRE DANS LE CAPITAL DE ROUSSEL-UCLAF. – Roussel-Uclaf, troisième groupe pharmaceutique français (10,84 milliards de francs de chiffre d'affaires), dont le contrôle (54,5 %) appartient au géant allemand de la chimie Hoechst, mais qui a aussi l'Etat (40 %) pour parrain, aura bientôt un troisième actionnaire : la Compagnie financière de Suez.

Le conseil d'administration de cet établissement vient d'approuver le rachat à l'Etat d'une petite partie de sa participation, soit 3,75 % du capital (167 300 actions ordinaires) (1). Aux cours de Bourse actuels (1 510 F), le coût de cette opération se monte à 253 millions de francs environ. Pour financer cet achat, Suez émettra des actions nouvelles à l'automne, dont la souscription sera réservée à l'Etat. La répartition du capital de Roussel-Uclaf est désormais la suivante : Hoechst 54,5 % (sans changement), Etat français 36,25 %, Suez 3,75 %.

Ainsi prend fin une bataille toute amicale, qui avait opposé le Suez à Rhône-Poulenc, au printemps 1984, pour obtenir un strapontin chez Roussel-Uclaf (*le Monde* des 20-21 mai 1984).

(1) 3,13 % du capital intégral, comprenant 891 110 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

LA FAMILLE ROCKEFELLER LANCE UN EMPRUNT DE 1,1 MILLIARD DE DOLLARS. – La famille Rockefeller annonce le lancement d'un emprunt de 1,1 milliard de dollars garanti par son célèbre « Rockefeller Center ».

Par le biais d'une nouvelle société appelée la Rockefeller Center Properties Inc., le groupe Rockefeller lèvera les fonds par la vente dans le public d'obligations garanties par ces propriétés immobilières et foncières. Le groupe Rockefeller demeurera toutefois propriétaire du centre et continuera à le gérer. La direction de la nouvelle société, représentant les détenteurs des obligations, aura l'option, après une période de quinze ans, de convertir en actions 60 % du total de celles-ci.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	30 juillet
Valeurs françaises	114,6
Valeurs étrangères	94,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	30 juillet	31 juillet
Indice général	213,2	212,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 1er août .... 9 7/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	31 juillet	1er août
1 dollar (en yens)	236,65	236,30

BOURSE DE PARIS Comptant 31 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
3 %	....	2 499	Foncière (Cie)	372	....	Spie Batignolles	245	238	Dresdner Bank	837	830
5 %	47 40	2 479	Fonc. Agache-W.	271	....	Stemi	425	425	Finextremer	230	239
3 % amort. 45-54	71	3	Fonc. Lyonnaise	2051	2051	Taittinger	1310	1363	Gén. Belgique	278 50	275 10
Emp. 7 % 1973	8270	..	Foncina	328	312 70 c	Tissmé-Aequitas	534	512 o	Gevaert	585	585
Emp. 8,80 % 77	120 90	1 888	Forges Strasbourg	265	265	Ulimer S.M.D.	430	412 80	Glaxo	150	150
9,80 % 78/93	98 10	0 537	Forrtur	1120	1126	Ugimo	324	323 10	Goodyear	258	....
8,80 % 78/86	98 30	5 593	Fougerolle	84	84	Unibail	705	729	Grace and Co	390 10	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1942	1935
BAFIP	800	590
Calberson	322	335
Cap Gemini Sogeti	1020	1020
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV 31/7

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
France-Garantie	288 93	281 30	Foreurope	606 30	578 81	Unirente	1878 19	1816 43
France-Investiss.	438 31	418 43	Paribas Epargne	13490 83	13437 08	Univer	156 36	156 36
France-Net	114 49	111 92	Paribas Gestion	512 22	498 98	Univers-Obligations	1102 90	1088 63
France-Obligations	395 18	389 34	Parnasse-Valor	1023 65	1022 83	Valorem	385 13	367 67
Francic	262 19	250 30	Patrimoine-Retraite	1330 31	1304 23	Valorg	1305 63	1304 23
Fructidor	227 48	224 10	Phenix Placements	242 45	241 25	Valrel	69892 82	69823

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ♦ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1595	4,5 % 1973	1581	1586	1586	+ 0 31	187	Elf-Aquitaine	188	191 50	191	+ 1 59
1030	B.N.P.	931	945	945	+ 1 50	185	– (certific.)	182	189	188	+ 3 29
982	C.C.F.	985	987	988	+ 0 30	1270	Epeda-B-Faure	1258	1260	1259	+ 0 07
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2230	Essilor	2060	2100	2104	+ 2 13
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
240	Opfi-Paribas	245 80	249 90	249 50	+ 1 50	225	Valéo	221 80	221 90	221 90	+ 0 04	86	Imp. Chemical	83	82	82	– 1 20
2430	Oréal (L')	2280	2268	2270	– 0 43	107	Vallourec	108 50	108 50	109	+ 0 46	131	Inco. Limited	133 80	131 30	131 30	– 1 86
141	Papet. Gascogne	140	139 50	139 50	– 0 35	2410	V. Clicquot-P.	2403	2425	2425	+ 0 91	1160	IBM	1146	1138	1145	– 0 08
985	Paris-Réescomp	1000	1005	1005	+ 0 50	340	Via Banque	339	341	341	+ 0 58	99	Ito-Yokado	103 90	99 80	100	– 3 75
410	Pechelbronn	406	408	408	+ 0 49	920	Elf-Gabon	926	926	926	....	285	ITT	286	284	284	– 0 69
805	Penhoet	812	816	816	+ 0 49	146	Amax Inc.	147	142	141 30	– 3 87	49	Matsushita	46 30	46 95	46 95	+ 1 40
720	Pernod-Ricard	712	710	708	– 0 56	420	Amer. Express	392	378	380	– 3 06	1060	Merck	1005	979	979	– 2 58
105	Pétroles B.P.	105 50	105 50	105 50	....	205	Amer. Teleph.	191 50	190 60	190 50	– 0 52	715	Minnesota M.	706	701	703	– 0 42
360	Peugeot S.A.	340	333	334	– 1 76	141	Anglo Amer. C.	121 10	115	115	– 5 03	270	Mobil Corp.	273	272 50	272 50	– 0 18
70	Poclain	67 95	67 50	67 50	– 0 66	780	Angold	698	695	695	– 0 42	....	Nestlé	....	....	....	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	690	BASF (Akt)	670	663	663	– 1 04	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	265	Ericsson	289 80	288 70	288 70	– 0 40	1730	Siemens A.G.	1671	1680	1665	– 0 35
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	465	Exxon Corp.	454	454	454	....	140	Sony	128 60	131 10	132 50	+ 3 03
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	380	Ford Motors	380 50	389	389	+ 2 23	153	T.D.K.	137 50	139 90	140	+ 1 81
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	215	Free State	185	182 10	181 10	– 2 10	13	Toshiba Corp.	12 85	12 85	12 85	....
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	143	Gencor	119 80	114	114	– 4 84	975	Unilever	970	959	959	– 1 13
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	280	Gén. Belgique	278 50	275 10	275 10	– 1 22	385	Unit. Techn.	365	358	358	– 1 91
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	580	Gén. Electr.	568	557	557	– 1 93	780	Vaal Reefs	706	686	650	– 7 93
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	615	Gen. Motors	613	613	613	....	265	Volvo	273 10	268	268	– 1 86
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	61	Goldfields	57 20	54	53 10	– 7 16	370	West Deep	318	310	300	– 5 66
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	37	Gd Metropolitain	37 90	37 20	37 20	– 1 84	265	West Hold.	230	225	222	– 3 47
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	106	Harmony	98	93	90 90	– 7 24	470	Xerox Corp.	457	461	459	+ 0 43
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	28	Hitachi	25 85	26 10	26 20	+ 1 35	1 70	Zambia Corp.	1 65	1 60	1 61	– 2 42
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	695	Hoechst Akt.	666	670	670	+ 0 60						

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 31/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 628	8 499	8 180	8 780
ECU	6 834	6 822	....	....
Allemagne (100 DM)	304 470	305	294 500	311 500
Belgique (100 F)	15 087	15 107	14 350	15 200
Pays-Bas (100 fl.)	270 880	271 570	261	276
Danemark (100 krd)	84 530	84 830	81	88
Norvège (100 k)	104 600	104 130	100	107
Grande-Bretagne (£ 1)	12 276	12 149	11 800	12 500
Grèce (100 drachmes)	6 686	6 545	6 100	7 600
Italie (1 000 lires)	4 542	4 555	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	373 750	372 850	3 610	3 780
Suède (100 krs)	103 800	103 180	99	106
Autriche (100 sch)	43 340	43 420	42 450	44 400
Espagne (100 pes.)	5 228	5 217	5 100	5 650
Portugal (100 esc.)	5 135	5 125	5 200	6 100
Canada ($ can 1)	6 396	6 295	6 050	6 450
Japon (100 yens)	3 628	3 600	3 490	3 840

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 31/7
Or fin (kilo en barre)	90000	90100
Or fin (en lingot)	89900	90000
Pièce française (20 fr)	555	558
Pièce française (10 fr)	430	.....
Pièce suisse (20 fr)	536	541
Pièce latine (20 fr)	538	538
Souverain	659	656
Pièce de 20 dollars	3810	3810
Pièce de 10 dollars	2070	2060
Pièce de 5 dollars	1260	.....
Pièce de 50 pesos	3640	3580
Pièce de 10 florins	542	544

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Sur
CFM
de 19 heures à 19 h 30
à Paris (89 MHz)
à Lyon (100,3 MHz)
à Bordeaux (101,2 MHz)
à Saint-Nazaire-La Baule (94,8)

JEUDI 1er AOUT
« le Monde » reçoit
THIERRY MALINIAK
correspondant du *Monde* à Madrid
Avec
CLAUDE LAMOTTE

VENDREDI 2 AOUT
« le Monde » en musique
avec
MATHILDE LA BARDONNIE

Le numéro du « Monde » daté 1er août 1985 a été tiré à 416 672 exemplaires

A B C D E F G

LE VOYAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PCF A MOSCOU

M. Marchais ne veut pas être démenti par M. Gorbatchev...

Arrivé le mardi soir 30 juillet en URSS, M. Georges Marchais devait rencontrer, à Moscou, M. Mikhaïl Gorbatchev, alors que les relations franco-soviétiques s'améliorent, mais que la politique étrangère de M. François Mitterrand est jugée plus sévèrement que jamais par les communistes français.

Le numéro de juillet-août des *Cahiers du communisme* comporte un article de M. Maxime Gremetz, responsable de la politique extérieure au secrétariat du comité central du PCF, qui ne voit dans les positions prises par le chef de l'Etat que « *complaisance à l'égard des thèses bellicistes de Reagan* », renforcement de la « *politique de blocs et de guerre froide* », « *abandon de souveraineté et d'indépendance* ».

Pour M. Gremetz, les orientations de M. Mitterrand représentent non seulement un « *abandon notoire des engagements pris au début du septennat* », mais une « *rupture* » avec la politique gaulliste, par rapport à laquelle M. Valéry Giscard d'Estaing avait opéré déjà, mais seulement, un « *glissement* ».

Pour ce qui est des pays socialistes, M. Gremetz écrit que la politique suivie par le gouvernement dans les premières années du septennat s'est « *retournée contre lui au détriment de l'intérêt national* » et que la France « *se trouve aujourd'hui en position de « demandeur »* vis-à-vis de ces pays. M. Gremetz cite, pour illustrer cette affirmation, le récent voyage de M. Laurent Fabius en Allemagne de l'Est.

La synthèse produite par le titulaire de la section politique extérieure du PCF constitue, avec la visite de M. Marchais à Moscou, un contrepoint aux préparatifs du voyage de M. Gorbatchev en France. Un tel voyage pouvant apparaître comme un démenti aux accusations formulées par les communistes à l'encontre de la politique étrangère de M. Mitterrand, le PCF tient à réaffirmer que son opposition au chef de l'État n'épargne aucun domaine, surtout pas celui que le président de la République paraît vouloir se « réserver » dans l'hypothèse d'une victoire de la droite aux élections législatives de l'an prochain.

La participation

Les communistes français réaffirment constamment et ont montré, dans une période récente, que leurs choix de politique intérieure ne dépendent pas de considérations internationales. « *Nous n'allons pas quitter le gouvernement à cause de cette affaire d'euromissiles* », avait dit M. Charles Fiterman, ministre des transports, en juin 1983, alors que le désaccord des communistes avec M. Mitterrand, sur ce dossier, était total et que M. Marchais n'avait pas hésité à aller, un mois plus tard, le proclamer à Moscou.

Le secrétaire général avait eu à subir, d'ailleurs, quelques désagréments de la part de ses hôtes, avant que Moscou ne consente, à l'automne suivant, par la voix de M. Vadim Zagladine, chef adjoint de la section de politique étrangère du PC soviétique, à déclarer « *positive* » la participation du PCF au gouvernement.

Cette participation n'en demeurait pas moins, fondamentalement, contraire aux conceptions des responsables soviétiques, qui ne s'étaient pas privés de le manifester publiquement dans leur presse. Depuis la rupture de juillet 1984 entre le PCF et le PS, la presse soviétique met de nouveau en relief, à propos de la situation intérieure française, les analyses et les initiatives des communistes.

Le retour des communistes dans l'opposition n'avait pas empêché, toutefois, sous le règne de Constantin Tchernenko, une froideur évidente dans les relations entre les deux partis. Les amis du PCF ne se situaient pas dans le clan alors dominant à Moscou. S'il pouvait y avoir des doutes à ce sujet, M. Marchais les avaient levés en s'abstenant de paraître aux obsèques de Tchernenko, le 13 mars dernier. Le PCF ne peut qu'être sensible, à l'inverse, au fait que M. Gorbatchev, moins de cinq mois après son accession au pouvoir, ait tenu à recevoir le secrétaire général français. Cette entrevue était envisagée, au demeurant, depuis le mois de juin au moins, les responsables communistes français, indiquant alors, en privé, qu'elle aurait lieu à coup sûr, la date restant à fixer.

Aucun motif de désaccord

Aucune indication n'a filtré, en revanche, sur la négociation préalable. Il est vrai qu'on ne voit aucun motif de désaccord que les deux partis auraient eu à réduire. Les positions du PCF en matière internationale, présentées par M. Gremetz, sont en parfaite conformité avec les thèses soviétiques. Le responsable français fait observer, au passage, que son parti se montre actif dans la dénonciation de la politique américaine et qu'il avait remporté un certain succès dans ses attaques contre l'émission de télévision « La guerre en face », au printemps dernier, ce qui vise à tempérer l'échec évident du PCF à susciter, en France, un mouvement de paix comparable à ceux qui existent dans d'autres pays européens.

PATRICK JARREAU.

LES NOUVELLES TÉLÉVISIONS PRIVÉES

M. Georges Fillioud : garantir la stabilité du système

M. Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé des techniques de la communication, répond aux questions du *Monde*.

« Les médias radio et télévision sont-ils à ce point différents que pour ouvrir l'un et l'autre secteur vous ayez adopté, avec quatre ans de décalage, des démarches inverses ?

— Dans les deux cas, notre objectif était le même : rompre avec la notion de monopole, utiliser tous les moyens disponibles de communication. Mais il a fallu adapter la démarche aux contraintes techniques — pénurie de fréquences — et économiques. La télévision coûte cent à cinq cents fois plus cher que la radio, et les enjeux économiques sont d'un autre ordre.

— *Vous croyez donc avoir pris le maximum de garanties sur l'évaluation du potentiel publicitaire ?*

— Tout le monde spécule beaucoup sur le marché publicitaire français, et les chiffres avancés varient parfois du simple au double... Comment savoir ? Diverses expériences nous permettent quand même de tabler sur son élasticité et d'espérer une synergie favorable à tous les médias. Des études nous indiquaient que deux réseaux identiques auraient difficilement pu coexister. C'est pourquoi nous avons opté pour une chaîne musicale dont le budget annuel devrait tourner autour de 150 à 200 millions de francs, et pour une généraliste qui, elle, exige 1 milliard de francs. Elles seront d'autant plus solides que leurs cibles, donc leurs marchés publicitaires, seront très différenciés. Et nous allons volontairement limiter la ponction des chaînes de service public sur le marché publicitaire.

— *Les candidatures pour les nouvelles chaînes sont diverses. Sur quels critères fonderez-vous vos choix ?*

— Il faudra analyser l'ensemble des dossiers, étudier la nature, la qualité des programmes, les comparer avec l'offre existante, analyser la fiabilité économique de l'opération et le savoir-faire des opérateurs. Il nous faudra inciter les candidats à se rapprocher entre eux, à s'unir. Cela peut paraître difficile au départ, mais la considération des coûts fera réfléchir les candidats sur les rangs.

— *Une même personne pourra-t-elle être actionnaire dans plusieurs chaînes ?*

— Oui, mais nous déterminerons une limite pour éviter des phénomènes de concentration et un actionnaire ne pourra pas posséder plus de la moitié du capital d'une station locale.

— *Est-ce à dire que cette règle ne s'appliquera pas pour les deux chaînes multivilles ?*

— Probablement pas, mais la question n'est pas entièrement réglée pour les télévisions nationales. Comme il s'agira de concessions de service public accordées par l'État, le problème se pose de façon différente.

— *La crainte d'un changement radical du paysage audiovisuel d'ici quelques mois ne risque-t-elle pas de dissuader certains candidats sérieux ?*

— Sans doute. C'est pourquoi nous songeons à offrir aux titulaires des concessions et des autorisations, un certain nombre de garanties pour les protéger contre toute modification du contexte, comme, par exemple, la privatisation du service public...

— *Une façon de se prémunir contre l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle majorité ?*

— Nous sommes logiques, pas hypocrites. Nous avons souhaité l'émergence en France d'un secteur privé de la télévision. Alors assurons-nous qu'il a de solides chances de vivre en donnant aux entrepreneurs le maximum de garanties.

— *Et en rendant les choix quasiirréversibles ?*

— Donnons-leur en tout cas une fixité suffisante pour que les investisseurs acceptent de faire des paris.

Propos recueillis par
ANNICK COJEAN.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Technip pourrait avoir recours aux congés de conversion

La direction de MBK-Industrie (Motobécane) a confirmé, le 30 juillet, à Saint-Quentin, au cours de la réunion du comité central d'entreprise, la suppression prochaine de 220 emplois sur un effectif total de 2 000 personnes. La date d'effet de ces suppressions d'emplois n'est pas encore connue, mais le plan prévoit 73 départs en préretraite FNE (Fonds national de l'emploi), 80 embauches avec complément de salaire dans une entreprise textile locale et 10 mutations à Paris chez Motobécane. Des propositions de travail à mi-temps seraient faites aux autres salariés concernés.

● A Brest (Finistère), les 70 salariés de l'entreprise La Peinture brestoise ont appris leur licenciement à quelques jours de leur départ en vacances, à la suite de la mise en liquidation des biens de la société, décidée le 26 juillet par le tribunal de commerce.

● A Clamecy (Nièvre), 25 emplois vont être supprimés dans un établissement de Rhône-Poulenc qui emploie 300 personnes, le groupe nationalisé ayant décidé d'arrêter la fabrication de certaines matières chimiques.

● Par ailleurs, la CGT a demandé le 30 juillet aux pouvoirs publics de refuser les 430 suppressions d'emplois — dont 377 licenciements — envisagés par la direction de Technip, le numéro un français de l'ingénierie, qui doit déposer sa demande auprès de l'inspection du travail en octobre prochain.

Parmi les 377 licenciements, 284 interviendraient au siège social de la Défense (Hauts-de-Seine), 42 à Lyon et 51 à Saint-Nazaire. Mais il est possible, a indiqué le 30 juillet le ministère de l'industrie, que les entreprises d'ingénierie en difficulté — Technip et Sofresid dont la demande de 156 licenciements a été refusée — puissent placer certains de leurs salariés en congé de conversion à l'automne prochain par l'intermédiaire d'une « *structure de reclassement* ».

SELON UN SONDAGE BVA

50 % des Français font confiance à M. Barre

Dans son numéro de jeudi 1er août *Paris-Match* publie un sondage de *BVA* réalisé du 15 au 28 juillet, auprès de 3 733 personnes, sur les intentions de vote des Français aux élections législatives. Selon cette enquête d'opinion, si les électeurs se prononçaient aujourd'hui, la droite l'emporterait largement en recueillant 59 % des suffrages. La droite gagne ainsi 3,5 points d'intentions de vote par rapport au mois de juin. Le RPR recueillerait 24 % des suffrages, l'UDF 17 %, le Front national 7,5 % et les autres candidats de droite 10,5 %.

La gauche, elle, est créditée, au total de 36 % d'intentions de vote, soit 2,5 points de moins qu'en juin. Le PS obtiendrait 20,5 % des suffrages, le PC 10,5 %, l'extrême gauche 1,5 % et les autres candidats de gauche 3,5 %.

Selon ce même sondage, la confiance de l'opinion à l'égard du gouvernement reste particulièrement faible (29 %), mais les Français demeurent sceptiques sur les capacités de l'opposition à faire mieux que l'actuel gouvernement si elle était au pouvoir (24 % seulement des personnes interrogées pensent qu'elle ferait mieux, contre 22 % en décembre 1984).

D'autre part, MM. Raymond Barre et Michel Rocard sont, en juillet, les deux seuls leaders politiques à bénéficier d'une cote de confiance positive : 50 % des personnes interrogées (contre 37 %) font confiance à l'ancien premier ministre qui est le seul à atteindre ce seuil ; 41 % (contre 39 %) font confiance à l'ancien ministre de l'agriculture. Pour les autres personnalités citées (MM. Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Laurent Fabius) la défiance l'emporte sur la confiance.

SANS INTRODUIRE D'INTÉRÊTS ÉTRANGERS

Michelin va au moins doubler son capital

Le groupe français Michelin, deuxième fabricant mondial de pneumatiques (43,2 milliards de francs de chiffre d'affaires), confirme l'intention que la rumeur lui prêtait d'augmenter son capital — la décision de principe a été arrêtée, — mais dément l'entrée d'intérêts étrangers dans sa maison.

A combien se montera cette augmentation de capital, la première depuis quinze ans ? D'après les évaluations faites en juin dernier par M. François Michelin, lors de la dernière assemblée générale, sur les besoins financiers du groupe, elle se situerait entre 500 millions et 1 milliard de francs, ce qui correspondrait à au moins un doublement dudit capital actuellement de 496,69 millions de francs.

Au siège de Michelin, on précise que cette émission d'actions nouvelles sera réservée à tous les actionnaires sans exception, et à eux seuls, à des conditions jugées très favorables à Clermont-Ferrand.

Quand aura-t-elle lieu ? A la rentrée peut-être, ou plus tard. Tout dépendra de l'environnement, de la situation économique, de l'état de santé de la Bourse, bref des différents paramètres susceptibles d'assurer la réussite de l'opération.

En début d'année, Michelin avait déjà lancé un emprunt de 120 millions de francs suisses (437 millions de francs français) à 5,5 % et en juin dernier émis pour 500 millions d'obligations sur le marché de l'eurofranc. Dans les deux cas, les titres émis étaient à terme convertibles en actions. D'où, peut-être, la confusion sur une prise de participation étrangère.

Le but de ces sollicitations financières est de combler le trou creusé par le dernier déficit (2 242 millions de francs consolidés en 1984), dû pour une part aux activités industrielles (1 232 millions), pour une autre aux coûts sociaux (entièrement provisionnés par anticipation mais non répétitifs) liés aux réductions d'effectifs en Grande-Bretagne (quatre mille personnes) et en France (près de cinq mille personnes en 1985). Avec l'économie des salaires des personnels licenciés (1 milliard de francs environ), Michelin disposera de l'argent nécessaire pour investir, dans la mesure où, selon les dernières prévisions, les comptes pour 1985 devraient se solder sans gains ni pertes, au mieux avec un très léger profit.

A. D.

En Israël

VIOLENTS INCIDENTS AUX OBSÈQUES DES VICTIMES DU TERRORISME

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — Après avoir enterré les deux enseignants assassinés la semaine dernière, quelque trois mille habitants d'Afoula ont assisté, mercredi 31 juillet, aux obsèques d'Albert Aboukhris, tué la veille, à bout portant, à Naplouse, dans les territoires occupés de Cisjordanie. La police avait renforcé ses effectifs : quelque cinq cents membres des forces de sécurié protégeaient le cortège funèbre, mais ils n'ont pas pu empêcher de graves incidents.

C'est la présence des journalistes au cimetière qui a provoqué soudain le déchaînement des passions. La famille de la victime accuse la presse d'être responsable du crime. La photo d'Albert Aboukhris avait paru dans les journaux où il figurait dans la foule qui avait manifesté après l'enterrement à Afoula des deux enseignants. A Naplouse, où il travaillait, Albert Aboukhris aurait été identifié grâce à cette photo, et tué par vengeance.

Les journalistes, au cimetière d'Afoula, étaient protégés par des barrières. Cependant, la foule en colère a franchi celles-ci et s'est mise à jeter des pierres et à attaquer les représentants de la télévision, à détruire leur matériel. Ensuite, quelques centaines de jeunes se sont à nouveau rassemblés devant la caméra aux cris de « *Kahane, Kahane* », et de « *Mort aux Arabes* ». Ils ont été dispersés par les forces de la police. — *(Intérim.)*

En Syrie

UNE EXPLOSION DANS LE CENTRE DE DAMAS AURAIT FAIT DE NOMBREUSES VICTIMES

Une violente explosion, qui aurait fait de nombreuses victimes, s'est produite mercredi 31 juillet au centre de Damas, dans le quartier où est située l'agence nationale d'informations syrienne SANA.

Selon une dépêche, datée de Damas, de l'agence iranienne IRNA, une bombe avait été placée devant une boutique stuée dans un immeuble de dix étages, à proximité des locaux de SANA. Une importante colonne de fumée a été aperçue dans ce quartier commerçant très animé de la capitale syrienne. L'agence iranienne indique par ailleurs que l'attentat a fait des victimes et des dégats, sans autres précisions.

Radio-Damas n'a fait aucune allusion à cet incident dans ses principaux journaux d'information. Un porte-parole de l'agence SANA a cependant confirmé l'« *accident* », affirmant qu'il avait été provoqué par l'explosion d'une bonbonne de gaz. Il a affirmé qu'on ne déplorait aucune victime.

La capitale syrienne a été secouée par une série d'attentats spectaculaire au cours des années 1981 et 1982. La plupart de ces attentats, dont plusieurs provoqués par des voitures piégées, avaient été organisée par le mouvement clandestin des Frères musulmans qui a été depuis sévèrement réprimé. — *(AFP-Reuter.)*

NOUVELLES BRÈVES

● *Les reconnaissances de la RASD.* — Le Liberia vient de devenir le soixante-deuxième pays et le trente et unième Etat africain à reconnaître officiellement la République arabe sahraouie démocratique (RASD) proclamée par le Front polisario, a annoncé ce dernier, le mercredi 31 juillet, à Alger. — *(Reuter.)*

● *Pakistan : La loi martiale resterait en vigueur jusqu'en 1986.* — Le gouvernement a décidé, mardi 30 juillet, de prolonger le régime de la loi martiale, jusqu'en 1986, au lieu de le lever, comme prévu, cette année.

● *Une protestation du syndicat des commissaires.* — La section du syndicat des commissaires de la préfecture de police proteste contre les critiques adressées par M. Bernard Deleplace, secrétaire général de la FASP (Fédération autonome des syndicats de police) à M. Guy Fougier, préfet de police de Paris après l'arrestation de trois policiers auteurs d'un braquage manqué (*le Monde* du 1er août) : « *C'est une malhonnêteté intellectuelle de vouloir lier Préfecture de police et gangstérisme (...). Ce cheminement de pensée n'est, en fait, qu'un écran de fumée destiné à voiler une inimitié personnelle de M. Deleplace, vis-à-vis d'un préfet de police de caractère.* »

● *Nomination au ministère de l'éducation nationale.* — M. Bernard Cieutat, administrateur civil hors classe, est nommé directeur général des finances et de la modernisation au ministère de l'éducation nationale par le conseil des ministres du mercredi 31 juillet. Il remplace M. Pierre Dasté, qui sera prochainement nommé chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale. Outre les affaires financières, M. Cieutat sera chargé de renforcer les dispositifs de contrôle de gestion interne et les programmes de modernisation du ministère.

[Né le 8 octobre 1940 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), M. Cieutat est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit et ancien élève de l'ENA. Il a fait toute sa carrière au ministère de l'économie, des finances et du budget, où il occupait, depuis août 1981, le poste de chef de service du budget.]